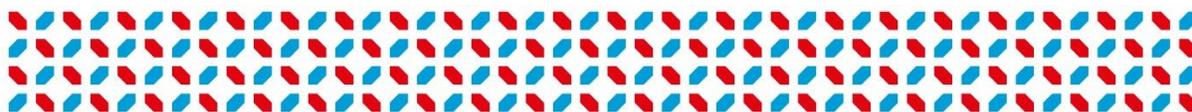


MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Rapport d'activité 2020

LU  **EMBOURG**
LET'S MAKE IT HAPPEN



INTRODUCTION	6
1. UNE DIPLOMATIE AU SERVICE DU PAYS ET DE SES CITOYENS.....	6
1.1. Organisation du MAEE	6
a. Mission Statement	6
b. Attributions du département.....	7
c. Organisation du MAEE	8
d. Culture sécuritaire du département	9
e. Politique étrangère féministe	10
1.2. La communication du MAEE.....	11
1.3. Assistance consulaire	12
1.4. Soutien au gouvernement, aux ministères et à la Cour grand-ducale.....	13
1.5. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg	14
a. Corps diplomatique.....	14
b. Corps consulaire et Conseillers du commerce extérieur	14
1.6. Chancellerie et gestion des distinctions honorifiques	15
a. Chancellerie	15
b. Gestion des distinctions honorifiques	15
1.7. Délivrance des passeports, visas et légalisations-BPVL.....	15
a. Passeports.....	16
b. Visas	18
c. Légalisations	22
d. Autres activités	23
1.8. Activités en matière de droit international public du service juridique du MAEE	24
a. COJUR, Groupes de travail de droit international public (Bruxelles)	24
b. COJUR-CPI Groupe relatif à la Cour Pénale Internationale (Bruxelles, La Haye)	24
c. Autres enceintes internationales	24
1.9. Interaction avec le Parlement	25
a. Questions parlementaires adressées au ministre des Affaires étrangères et européennes et ministre de l'Immigration et de l'Asile	25
b. Questions parlementaires adressées au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	30
c. Questions parlementaires adressées au ministre de la Défense	31
1.10. Coopération culturelle internationale	32
a. La promotion culturelle à l'étranger	32
b. Coopération avec les institutions culturelles	32
1.11. Le Luxembourg, siège d'institutions européennes et internationales.....	33
a. Luxembourg, capital européenne	33
b. L'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA).....	35
2. LE LUXEMBOURG DANS LE CADRE BILATERAL.....	36

2.1. Europe	36
a. Relations avec les pays voisins du Luxembourg.....	36
b. Relations avec les autres États membres de l'Union européenne	38
c. Relations avec les pays voisins de l'Union européenne.....	40
2.2. Amériques	44
2.3. Asie	46
2.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord	51
a. Conférence des donateurs pour le Yémen.....	51
b. Conférence des donateurs pour l'UNRWA	51
c. Conférence de Bruxelles sur le soutien à la Syrie et la région	51
d. Réunion ministérielle sur le Moyen-Orient avec l'International Peace Institute (IPI)	51
e. Emirats Arabes Unis	51
f. Koweït.....	51
2.5. Afrique sub-saharienne	53
3. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES.....	57
3.1. Benelux	57
3.2. Organisation des Nations Unies et droits humains	58
a. Mise en œuvre du Plan d'action « Femmes et paix et sécurité »	59
3.3. OSCE	61
3.4. Conseil de l'Europe	62
3.5. Politique de sécurité internationale	63
a. Non-prolifération et désarmement	63
b. Armes conventionnelles	63
c. Armes de destruction massive	64
d. Contrôle des exportations des produits liés à la défense et des biens à double usage.....	65
e. Politique de sécurité et de défense commune de l'UE – missions civiles.....	65
f. Accords de sécurité bilatéraux	66
3.6. OTAN	66
a. Sommet de l'OTAN.....	66
b. Visite du secrétaire général délégué de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Mircea Geoană).....	66
c. Conseils ministériels à l'OTAN.....	66
d. Participation à des missions militaires de l'OTAN.....	68
3.7. Union européenne – Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC)	68
3.8. OCDE	69
4. IMAGE DE MARQUE DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG	70

4.1. Coordonner les acteurs stratégiques et renforcer la cohérence de la présence internationale du Luxembourg	71
4.2. Promouvoir l'image de marque internationale du Luxembourg par des actions de promotion ciblées	72
4.3. Stratégie et plan d'action de promotion de l'image de marque	72
5. LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE	72
5.1. Coopération bilatérale	73
5.2. Coopération avec les organisations non-gouvernementales	76
5.3. Action humanitaire	77
5.4. Coopération multilatérale	78
5.5. Microfinance et secteur privé	79
5.6. Évaluation et Contrôle de qualité	81
5.7. Comité interministériel pour la coopération au développement	81
5.8. Appui aux programmes	82
5.9. Réunions et déplacements du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en 2020	82
a. Madame Paulette Lenert (janvier-février)	82
b. Monsieur Franz Fayot (février-décembre)	83
6. LA DÉFENSE	85
6.1. Mise en œuvre des Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà	86
a. Travaux législatifs en cours	86
b. Développement capacitaire	87
c. Autres développements	91
6.2. Armée luxembourgeoise	92
a. Missions nationales de l'Armée	92
b. Participation du Luxembourg à des missions et opérations internationales	93
6.3. L'effort de défense	94
6.4. Visites et déplacements en 2020	95
a. Vice-Premier ministre, ministre de la Défense François Bausch	95
b. Ministre délégué à la Défense Henri Kox	96
7. IMMIGRATION ET ASILE AU LUXEMBOURG	96
7.1. Asile	97
a. Evolution des chiffres-clés en matière d'asile	97
b. Les mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale	100

c. Transferts en application du règlement Dublin III.....	101
d. Programmes de réinstallation et de solidarité européenne.....	102
e. Evolutions législatives et réglementaires en matière d’asile et autres faits marquants	103
7.2. Immigration et libre circulation des personnes	105
a. Evolution des chiffres-clés en matière de libre circulation des personnes.....	105
b. Evolution des chiffres-clés en matière d’immigration de ressortissants de pays tiers	106
c. Regroupement familial.....	110
d. Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides	111
e. Traitement des demandes dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne.....	111
f. Evolutions législatives et réglementaires en matière de libre circulation et d’immigration et autres faits marquants.....	112
7.3. Retours de personnes en séjour irrégulier	114
a. Evolution des chiffres-clés en matière de retours	114
b. Empêchements à l’éloignement	116
7.4. Frontières extérieures.....	116
a. Restrictions temporaires aux frontières	116
b. Mise en œuvre du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes	117
c. Mise en œuvre des frontières intelligentes	117
7.5. Centre de rétention.....	117
a. Evolution des chiffres-clés en matière de rétention	117
b. Activités du Centre de rétention.....	119
7.6. Structure d’hébergement d’urgence Kirchberg (SHUK)	120
a. Activités de la SHUK	121
7.7. Office national de l’accueil (ONA)	122
a. Evolution des chiffres-clés en matière de structures d’hébergement gérées par l’Office national de l’accueil	123
8. RESSOURCES HUMAINES ET SITUATION FINANCIÈRE	125
8.1. Personnel du ministère des Affaires étrangères et européennes	125
8.2. Situation financière.....	129
a. Le budget	129
b. Les recettes consulaires	131
c. Les immeubles des missions à l’étranger appartenant à l’État.....	131
9. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN MATIERE DE PROTOCOLE ET DE CHANCELLERIE EN 2020	132

INTRODUCTION

L'année 2020 a certainement représenté un défi pour la diplomatie luxembourgeoise. La pandémie Covid-19 a eu des implications directes sur le travail du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Notre politique étrangère a été marquée par une diplomatie active de crise, et notamment les efforts pour le rapatriement de résidents luxembourgeois, le maintien de la libre circulation transfrontalière, la procuration et le transport de fournitures médicales, la prise en charge de patients étrangers et le soutien de nos partenaires dans les pays en développement. Il a également fallu faire preuve de créativité et d'engagement pour adapter la méthode de travail au MAEE à un environnement de travail majoritairement virtuel ainsi qu'au télétravail, tout en restant présent sur la scène internationale. 2020 a montré une fois de plus l'importance d'un bon réseau diplomatique et consulaire afin de pouvoir garantir le service aux citoyens, même dans de telles situations.

En 2020 ont notamment été célébrés les 75 ans de l'Organisation des Nations Unies, dont le Luxembourg est un des membres fondateurs. La journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre 2020, a été l'occasion de lancer formellement notre candidature pour le Conseil des droits de l'homme 2022-2024. Le Brexit, l'élection d'un nouveau président américain et une situation d'insécurité grandissante dans la région du Sahel auront également marqué les relations internationales. Le Luxembourg a continué de soutenir ses partenaires à travers l'aide au développement et l'aide humanitaire dans cette situation d'urgence. Au sein de l'Union européenne, le Luxembourg a persisté dans ses efforts continus de faire respecter l'État de droit et de faire avancer les discussions en matière d'immigration et de libre-circulation alors que cette dernière a été gravement entravée par les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

1. UNE DIPLOMATIE AU SERVICE DU PAYS ET DE SES CITOYENS

1.1. Organisation du MAEE

a. Mission Statement

Le « mission statement » du département a été établi par le secrétariat général et les directions de manière collaborative, et est publié sur le site internet du département :

Le ministère des Affaires étrangères et européennes définit et met en œuvre la politique étrangère et européenne du Luxembourg. Il coordonne l'action extérieure de l'ensemble du gouvernement luxembourgeois. Le MAEE agit dans l'intérêt du pays et de ses citoyens. Il vise à mettre en œuvre une approche cohérente en matière de diplomatie, de défense, de développement et d'immigration.

Membre fondateur de la plupart des grandes institutions internationales, dont l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies, le Luxembourg est un fervent défenseur de l'intégration européenne et du multilatéralisme. La diplomatie luxembourgeoise défend les valeurs de liberté, de paix et de sécurité. Elle s'engage pour la démocratie, les droits humains, la bonne gouvernance et l'État de droit, la solidarité et le développement durable. Ses activités s'inscrivent dans un souci constant de préserver et renforcer le cadre du droit international.

La diplomatie luxembourgeoise est au service des Luxembourgeois, des institutions de l'État, du secteur privé et de la société civile, pour soutenir et défendre à l'étranger l'ensemble des intérêts luxembourgeois dans les domaines politique, économique et commercial, culturel et consulaire, tout en promouvant l'image de marque du pays.

b. Attributions du département

Suite aux élections d'octobre 2018, le mandat du MAEE a été défini par l'arrêté grand-ducal du 5 décembre 2018 portant constitution des ministères, modifié le 28 mai 2019 :

I. Attributions relevant des compétences du ministre des Affaires étrangères et européennes

1. Relations internationales - Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales - Politique étrangère et de sécurité - Opérations pour le maintien de la paix - Comité interministériel des droits de l'Homme - Relations culturelles internationales - Organisations et conférences internationales - Traités et accords internationaux - Administration et coordination générale du Ministère - Service diplomatique et consulaire : passeports, visas et légalisations - Protocole du Gouvernement - Fêtes et cérémonies publiques.
2. Politique européenne - Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels - Coordination de la transposition et de l'application du droit de l'Union européenne - Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) - Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT).
3. Relations économiques internationales - Organisations économiques multilatérales - Politique commerciale internationale - Diplomatie économique - Coordination en matière de mise en œuvre des sanctions internationales - Promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.
4. Siège des institutions et d'organismes européens - Politique du siège - Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européens.

II. Attributions relevant des compétences du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

1. Coordination et mise en œuvre de la politique de coopération au développement et d'action humanitaire - Coordination de l'aide publique au développement luxembourgeoise - Coordination et mise en œuvre du volet international des Objectifs de développement durable.
2. Gestion des mandataires des projets et programmes bilatéraux - Relations avec les organisations non gouvernementales - Relations avec les organisations européennes et multilatérales de développement et d'action humanitaire.
3. Comité interministériel pour la coopération au développement.

III. Attributions relevant du ministre de la Défense

1. Politique générale de défense et politique de coopération internationale en matière de défense - Planification et suivi des déploiements au sein des opérations pour le maintien de la paix et des autres missions internationales de gestion des crises - Développement de capacités de défense - Participation à la coopération structurée permanente de l'Union européenne et au concept de nation-cadre de l'OTAN - Planification stratégique de l'effort de défense en collaboration étroite avec les autres Ministères concernés - Développement d'une stratégie nationale industrielle, d'innovation et de recherche de la défense (en collaboration étroite avec le ministre de l'Économie et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) - Développement des compétences et capacités de défense dans les domaines d'avenir « espace » et « cyberdéfense ».
2. Armée : Défense du territoire national - Assistance en cas de catastrophes - Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales - Participation à des opérations de gestion des crises et à des missions d'aide humanitaire - Modernisation des infrastructures et des équipements - Rôle social - Reconversion des soldats volontaires - Juridictions militaires - Ordres militaires - Anciens combattants - Relations avec les instances militaires alliées et partenaires - Sports militaires.

IV. Attributions relevant des compétences du ministre de l'Immigration et de l'Asile

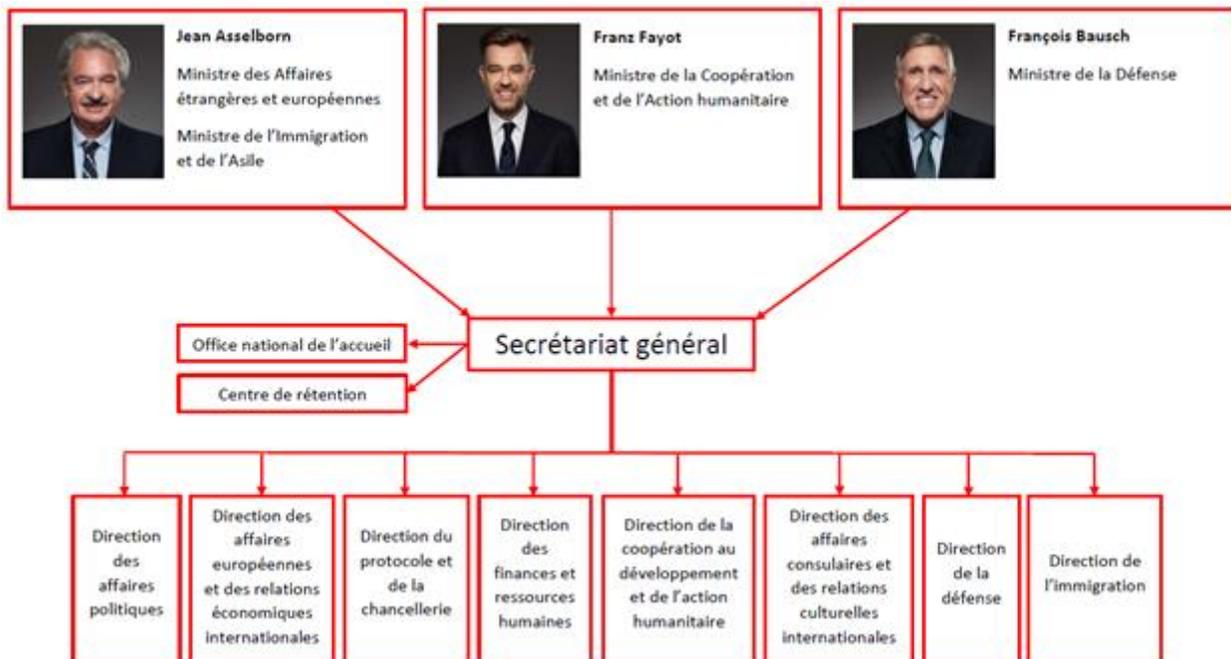
1. Politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile - Libre circulation des personnes et immigration : Entrée et séjour des étrangers - Protection internationale et protection temporaire - Retour de personnes en situation irrégulière - Octroi du statut d'apatride - Titre de voyage pour étrangers - Relations avec les organisations internationales et non gouvernementales.
2. Centre de Rétention.
3. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration - Centres d'accueil pour demandeurs d'asile - Foyers d'accueil pour immigrés.

c. Organisation du MAEE

Le MAEE se compose d'un secrétariat général et de huit directions à Luxembourg, ainsi que de 40 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. Les attributions du département sont axées autour du concept des « 3D » - diplomatie, développement, défense – afin d'assurer une cohérence optimale dans tous les domaines d'action associés de près ou de loin à la diplomatie et aux affaires extérieures. Certains domaines d'action sont partagés avec d'autres départements (diplomatie économique, p. ex.). L'accord de coalition du 5 décembre 2018 rappelle que le MAEE « assure la coordination de la politique étrangère et européenne et de l'action extérieure du Luxembourg. Il coordonne la position du Gouvernement afin que celui-ci puisse parler d'une seule voix sur la scène internationale et européenne. »

Les missions diplomatiques - qu'il s'agisse d'ambassades, de représentations permanentes ou de consulats généraux - représentent l'intégralité de l'État auprès des pays et organisations où elles sont accréditées, comme cela est stipulé par la convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques.

Le MAEE a opéré sous l'autorité de trois ministres. L'organigramme MAEE se présentait comme suit au 31 décembre 2020:



Le règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant le plan d'organisation de l'administration centrale du MAEE précise que « le secrétariat général est dirigé par un Secrétaire général, qui remplit sa tâche à l'égard des ministres ayant des compétences au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes. Il a pour mission de coordonner toutes les actions de la politique extérieure et d'en assurer la cohérence, ainsi que de veiller à l'unité de la gestion administrative du ministère, à la coordination des services qui en relèvent et au bon fonctionnement des missions diplomatiques et consulaires. »

d. Culture sécuritaire du département

Le MAEE a continué d'œuvrer en faveur du développement d'une véritable culture de sécurité. Sous l'impulsion de l'ambassadeur thématique « Digital et Sécurité » et avec le concours des directions et des administrations compétentes, le département a continué de se doter des moyens et procédures nécessaires afin de garantir au mieux la sécurité de ses agents, qu'ils soient au Luxembourg, en voyage de service ou en poste à l'étranger.

Ces moyens ont inclus, entre autres :

- la tenue de cours de formation et de sensibilisation afin d'informer les agents sur différentes menaces et de les préparer à faire face à celles-ci ;
- l'acquisition d'équipement de sécurité et de moyens de communication ;
- le développement de procédures et d'instructions ;
- l'investissement dans la sécurisation physique des missions diplomatiques et des logements de service.

Alors que la sécurisation physique des missions diplomatiques et des logements de service en Afrique, en particulier au Sahel, est restée prioritaire, le département s'est donné comme ambition de développer un concept de sécurité holistique, pour tous ses agents et pour tous ses postes à l'étranger.

e. Politique étrangère féministe

L'accord de coalition de 2018 annonçait la mise en œuvre d'une « *politique étrangère féministe* », afin de promouvoir l'égalité des genres dans les enceintes internationales et européennes et de soutenir les femmes de manière plus ciblée. Le Luxembourg s'était alors engagé de plaider en faveur d'un renforcement du rôle social et politique des femmes et pour l'égalité des chances, notamment en matière d'accès à la scolarité, à l'emploi et aux services de santé de base ainsi que des droits fonciers et de propriété et avec un accent particulier pour le respect des droits sexuels et reproductifs des femmes dans le dialogue politique avec les pays partenaires.

Le département a ainsi poursuivi son action en faveur des droits des femmes partout dans le monde, en axant sa politique étrangère féministe autour de trois volets :

- (1) La reconnaissance des droits des femmes comme partie intégrante des droits humains ;
- (2) Le renforcement de la représentation et la participation des femmes en tant que sexe sous-représenté, à tous les échelons de la société ; et
- (3) La promotion d'une égalité des genres au sein des structures du MAEE.

Pour permettre une reconnaissance des droits des femmes comme partie intégrante des droits humains, le Luxembourg n'a cessé d'être engagé en faveur d'une approche égalitaire face aux droits tant politiques qu'économiques et sociaux, de même que le droit de décider librement de sa vie affective et sexuelle.

Le Luxembourg s'est notamment engagé en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, de lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi que dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur femmes et la paix et la sécurité. Au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le Luxembourg a en particulier coparrainé 5 résolutions pertinentes à ce sujet :

- La résolution sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (CDH44) ;
- La résolution sur l'élimination de la mutilation génitale féminine (CDH44) ;
- La résolution sur le trafic des personnes et spécifiquement des femmes et des filles (CDH44) ;
- La résolution sur la promotion et protection des droits humains des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit dans le contexte du vingtième anniversaire de la résolution 1325 de 2000 (CDH45) ;
- La résolution sur la promotion, la protection et la réalisation du plein exercice des droits humains par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire (CDH45).

De plus, et en suivant une approche de tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle et basée sur le genre, la Coopération luxembourgeoise et le Cercle des ONGD ont conjointement élaboré une Charte portant sur la prévention et la lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels portée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE en 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2020, toute ONGD doit au préalable avoir adhéré à la Charte, ce qui signifie souscrire aux engagements minimaux pour lutter contre toute forme d'exploitation, d'abus et d'harcèlement sexuel pour pouvoir bénéficier de contributions financières de la part de la Coopération.

Au cours de l'année 2020, la Coopération luxembourgeoise a également signé des nouveaux accords stratégiques avec deux partenaires majeurs, dont l'OMS et l'ONUSIDA. Au vu de l'importance de la dimension du genre et de la promotion des droits humains, en particulier dans le domaine de la santé, deux articles intégraux ont été dédiés notamment à i) la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuel et à ii) la parité hommes-femmes, avec un accent particulier sur la santé des femmes, y inclus les droits sexuels et reproductifs, en tant que priorité transversale dans tous les programmes.

Dans le cadre de l'Examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme, qui est un examen des progrès en matière de droits humains par les pairs, le Luxembourg a systématiquement formulé des recommandations en matière d'égalité des genres aux pays examinés. Candidat au Conseil des droits de l'homme pour le mandat 2022-2024, le Luxembourg fera de l'égalité de genres une de ses quatre grandes priorités pour son mandat, s'il est élu.

Le Luxembourg, dans toutes les enceintes multilatérales, n'a eu de cesse de défendre vigoureusement le langage le plus fort en matière des droits humains des femmes et des filles. C'est dans ce cadre qu'au cours de l'année 2020, le Luxembourg a été parmi les signataires d'une lettre commune de donateurs au Secrétariat du Conseil d'administration des Nations Unies sur l'intégration du langage aligné « SEAH » pour les organisations multilatérales.

Pour permettre de continuer à renforcer la représentation et la participation des femmes à tous les échelons de la société, le Luxembourg veille à respecter un équilibre entre les genres lors des élections dans les diverses enceintes multilatérales. Il en va de même pour la sélection des candidats et candidates aux Missions d'observation électorale de l'Union européenne. Le Luxembourg cherche également à promouvoir une participation renforcée des femmes dans le cadre de déploiement de personnel luxembourgeois dans les missions civiles.

Finalement, c'est également au sein de ses propres structures que la diplomatie luxembourgeoise continuera de promouvoir une politique active d'égalité des genres.

1.2. La communication du MAEE

Le MAEE comporte depuis 2016 une cellule d'Information et de Communications (CIC), qui assure la coordination interne et externe de la communication du MAEE en étroite collaboration avec les huit directions ainsi qu'avec le réseau diplomatique. La CIC est responsable du développement de la stratégie de communication du MAEE au sens large ainsi que des outils de communication qui permettent la mise en œuvre de celle-ci.

En 2020, le MAEE a continué à renforcer sa présence sur les réseaux sociaux. Avec ses comptes officiels, le MAEE a envoyé 442 tweets et 213 publications Facebook en 2020. Les ambassades luxembourgeoises aux Emirats arabes unis, en Ethiopie, en Pologne, en Russie, au Portugal, au Sri Lanka ainsi que la représentation permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ont ouvert de nouveaux comptes sur Twitter et le MAEE a désormais un total de 27 comptes Twitter et 15 pages Facebook.

En octobre 2020, le MAEE a lancé un compte sur le réseau professionnel *LinkedIn*, ce qui permet non seulement de communiquer avec un public plus large, mais aussi de publier les vacances de postes et d'entrer en contact plus facilement avec des candidats potentiels.

Afin de moderniser sa présence en ligne, le MAEE travaille en étroite collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) pour mettre à jour les 43 sites des missions diplomatiques du Luxembourg. L'objectif est d'aboutir à une conception commune et, en les hébergeant sur les serveurs de l'État luxembourgeois, d'accroître la sécurité des sites web.

Depuis le lancement du projet en janvier 2020, les sites de 13 missions diplomatiques ont migré, dans leur nouvelle mouture, vers les serveurs étatiques :

Abu Dhabi, Berlin, Berne, Bruxelles (ambassade bilatérale et représentation permanente auprès de l'OTAN), Copenhague, Genève, La Haye, Londres, New York, Paris, Vienne et Washington.

1.3. Assistance consulaire

L'année 2020, marquée par la pandémie, a été une année particulièrement intense pour les services de l'assistance consulaire du MAEE et les missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger qui se sont vus confrontés à une charge de travail hors du commun. C'était surtout pendant la première moitié de l'année où le besoin d'aide aux ressortissants et résidents luxembourgeois se trouvant à l'étranger a été le plus marqué. Afin d'être en mesure de faire face à l'afflux massif de demandes d'assistance de nos citoyens et résidents, les services du MAEE ont été amenés à se réorganiser et s'adapter en un temps record. Ainsi, le MAEE a rapidement procédé à un renforcement des services de l'assistance consulaire avec l'aide d'agents d'autres directions et à une distribution géographique des dossiers en fonction des besoins. Le MAEE a également intensifié sa coordination avec les postes diplomatiques luxembourgeois à l'étranger, afin de pouvoir disposer des renseignements nécessaires sur les aspects divers de la crise dans les pays respectifs et d'aider au mieux les ressortissants et résidents s'y trouvant.

Suite à un début de crise pendant lequel trois ressortissants luxembourgeois ont pu être rapatriés depuis la province de Hubei en Chine, les mesures restrictives de plus en plus poussées de pays à travers le monde ainsi que la fermeture des frontières et des routes aériennes et terrestres ont entraîné une hausse exponentielle du volume des demandes d'assistance consulaire, de rapatriement et de renseignements.

Le MAEE a ainsi pu assister dans le rapatriement de plus de 1000 ressortissants et résidents qui s'étaient retrouvés bloqués dans bon nombre des pays aux quatre coins du monde. Au-delà de l'assistance consulaire pour rapatrier les citoyens à partir de pays tiers, d'importants efforts ont été déployés pour assister les ressortissants et résidents luxembourgeois en déplacement dans d'autres pays de l'Union européenne et qui ont dû faire face à des mesures restrictives limitant les déplacements. S'y ajoutent d'innombrables requêtes d'informations et de renseignements auxquelles le MAEE a donné suite, y compris l'émission de certificats facilitant le passage vers les aéroports des pays voisins afin de permettre aux proches des personnes rapatriées de traverser la frontière pour franchir la dernière escale vers le Luxembourg.

La crise de la Covid-19 a mis en évidence l'importance de disposer d'un réseau diplomatique et consulaire global dans son étendue et sans lequel le rapatriement de nos ressortissants/résidents se serait avéré difficile. Elle a également révélé l'importance du soutien de nombre de consuls honoraires, surtout dans les régions du monde sans représentation consulaire luxembourgeoise.

La pandémie a aussi confirmé, une fois de plus, l'importance de notre coopération consulaire bilatérale avec nos partenaires européens et avec les pays voisins en particulier. Dans les pays sans représentation diplomatique luxembourgeoise, les ambassades de ces pays partenaires étaient souvent le premier point de contact pour nos ressortissants, travaillant également étroitement avec nos consuls honoraires. De leur côté, les services de l'assistance consulaire du MAEE ont eu des contacts étroits avec les centres de crises et les ambassades des pays voisins. Ensemble avec une coordination entre postes diplomatiques dans les pays respectifs, ce dispositif a contribué de manière significative au rapatriement d'un nombre important de ressortissants et résidents luxembourgeois.

Au niveau européen, le MAEE a participé activement à l'effort de coordination des vols de rapatriement organisés à travers une « taskforce » mise en place suite au Conseil européen du 16 mars 2020. Cette coordination a permis un échange régulier d'informations importantes sur la coordination et la disponibilité de vols de rapatriement organisés sous l'égide du mécanisme de protection civile de l'Union européenne. Le Luxembourg a participé à cet effort de solidarité européenne à travers l'organisation de deux vols de rapatriement du Cabo Verde vers Luxembourg, permettant à plus de 300 personnes, dont un nombre important de citoyens de l'Union européenne, de revenir au pays.

Malgré la crise, le MAEE a continué de suivre les dossiers importants au niveau européen, bien que le suivi pratique des mesures engagées en 2019 a souffert à cause de l'impact de la pandémie. Le MAEE a ainsi continué de participer, sous forme virtuelle, à nombre de réunions de groupes de travail au sein du Conseil de l'Union européenne dont le mandat couvre la coopération consulaire, ainsi que le « Core team » qui essaye d'améliorer les rapports entre États membres et le service extérieur de l'Union européenne en matière de gestion de crise.

- *Suivi de la directive UE 2019/997*

Suite à la transposition par les États membres de l'Union de la directive UE 2015/637¹, établissant notamment les mesures de coordination et de coopération nécessaires pour faciliter la protection consulaire des citoyens de l'Union européenne non représentés dans les pays tiers, la Commission a soumis au Conseil une proposition visant à actualiser les règles, le modèle et notamment les éléments de sécurité d'un titre de voyage provisoire de l'Union européenne (TVP UE).

Le Conseil a ainsi adopté le 18 juin 2019 la directive UE 2019/997 établissant un titre de voyage provisoire de l'Union européenne et abrogeant la décision 96/409/PESC, afin de faciliter la protection consulaire des citoyens non représentés de l'Union au moyen de la délivrance de titres de voyages provisoires sûrs et largement acceptés.

La transposition de la directive, ainsi que sa mise en œuvre, dépendent cependant de la finalisation des mesures sécuritaires du document physique, ainsi que de la production du produit final. À cause de la pandémie, ces travaux ont pris un retard considérable et la validation du nouveau modèle de titre de voyage provisoire, ainsi que la production d'un tel titre ne pourront être envisagées qu'en 2021.

1.4. Soutien au gouvernement, aux ministères et à la Cour grand-ducale

En 2020, le MAEE a organisé 34 visites de travail dont 14 ont été reportées ou annulées en raison de la situation sanitaire due à la pandémie Covid-19. Le MAEE est également régulièrement sollicité pour se charger des aspects logistiques de réunions et événements internationaux organisés au Luxembourg par le gouvernement luxembourgeois. Dans ce cadre, 11 réunions, colloques et conférences ont été organisés en 2020, dont 7 ont dû être annulés ou reportés en raison de la situation sanitaire due à la pandémie Covid-19.

Traditionnellement, le MAEE apporte aussi son soutien à la Cour grand-ducale en contribuant notamment à l'organisation de visites d'État ou de visites officielles de chefs d'États étrangers. À cause des restrictions de voyage et de rassemblement décidées dans le cadre de la pandémie Covid-19, il n'y a pas eu de visites d'État ou de visites officielles de chefs d'États étrangers en 2020.

Au niveau des cérémonies nationales, le MAEE est en charge de l'organisation des festivités de la Fête nationale. En temps normaux, les événements du 23 juin permettent de réunir les membres des corps constitués luxembourgeois, les représentants des ministères et des administrations, ainsi que des membres de la société civile et du grand public. À ces invités nationaux s'ajoutent les ambassadeurs et chargés d'affaires *a.i.* des ambassades accréditées au Luxembourg, les hauts représentants des institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg et les consuls honoraires au Luxembourg. En 2020, une grande partie des festivités a dû être annulée en raison de la situation sanitaire due à la pandémie Covid-19. Seule une cérémonie en format très réduit a eu lieu devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, avec des discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc, du président de la Chambre des députés et du Premier ministre, en présence de représentants du gouvernement, de la

¹ Le Luxembourg a adopté le règlement grand-ducal (A393) du 15 mai 2018 à ce sujet.

Chambre des députés, du Conseil d'État, de la magistrature, de l'armée, de la police, de la Ville de Luxembourg et du corps diplomatique.

Ce même format réduit a aussi dû être appliqué aux cérémonies qui se sont tenues à l'occasion de la Journée nationale de la commémoration, le 18 octobre 2020. Le MAEE a aussi été responsable de l'organisation et du déroulement des cérémonies de commémoration au monument national de la solidarité, au monument de la mémoire « Shoah », au monument du souvenir « Gëlle Fra » et à la croix de Hinzert, qui ont été précédées cette année-ci de l'inauguration d'une plaque commémorative à la Gare Centrale, pour se souvenir des femmes qui ont été enrôlées dans le *Reichsarbeitsdienst* pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

Finalement, malgré le fait que les réunions du Conseil de l'Union européenne qui ont normalement lieu à Luxembourg au cours des mois d'avril, de juin et d'octobre ont été annulées en raison des mesures prises en réponse à la pandémie Covid-19, un total de 246 demandes de réservation du salon d'honneur, de port d'armes et de fréquences ont tout de même été traitées.

En 2020, le MAEE a ainsi organisé ou contribué à organiser une cinquantaine de visites, de cérémonies et d'événements au Luxembourg (voir le relevé des événements marquants repris dans le chapitre 9).

1.5. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg

a. Corps diplomatique

Un total de 176 missions diplomatiques ou délégations sont accréditées auprès du Luxembourg, sous forme soit d'une ambassade résidente à Luxembourg, soit d'une mission diplomatique ou délégation non résidente basée surtout à Bruxelles, mais aussi à Paris, Berlin ou encore La Haye. 21 pays disposent d'une ambassade résidente établie à Luxembourg.

En 2020, 24 nouveaux ambassadeurs ont été accrédités au Luxembourg, dont huit résidents (République Tchèque, Japon, Italie, Grèce, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Chine). À noter qu'entre mars et juin 2020, les séances d'accréditation ont été suspendues en raison de la situation sanitaire due à la pandémie Covid-19 et, lorsqu'elles ont repris, elles étaient soumises à certaines restrictions au niveau du cérémoniel. De même, le département a géré 11 fins de missions, dont celles de six ambassadeurs résidents (Italie, Pays-Bas, Allemagne, Chine, Belgique, Russie). Pour le départ des ambassadeurs résidents, deux dîners d'adieu ont été organisés, dont un en janvier et l'autre en juin (le deuxième en format réduit, en raison de la situation sanitaire due à la pandémie Covid-19).

En 2020, 87 cartes diplomatiques pour les membres des ambassades et 131 cartes de légitimation pour le personnel administratif et technique ont été établies, ce qui fait un total de 218 cartes. Par ailleurs, ont été délivrées 83 cartes diplomatiques pour des personnes des institutions européennes et des organisations internationales qui bénéficient du statut diplomatique, et 1.129 cartes de légitimation pour les agents des institutions européennes et des organisations internationales respectivement à leurs membres de famille.

En 2020, 3.250 demandes d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée émanant des ambassades et des personnes bénéficiant du statut diplomatique des missions diplomatiques ont été formulées. De plus, 62 immatriculations sous plaques CD ont été traitées.

b. Corps consulaire et Conseillers du commerce extérieur

Le MAEE est chargé de la gestion du corps consulaire étranger au Luxembourg, du corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, ainsi que des conseillers du commerce extérieur du Luxembourg à l'étranger.

Le corps consulaire étranger au Luxembourg comporte quant à lui deux consuls généraux de carrière (Portugal, Belgique), quatre consuls généraux de carrière accrédités au Luxembourg avec résidence à Bruxelles (Arabie Saoudite, Brésil, Colombie, Pérou), neuf consuls généraux honoraires (Danemark, Djibouti, Hongrie, Inde, Islande, Norvège, Philippines, Suède, Thaïlande) et 58 consuls honoraires.

Le corps consulaire du Luxembourg à l'étranger est actuellement constitué d'un réseau de 161 consuls honoraires et de sept consuls généraux honoraires (Sao Paolo, Barcelone, Floride, Tokyo, Managua, Monaco et Amsterdam). Ce réseau est renforcé par les sections consulaires de nos missions diplomatiques.

Afin de mieux promouvoir ses activités commerciales à l'étranger, le Luxembourg peut également recourir à un réseau de 14 conseillers du commerce extérieur, présents en Allemagne, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Iran, Italie, Koweït, Laos, Russie, Singapour, ainsi qu'au Taïwan.

1.6. Chancellerie et gestion des distinctions honorifiques

a. Chancellerie

En 2020, le MAEE s'est chargé de la transmission de 191 nouveaux dossiers (commission rogatoires internationales, demandes d'entraide judiciaire, exploits d'huissier de justice) aux autorités et institutions concernées tout en assurant le suivi des dossiers ouverts antérieurement. S'y est ajouté, pour 2020, la transmission de 438 actes de l'état civil.

Le MAEE également traité 80 demandes de renseignement émanant de particuliers ou d'autorités étrangères. Les objets de ces demandes de renseignement sont de nature très variée : demandes de statistiques au sujet de ressortissants de certains pays résidant au Luxembourg; demandes, respectivement, délivrance de spécimens de documents nationaux (carte d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation, etc.); demandes de renseignement sur les caisses de pension, législation spécifiques, la nature politique du Luxembourg, les différents corps de métier ou encore les procédures administratives.

Enfin, le MAEE s'est aussi chargé de la collecte et de l'envoi de 260 objets perdus ou volés, soit au service national des objets trouvés pour les objets appartenant à des ressortissants luxembourgeois et trouvés à l'étranger, soit aux ambassades respectives pour les objets appartenant à des non-résidents et trouvés au Luxembourg.

b. Gestion des distinctions honorifiques

Dans le cadre de la promotion générale qui honore également des personnalités étrangères lors de notre fête nationale, 148 demandes d'agrément ont été soumises via nos ambassades aux autorités locales. Si on y ajoute les propositions de remise de distinctions honorifiques hors promotion générale, ainsi que les distinctions honorifiques remises à des citoyens de pays ne requérant pas d'agrément au préalable, le nombre de demandes de décoration traitées s'élève à 188.

1.7. Délivrance des passeports, visas et légalisations

Le fonctionnement du Bureau des passeports, visas et légalisations (BPVL) a été impacté par la pandémie Covid-19. Du 23 mars au 24 mai 2020, le guichet ouvert au public du BPVL a fonctionné en mode réduit avec des équipes en rotation, permettant d'avoir du personnel en « stand-by » pour reprendre le flambeau en cas de test positif sur un des membres du personnel présent.

Le BPVL n'a pu recourir que marginalement au télétravail vu qu'il travaille sur des documents physiques, notamment en ce qui concerne les légalisations et l'émission de passeports et un accueil du public doit donc être maintenu sous une forme ou l'autre. Dans les bureaux où le contact direct n'a pas pu être évité

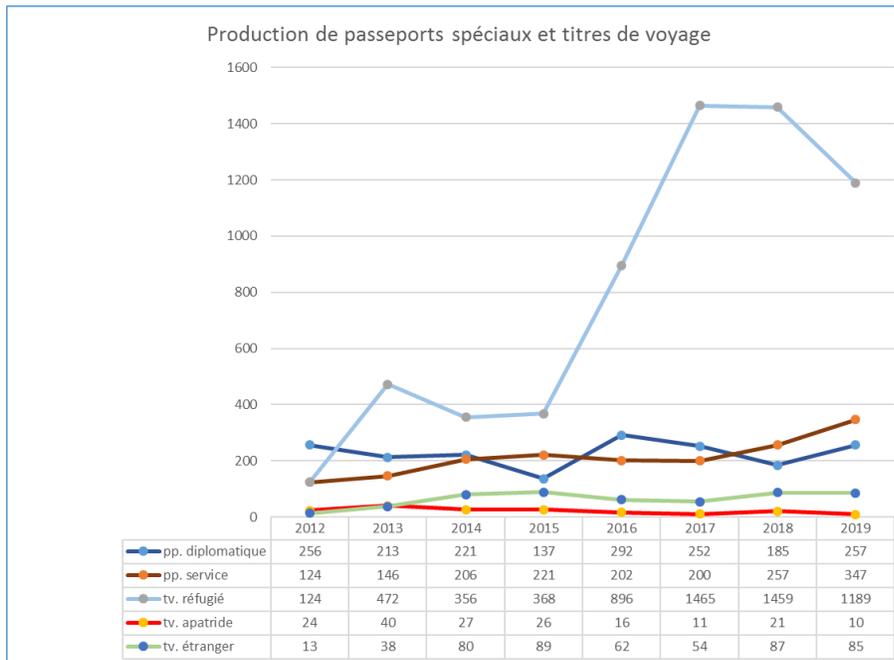
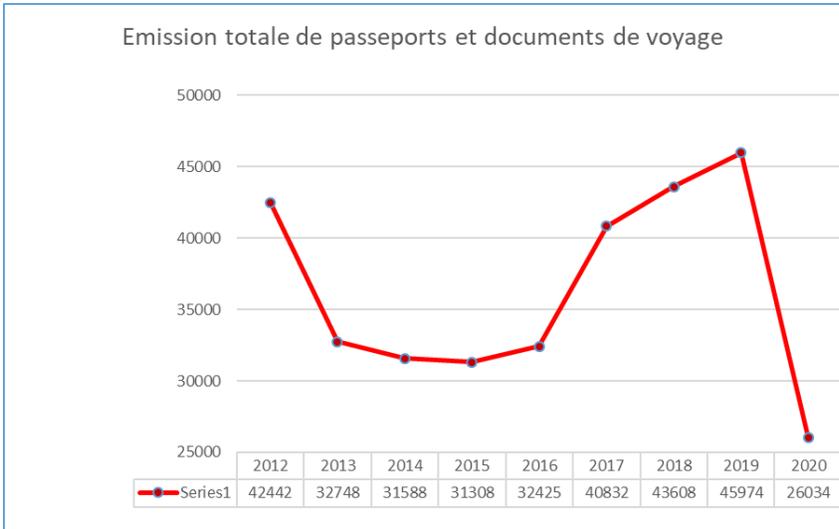
complètement, des mesures sanitaires strictes et en ligne avec les recommandations du ministère de la Santé ont de ce fait été mises en œuvre. La salle d'attente a également été réaménagée afin de permettre un meilleur contrôle du nombre des personnes présentes.

L'équipe du BPVL est actuellement forte de 29 personnes dont 3 sont des jeunes en Contrat Apprentissage Emploi.

a. Passeports

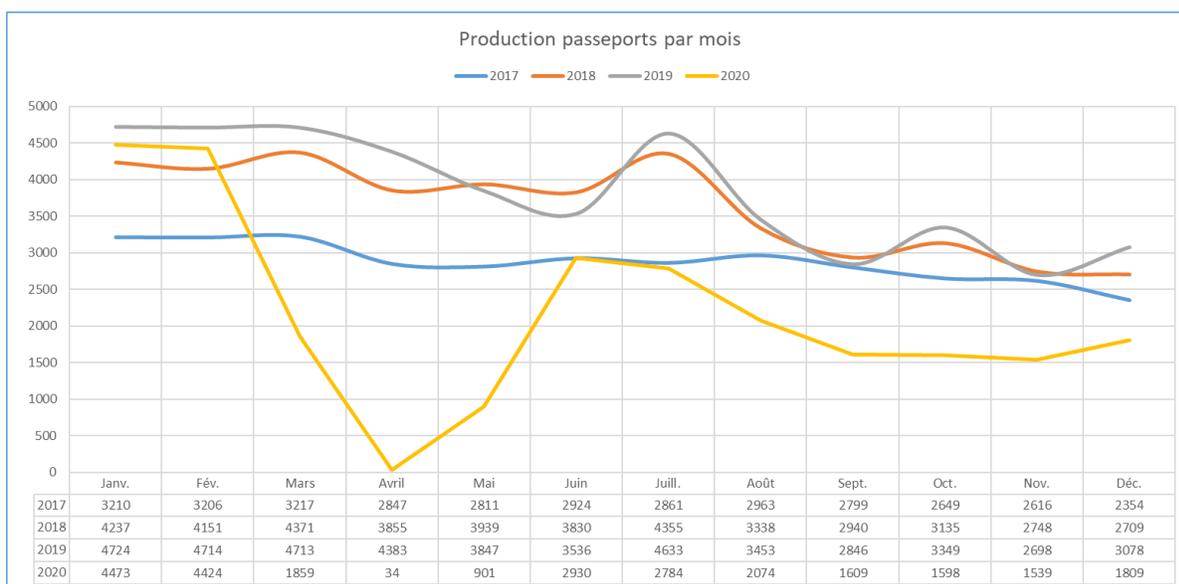
Après un bon départ au cours des mois de janvier et février, les chiffres ont chuté de façon dramatique entre avril et juillet/août pour reprendre un semblant de normale en automne.

En cas de retour à la normale, on risque de voir un « rush » sur les passeports étant donné que le remplacement des passeports non renouvelés en 2020 viendrait le cas échéant s'ajouter à la demande naturelle de 2021.

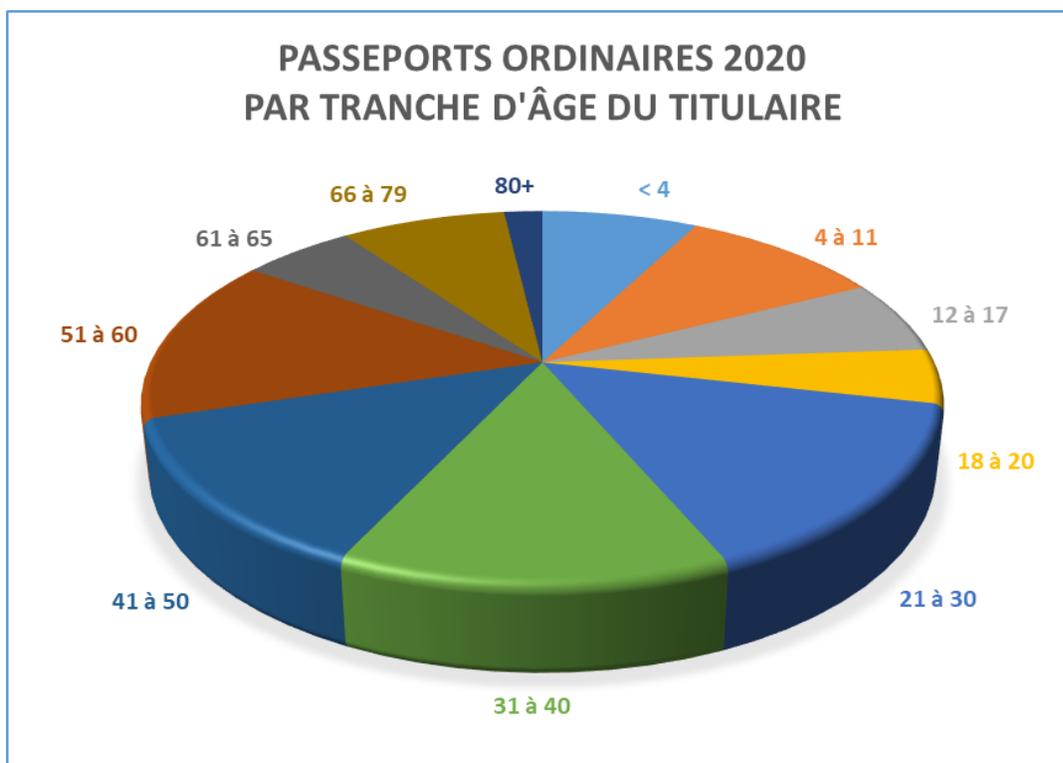


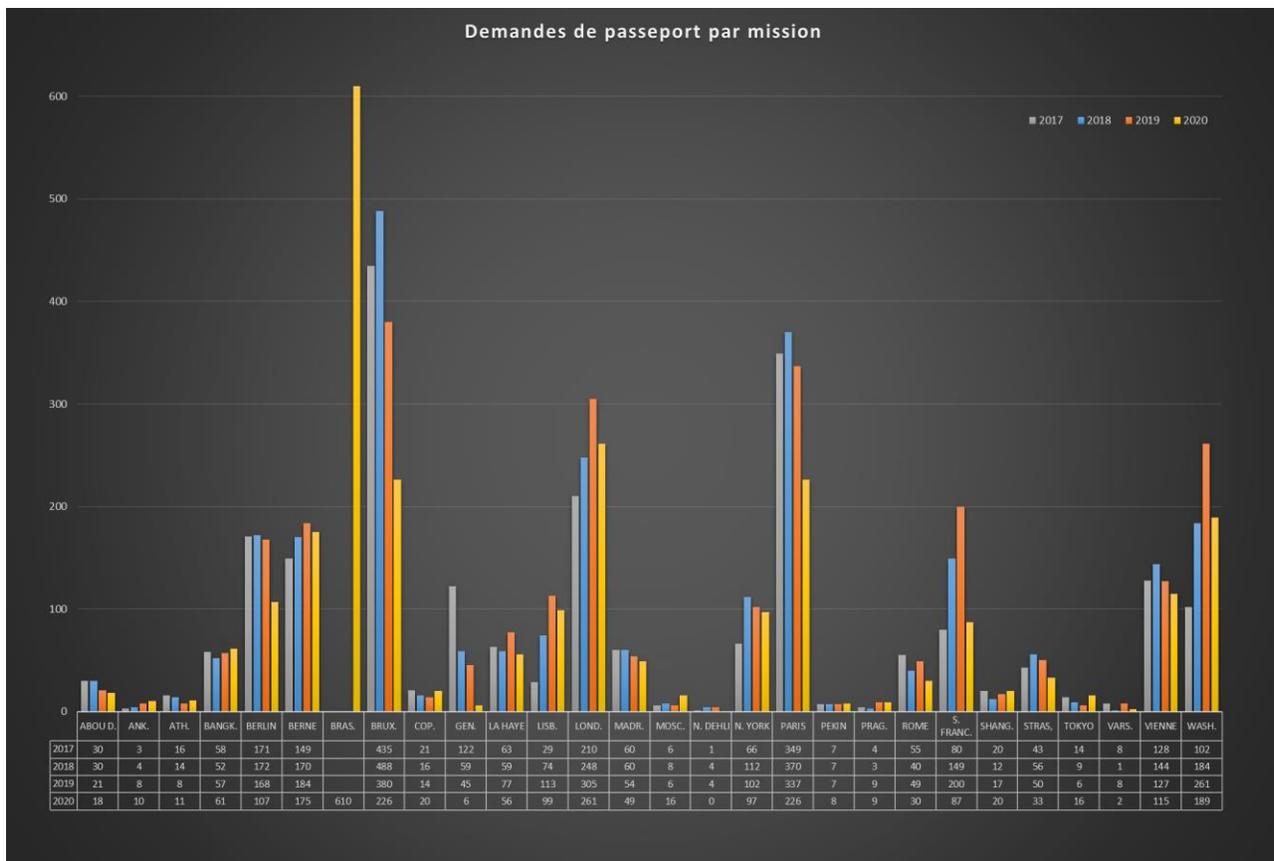
Une fluctuation inverse à celle de 2007-2012-2019 a été constatée, jadis créée par la crise des cartes d'identité avec désormais des années à fortes, puis à faibles puis à nouveau à fortes demandes de passeports qui s'enchaînent rapidement.

L'expérience post-2007 a montré qu'une telle tendance met des décennies à se tasser.



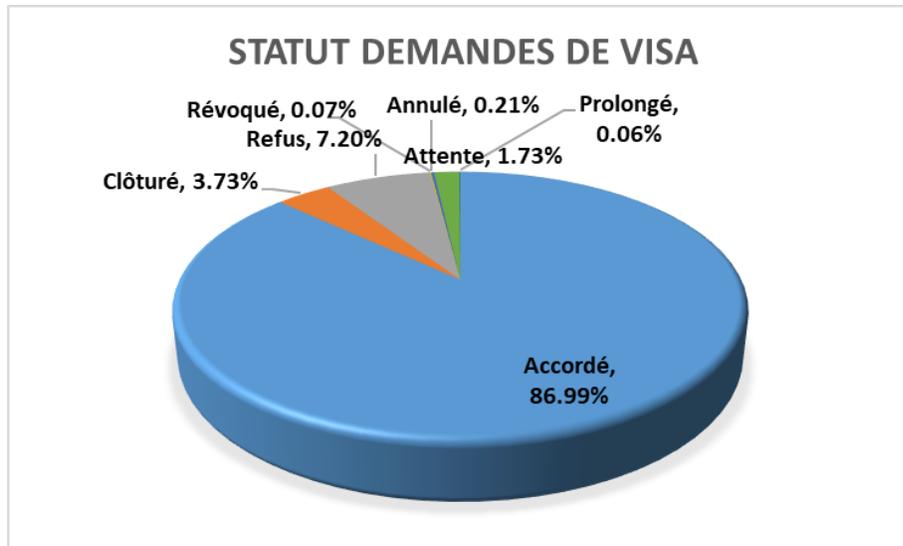
En 2020, le nombre de passeports produits en procédure d'urgence a été de 822, soit 3,38 % des passeports ordinaires.





b. Visas

Comme le service passeports, le service visa a été sévèrement impacté par la crise de la Covid-19. En effet, dès le début de la pandémie, le rôle du service des visas du BPVL a changé. Vu les nombreuses contraintes, voire l'impossibilité de voyager, les dossiers des personnes qui se sont retrouvées bloquées au Luxembourg ont été pris en charge. Il a fallu régulariser leur séjour afin de leur éviter des désagréments lors de leur départ ou d'éventuelles demandes de visa futures. Dans ce cadre, 296 visas nationaux (D) ont été émis et 95 visas à validité territoriale limitée au Luxembourg.



Dans la suite de l'adoption du règlement grand-ducal concernant les mesures temporaires appliquées en matière d'immigration, le MAEE a également pris en charge l'émission d'attestations destinées aux personnes bénéficiant d'une exception à ces mesures et permettant à certaines personnes d'entrer au Grand-Duché de Luxembourg. 744 dossiers ont été traités en 2020 aboutissant à 586

autorisations émises. Les certificats concernés ont été délivrés non seulement aux voyageurs soumis à l'obligation de visa mais aussi à ceux qui en sont exemptés.

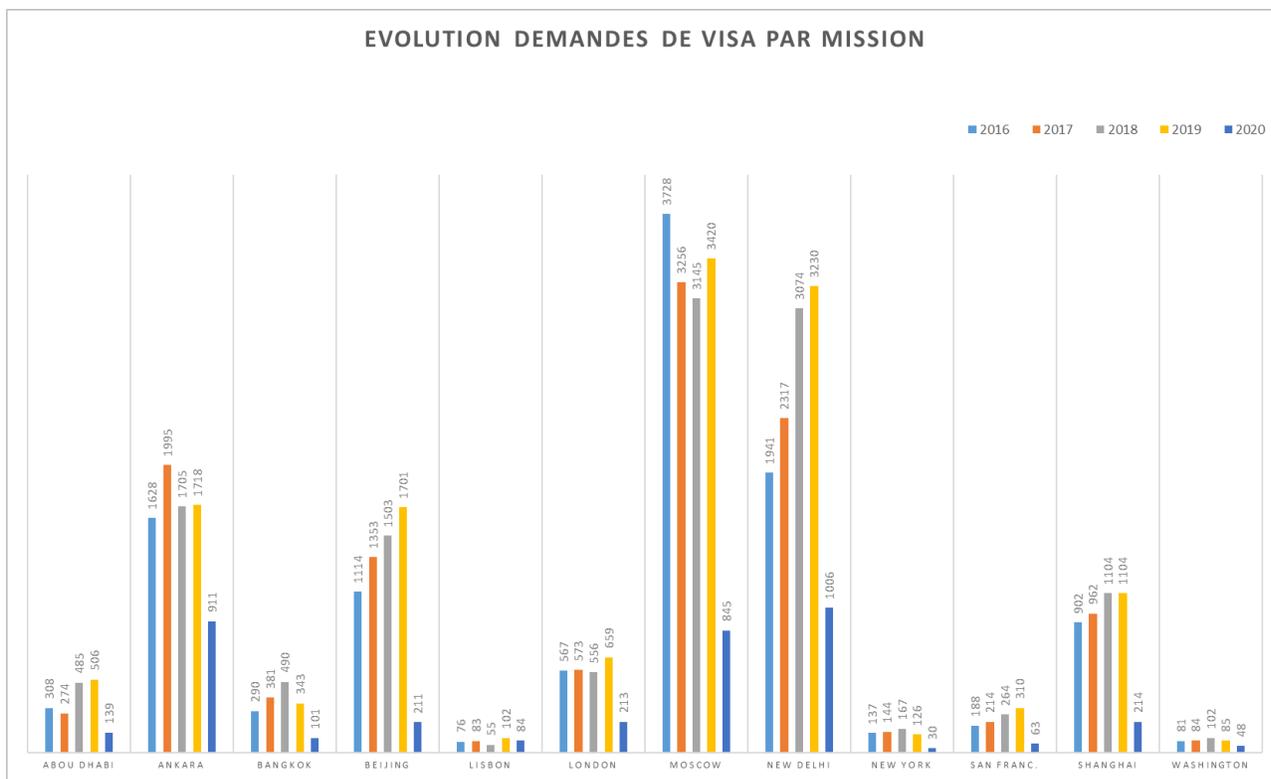
La crise sanitaire, et en conséquence l'interdiction des voyages non essentiels vers l'Union européenne, a fortement impacté les chiffres annuels liés aux visas en réduisant les activités de plus de 80% par rapport aux années précédentes.

En effet, le Conseil a adopté le 30 juin 2020 une recommandation sur la levée progressive de la restriction temporaire des déplacements vers l'Union européenne, qui a été transposée en droit interne par le règlement grand-ducal du 1er juillet 2020.

Une liste de pays a été arrêtée pour lesquels les restrictions en matière de déplacements ont été levées. La liste des pays concernés a été actualisée régulièrement. Pour tous les autres pays tiers ne figurant pas sur la liste, les déplacements non essentiels vers l'Union européenne ont été suspendus.

Certaines catégories de voyageurs répondant à des critères de dérogation, précisés sur la recommandation, ont cependant été autorisés à se rendre au Luxembourg par le biais du certificat mentionné ci-dessus. L'émission des visas a suivi la même logique en ce que seules certaines catégories de voyageurs ayant une fonction ou un besoin essentiels ont pu déposer une demande de visa.



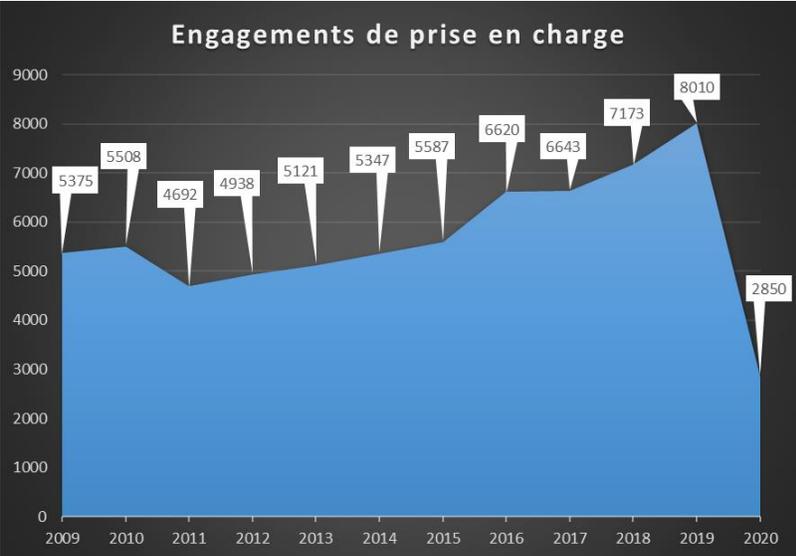


De nombreux pays partenaires ont suspendu en 2020 les accords de représentation en raison des fermetures temporaires de leurs consulats. Parmi les pays avec lesquels le Luxembourg a conclu des accords de représentation, la Belgique assure une position particulière, non seulement en raison du volume des demandes traitées, mais également en raison du fait que la Belgique réfère au MAEE la décision sur le sort à réserver aux demandes et que la Belgique délivre également des visas long-séjour pour le Luxembourg. Il convient de noter également que, à part la Belgique, les pays qui représentent le Luxembourg en matière de visas prennent leur décision sur le statut à réserver aux demandes de manière tout à fait autonome et sans consultation du MAEE.



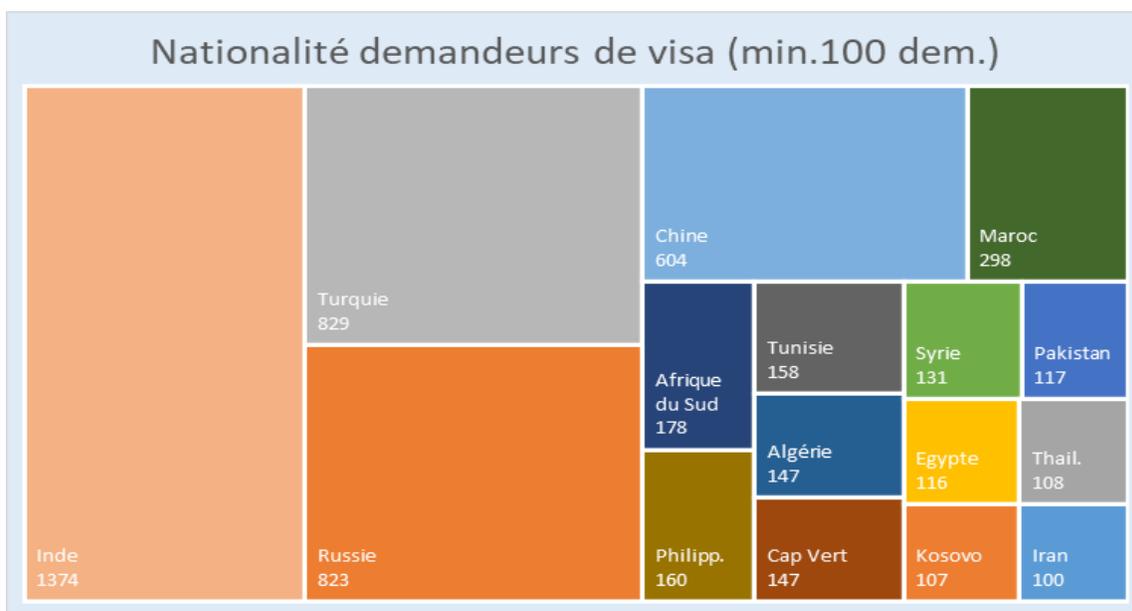
Par rapport à la prise de décision il y a lieu de rappeler que nos missions diplomatiques sont encouragées à trancher elles-mêmes sur les demandes de visa, bien que le BPVL se tient évidemment à leur disposition pour se voir référer les demandes que les consulats jugent plus compliquées ou douteuses.

La rapidité d'une décision d'office par le consulat peut représenter un argument de taille dans le positionnement du Luxembourg comme destination de voyage touristique ou d'affaires.



L'engagement de prise en charge (EPC) est l'engagement formel par lequel une personne résidant au Luxembourg se porte garante des frais pouvant être occasionnés par un invité venant d'un pays tiers.

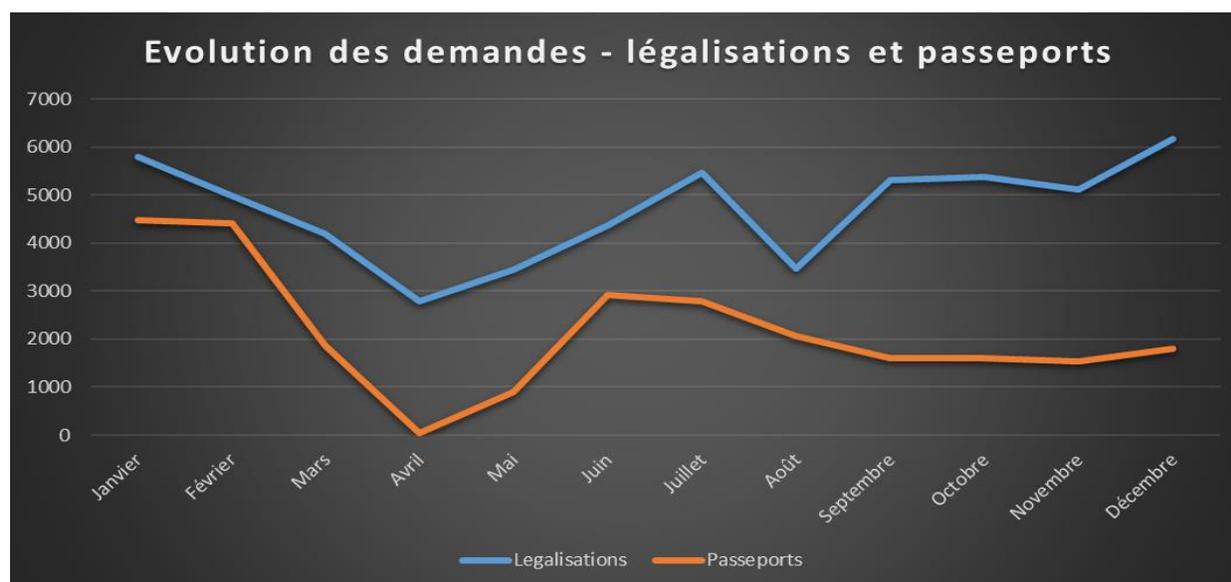
L'EPC est valable pour les 2 années suivant l'entrée dans l'espace Schengen par la personne invitée et est soumis à certaines conditions, notamment celle de disposer d'un revenu suffisant.



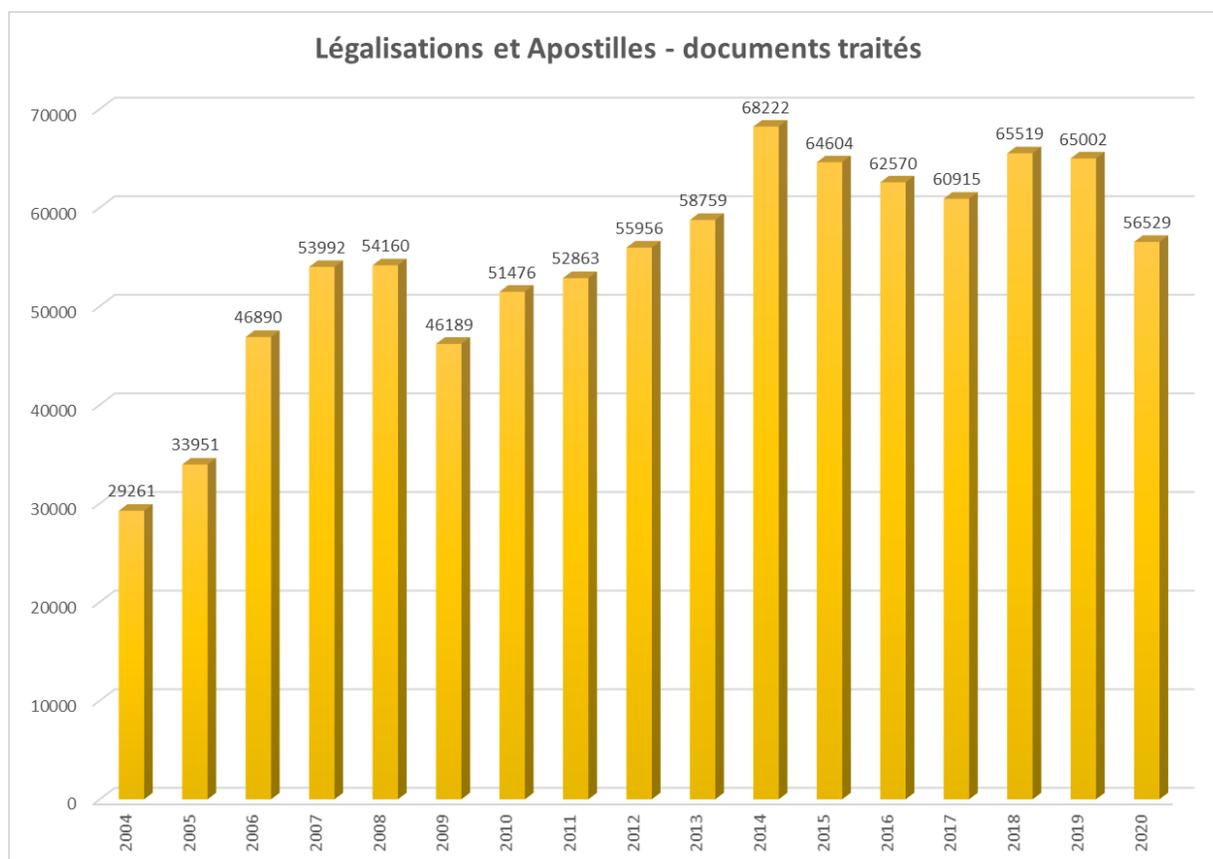
Au niveau européen, les travaux se sont poursuivis afin d'aboutir *in fine* à une totale interopérabilité des systèmes d'information au sein de l'Union européenne et de contribuer à renforcer la sécurité intérieure. Dans cette perspective, le projet de règlement modifiant le règlement concernant le système d'information sur les visas (VIS) prévoit une grande modernisation du système. Il vise à renforcer encore davantage la sécurité de la procédure de délivrance des visas de court séjour, à inclure les visas de long séjour dans la base de données du VIS et à assurer l'interopérabilité entre le VIS et les autres systèmes de bases de données, à savoir le système d'information Schengen (SIS), le système d'entrée/sortie (EES), le système d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), Eurodac, les données Europol, l'ECRIS-TCN et les bases de données pertinentes d'Interpol sur les documents de voyage.

c. Légalisations

Le volume de dossiers traités a atteint 87 % du volume de l'année précédente, soit une diminution considérablement moins importante qu'au niveau des passeports.



La procédure de pré-enregistrement en ligne des demandes de légalisation et d'apostille, introduite en 2018, a continué à porter ses fruits en 2020, de sorte que de plus en plus de documents à légaliser ont été déclarés en ligne, via Guichet.lu, et ensuite déposés dans une boîte aux lettres au BPVL, respectivement retirés via les casiers mis à disposition des sociétés de coursier, évitant ainsi le passage par les guichets. Ceci a notamment permis de réduire significativement l'afflux aux guichets dans le cadre des mesures sanitaires mises en place.



d. Autres activités

Digitalisation des procédures

Au niveau du CTIE, les projets liés à la pandémie ont évidemment été traités en priorité, de sorte que certains des projets du BPVL ont dû être reportés, comme p.ex. l'introduction du dépôt électronique des engagements de prise en charge avec signature électronique via MyGuichet.lu.

Le projet-pilote lancé avec le Consulat général à Bruxelles, qui vise à mettre à disposition de nos missions diplomatiques un système de prise de rendez-vous en ligne, a permis au BPVL de mettre en place un système de rendez-vous pour ses propres guichets. Au niveau du Consulat général de Bruxelles, une mise en ligne est espérée pour le premier trimestre 2021 pour ensuite être mise à disposition de tous nos consulats, une fois le système mis au point.

Au cours de l'exercice 2021 devrait pouvoir être introduite l'émission d'apostilles et légalisations électroniques sur base de documents signés électroniquement, ce qui évitera le passage par un document papier avec apposition d'une vignette.

En 2020, une concertation interministérielle a été mise en place visant à réformer la base légale régissant l'émission des passeports étant donné que l'actuelle loi de base, datant de 1934, est très sommaire. Le but envisagé est de pouvoir introduire un nouveau passeport en 2024/25 sur fond d'une loi propre, ainsi que d'introduire une nouvelle loi pour gérer le domaine des apostilles et légalisations.

L'adoption de la révision du règlement concernant le système d'informations sur les visas, prévue pour le premier trimestre 2021, provoquera un impact conséquent sur le système VIS existant, induisant une réforme majeure en termes techniques, technologiques et opérationnels.

1.8. Activités en matière de droit international public du service juridique du MAEE

a. COJUR, Groupe de travail de droit international public (Bruxelles)

En 2020, le MAEE a suivi les travaux du COJUR dont les réunions formelles ont lieu 4 fois par an à Bruxelles (le 6 février 2020 en présentiel, le 10 juin, le 30 septembre et le 25 novembre 2020 en virtuel). Le COJUR est un groupe de travail et un forum d'échange sur le droit international au sens général, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil. Il est composé d'experts juridiques des services et départements juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres et se réunit deux fois par semestre pour discuter des derniers développements liés, parmi d'autres, au droit international public, au droit européen, aux régimes de sanctions, au droit international humanitaire, aux réserves des traités multilatéraux et à toute autre question juridique ayant une dimension internationale.

La rencontre annuelle des conseillers juridiques nationaux des ministères des Affaires étrangères, organisée habituellement fin octobre au siège des Nations Unies à New York, a été annulée en raison de la situation liée à la Covid-19.

Les réunions semestrielles informelles des conseillers juridiques UE-US à Strasbourg et à New York (en marge de la semaine du droit international) respectivement, ont été annulées en raison de la situation liée à la Covid-19.

b. COJUR-CPI Groupe relatif à la Cour Pénale Internationale (Bruxelles, La Haye)

Le COJUR-CPI est un groupe de travail, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil, qui a pour objet de coordonner les actions de l'Union européenne en relation avec la Cour Pénale Internationale (CPI) et l'Assemblée des États parties du Statut de Rome (« l'AEP »). Il a réuni les experts des États membres à Bruxelles et en virtuel le 5 février, le 29 septembre et les 3 et 4 novembre 2020 respectivement.

c. Autres enceintes internationales

Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public, CAHDI du Conseil de l'Europe (Strasbourg)

Le MAEE a participé à la réunion du CADHI, les 24 et 25 septembre 2020 à Prague. Le CAHDI est un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe et d'un nombre important d'États et organisations observateurs. Le CAHDI discute des sujets de droit international public et de droit international humanitaire, des réserves aux traités multilatéraux et rend des avis à la demande du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Les réunions du CAHDI sont organisées semestriellement, la réunion du premier semestre 2020 à Strasbourg a été annulée en raison des développements liés à la Covid-19.

Droit international humanitaire (DIH)

En guise de suivi à la 33^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge qui s'est tenue en décembre 2019, le Luxembourg a pris en 2020 un engagement sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles sexistes. Concrètement, le Luxembourg s'est engagé auprès de la Croix-Rouge à mettre en œuvre jusqu'en 2023 un plan d'action qui contient huit mesures concrètes, comme par exemple de garantir un accès sans entrave à un ensemble complet de services pour les survivants de violences sexuelles et sexistes, ou de veiller à une représentation équilibrée des femmes et hommes dans les équipes d'intervention.

Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Le MAEE, avec l'appui de l'ambassade du Luxembourg aux Pays-Bas, a participé à la première partie de la 19^{ème} session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale («AEP») qui s'est tenue à La Haye du 14 au 16 décembre 2020. À l'occasion de cette session, l'AEP a adopté sept résolutions par consensus, sur le budget-programme de la Cour pour 2020, sur la rémunération des juges de la Cour pénale internationale, sur la coopération, l'examen de la Cour et du Statut de Rome ainsi que sur deux résolutions de nature administrative liées à la Covid-19. Le Luxembourg s'est joint à une déclaration conjointe prononcée par la Belgique exprimant son regret face à l'adoption d'un budget qui n'est pas en adéquation avec les besoins réels de la Cour. Les travaux de l'Assemblée se sont poursuivis pour une première reprise à New York du 17 au 23 décembre 2020, où le Luxembourg a participé via sa Représentation permanente.

1.9. Interaction avec le Parlement

a. Questions parlementaires adressées au ministre des Affaires étrangères et européennes et ministre de l'Immigration et de l'Asile

Le ministre des Affaires étrangères et européennes a répondu à 124 questions parlementaires et une pétition en 2020.

	Numéro et date	Auteur(s)	Sujet
1.	1658 du 6/1/2020	Sven Clement	Australien Hëllëf
2.	1659 du 6/1/2020	Viviane Redding	Conférence sur l'avenir de l'Europe
3.	1663 du 7/1/2020	G. Graas et G.Baum	Construction d'un nouveau bâtiment pour le Lycée Technique des professions de santé
4.	1680 du 9/1/2020	J-M Halsdorf	Implication de l'OTAN au Moyen-Orient
5.	1688 du 10/1/2020	Marc Goergen	Technologies satellitaires
6.	1725 du 16/1/2020	Léon Gloden	Situation concurrentielle du Luxembourg en tant que siège européen
7.	1733 du 17/1/2020	Charles Margue	Étiquetage des produits issus des colonies israéliennes
8.	1735 du 17/1/2020	Laurent Mosar	Blockchain Competence Center (BCC)
9.	1801 du 30/1/2020	Mars di Bartolomeo	Fermeture de la crèche auprès de la BEI
10.	1802 du 30/1/2020	Mars di Bartolomeo	Transport des armements par CARGOLUX en direction de pays confrontés à des conflits
11.	question urgente Taiwan du 3/2/2020	Paul Galles	Implication de Taïwan dans la lutte internationale contre le coronavirus

12.	1810 du 1/2/2020	Marc Goergen	Conditions de travail des ouvriers du pavillon luxembourgeois pour l'EXPO Dubaï 2020
13.	1835 du 6/2/2020	Mars di Bartolomeo	Plan de paix pour le Proche-Orient proposé par le Président des États-Unis
14.	1852 du 12/2/2020	Gusty Graas	2e Plan d'action du Luxembourg pour la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
15.	1879 du 14/2/2020	Viviane Reding	Parquet européen
16.	1881 du 14/2/2020	Y. Cruchten, M. Di Bartolomeo	Mines antipersonnel
17.	1889 du 17/2/2020	J. Engelen, F. Kartheiser	Présentation des statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)
18.	1891 du 17/2/2020	Jeff Engelen	Pénurie des marchandises provenant de l'Asie suite au coronavirus
19.	1915 du 21/2/2020	Marc Goergen	Parc automobile de l'État
20.	1927 du 24/2/2020	L. Mosar et C. Wiseler	Reconnaissance d'un État palestinien
21.	1942 du 27/2/2020	Georges Engel	Vêtements produits de manière responsable
22.	1962 du 2/3/2020	Gusty Graas	Lettre ouverte de divers organisations à M. le Ministre
23.	1964 du 2/3/2020	O. Modert et P. Galles	Situation des réfugiés en Bosnie-Herzégovine
24.	1970 du 4/3/2020	Paul Galles	Regroupement familial
25.	1981 du 9/3/2020	S. Empain	Liberté religieuse des baha'is en Iran
26.	1987 du 11/3/2020	Lorsché, Empain et Bernard	Renseignements sur les demandeurs de protection internationale
27.	2013 du 23/3/2020	Fernand Kartheiser	Accord de libre-échange CETA
28.	2014 du 24/3/2020	Marc Baum	Situation des personnes en détresse sociale et demandeurs de protection internationale hébergées dans des foyers, dans le contexte des précautions gouvernementales prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19
29.	2024 du 6/4/2020	Fernand Kartheiser	Politique de communication dans le contexte de la pandémie du coronavirus
30.	2028 du 6/4/2020	Jeff Engelen	Résidence secondaire à l'étranger dans le contexte de la pandémie du coronavirus
31.	2033 du 7/4/2020	Paul Galles	Accueil des réfugiés par les États membres de l'Union européenne
32.	2041 du 10/4/2020	Paul Galles	Demandeurs de protection internationale
33.	2043 du 10/4/2020	Martine Hansen	Règlementations et accords quant aux déplacements des universitaires dans le cadre de la participation à leurs examens
34.	2045 du 14/4/2020	Viviane Reding	Soutien proposé par Taïwan dans la lutte contre le coronavirus en Europe et au Luxembourg
35.	2055 du 16/4/2020	Marc Spautz	Fermetures actuelles des frontières au sein de la Grande Région

36.	2078 du 23/4/2020	Francoise Hetto	Mineurs migrants non-accompagnés portés disparus
37.	2081 du 24/4/2020	Fernand Kartheiser	Frontières avec l'Allemagne
38.	2109 du 29/4/2020	A. Bauler et G. Graas	Contrôle de la police du Royaume de Belgique dans une forêt de la Commune de Eischen
39.	2119 du 5/5/2020	Fernand Kartheiser	Budget de l'Union européenne
40.	2148 du 6/5/2020	Sven Clement	Contrôles des frontières
41.	2149 du 6/5/2020	Léon Gloden	CHAFEA (European Commission's Consumers, Health, Agriculture and Food Executive Agency)
42.	2153 du 6/5/2020	S. Clement et M. Goergen	Drapeaux européens en berne
43.	2181 du 11/5/2020	Fernand Kartheiser	Collectif réfugiés Luxembourg
44.	2191 du 12/5/2020	Empain et Ch. Margue	Devoir de la diligence des entreprises
45.	2192 du 12/5/2020	S. Empain	Suspension du remboursement de dettes par les pays en développement
46.	2220 du 15/5/2020	R. Reding et F. Kartheiser	Relations avec l'International Astronomical Union (IAU)
47.	2180 du 15/5/2020	Marc Baum	Réorganisation et regroupement des agences exécutives de la Commission européennes à Bruxelles
48.	2229 du 15/5/2020	M. Baum et D. Wagner	Personnes en rétention et validité des titres de séjours
49.	2318 du 2/6/2020	Marc Spautz	Structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale
50.	2345 du 8/6/2020	L. Mosar et C. Wiseler	"Memorandum of understanding" et accords similaires conclus par le gouvernement
51.	2346 du 8/6/2020	Fernand Kartheise	Réseau 5G au Luxembourg
52.	2362 du 9/6/2020	Léon Gloden	Contrôles des frontières
53.	2364 du 10/6/2020	D. Bernard et S. Empain	Relocalisation de demandeurs de protection internationale
54.	2370 du 11/6/2020	Laurent Mosar	Nouveau système européen de correspondance biométrique
55.	2389 du 12/6/2020	David Wagner	Sort des personnes sans papiers au Luxembourg
56.	2402 du 16/6/2020	David Wagner	Etude en matière d'entreprises et de droits de l'Homme
57.	2422 du 19/6/2020	S. Empain	Tensions récentes entre la Grèce et la Turquie
58.	2451 du 29/6/2020	S. Empain et C. Margue	Reconnaissance d'un État palestinien
59.	2461 du 1/7/2020	S. Empain	Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile
60.	2484 du 6/7/2020	S. Empain	Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024
61.	2483 du 6/7/2020	S. Empain et D. Bernard	Refoulement de personnes par les autorités grecques et maltaises
62.	2518 urgente du 10/7/2020	M. di Bartolomeo et Y. Cruchten	Luxembourg considéré comme "pays à risque" par le Danemark

63.	2523 urgente du 10/7/2020	Marc Hansen	Lëtzebuerg op Plaz 2 mat den Neiinfektiounen
64.	2539 urgente du 14/7/2020	F. Closener et T. Burton	Deuxième vague pour le Tourisme
65.	2545 urgente du 15/7/2020	Marc Spautz	Zoue Grenzen
66.	2546 urgente du 15/7/2020	Fernand Kartheiser	Problem daitsch Grenz
67.	2558 du 16/7/2020	Laurent Mosar	Transformation de la basilique Sainte-Sophie d'Istanbul en mosquée
68.	2559 urgente du 17/7/2020	Marc Spautz	Classement du Luxembourg comme "pays à risque"
69.	2599 du 29/7/2020	Empain et Bernard et Benoy	Accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne
70.	2613 du 31/7/2020	David Wagner	Dépôt d'une demande de protection internationale
71.	2626 urgente du 5/8/2020	Marc Goergen	Explosion à Beirut
72.	2632 du 7/8/2020	Marc Goergen	Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN)
73.	2640 du 10/8/2020	Viviane Reding	Classement du Luxembourg comme pays à risque élevé en Suisse
74.	2643 du 10/8/2020	Fernand Kartheiser	Rapatriement des ressortissants luxembourgeois se trouvant actuellement à l'étranger dans le cadre de la pandémie du coronavirus
75.	2651 du 11/8/2020	S. Clement et M. Goergen	Critiques du Collectif Réfugiés Luxembourg
76.	2654 du 11/8/2020	Sven Clement	Sort des réfugiés dans le cas d'un refus de la demande de protection internationale
77.	2670 du 17/8/2020	Fernand Kartheiser	Situation en Arménie
78.	2671 du 17/8/2020	Fernand Kartheiser	Légalisation du cannabis
79.	2683 urgente du 19/8/2020	Marc Goergen	Putsch au Mali
80.	2684 urgente du 19/8/2020	M. Goergen et S. Clement	Putsch au Mali
81.	2489 urgente du 19/8/2020	Paul Galles	Situation politique actuelle au Mali et dans la région du Sahel
82.	2599 du 29/7/2020	S. Empain et D. Bernard et F. Benoy	Accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne
83.	2696 du 20/8/2020	Fernand Kartheiser	Situation en Biélorussie
84.	2699 urgente du 20/8/2020	Gilles Baum	Listage du Luxembourg par l'OFSP suisse comme « pays à risque élevé d'infection »
85.	2701 du 20/8/2020	Fernand Kartheiser	Situation au Mali
86.	2707 du 21/8/2020	S. Clement et M. Goergen	Situation des demandeurs de protection internationale en Grèce
87.	2708 du 21/8/2020	Yves Cruchten	Restriction aux déplacements non essentiels en provenance de pays tiers vers la zone UE+

88.	2721 du 25/8/2020	Gusty Graas	Accord commercial entre l'UE et les pays sud-américains du Mercosur
89.	2740 urgente du 28/8/2020	Sven Clement	Stratégie de test de dépistage de la Covid-19
90.	2762 du 3/9/2020	Gusty Graas	Restriction aux déplacements non essentiels en provenance de pays tiers vers la zone UE+
91.	2780 du 8/9/2020	M.Di Bartolomeo et Y.Cruchten	Vote négatif du Parlement chypriote sur l'Accord économique et commercial global (CETA)
92.	2792 urgente du 9/9/2020	David Wagner	Aide des demandeurs d'asile du camp de Moria en Grèce
93.	2793 urgente du 9/9/2020	S. Empain	Incendie catastrophique sur le camp de Moria, le plus grand camp de réfugiés en Grèce
94.	2834 du 16/9/2020	R.Reding et J.Engelen	Conséquences fiscales du télétravail
95.	2836 du 16/9/2020	Fernand Kartheiser	Délocalisation de certains services administratifs de la Commission européenne
96.	2873 du 22/9/2020	Marc Hansen	Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (CETA)
97.	2879 du 22/9/2020	R.Reding et F.Kartheiser	Investissements chinois dans l'Union européenne
98.	qp urgente pays à risque du 24/9/2020	Gilles Baum	Luxembourg considéré comme "pays à risque" par la Belgique
99.	2892 du 24/9/2020	Marc Spautz	Assistance juridique pour l'opposant russe Alexei Navalny
100.	2897 du 24/9/2020	Fernand Kartheiser	Demandeurs d'asile
101.	2903 du 25/9/2020	Sven Clement	Rapport sur les contrôles aux frontières avec l'Allemagne
102.	2907 urgente du 25/9/2020	M.Hansen et D.Bernard	Informations aux étudiants concernant les mesures sanitaires et restrictions de voyage
103.	2921 du 29/9/2020	Mars di Bartolomeo	Agence européenne " CHAFEA " de Luxembourg
104.	2925 du 29/9/2020	C. Wiseler et L. Mosar	Groupe islamiste chiite et parti politique Hezbollah
105.	2946 du 5/10/2020	Fernand Kartheiser	Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (CETA)
106.	2951 urgente du 5/10/2020	Francine Closener	situation des étudiants luxembourgeois à l'étranger
107.	1512 pétition du 2/10/2020	Fernand Etgen	Rupture des relations diplomatiques, commerciales et consulaires avec la Turquie-Agression de la Turquie contre l'UE
108.	2967 du 8/10/2020	S. Empain et D. Bernard	Défenseurs des droits humains
109.	2994 du 16/10/2020	Laurent Mosar	Coopération européenne
110.	3000 du 19/10/2020	Marc Goergen	Accueil de malades belges dans le cadre de la pandémie Covid-19
111.	3009 du 20/10/2020	Fernand Kartheiser	Activités du Gouvernement iranien sur le territoire luxembourgeois
112.	3028 du 23/10/2020	Charles Margue	Démolition d'une école palestinienne

113.	3051 du 27/10/2020	S. Empain et Ch.Margue	Ratification de certains instruments en matière de droits de l'homme
114.	3060 urgente du 29/10/2020	Paul Galles	Pushbacks Frontex
115.	3078 du 3/11/2020	L.Mosar et M.Spautz	Attaques turques contre le président français et éventuelles sanctions économiques envers la Turquie envisagées par l'Union Européenne
116.	3090 du 3/11/2020	F.Hetto-Gaasch	Centre de rétention
117.	3098 du 5/11/2020	David Wagner	Demandeurs de protection internationale ou de protection temporaire mineurs
118.	3103 du 6/11/2020	S. Empain	Centre of excellence for civilian crisis management
119.	3164 du 19/11/2020	Gusty Graas	Blocage du passage d'el Guergarat entre le Maroc et la Mauritanie
120.	3228 du 1/12/2020	Gusty Graas	Transferts d'argent par des entités internationales vers l'Inde
121.	3236 urgente du 2/12/2020	Fernand Kartheiser	Dr.Ahmadreza Djalali
122.	3258 du 7/12/202	Sven Clement	Cartes de séjour
123.	3314 du 16/12/2020	Eicher/ Galles/ Gloden/ Mosar	Situation dans les structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale
124.	3349 du 20/12/2020	S.Clement et M. Goergen	Nouvelle souche de la Covid-19 en Grande-Bretagne
125.	1670 pétition du 15/12/2020	Fernand Etgen	Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés, permettre aux couples non mariés de se retrouver

b. Questions parlementaires adressées au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a répondu à 10 questions parlementaires en 2020.

	Numéro et date	Auteur(s)	Sujet
1.	1942 du 26/02/2020	Georges Engel	Vêtements produits de manière responsable
2.	2018 du 01/04/2020	David Wagner	Soutien de la Coopération luxembourgeoise aux pays partenaires dans la lutte contre la pandémie
3.	2191 du 12/05/2020	S. Empain et Charles Margue	Devoir de diligence des entreprises
4.	2192 du 12/05/2020	S. Empain	Suspension du remboursement de dettes par les pays en développement
5.	2345 du 08/06/2020	Laurent Mosar et Claude Wiseler	« Memorandum of Understanding » et accords similaires conclus par le Gouvernement
6.	2387 du 12/06/2020	François Benoy et Stéphanie Empain	Masques protecteurs
7.	2689 du 19/08/2020	Paul Galles	Situation politique actuelle au Mali et région Sahel

8.	2967 du 08/10/2020	Djuna Bernard et Stéphanie Empain	Défenseurs des droits humains
9.	3028 du 23/10/2020	Charles Margue	Démolition d'une école palestinienne
	3228 du 01/12/2020	Gusty Graas	Transfert d'argent par des entités internationales vers l'Inde

c. Questions parlementaires adressées au ministre de la Défense

Le ministre de la Défense a répondu à 25 questions parlementaires en 2020.

	Numéro et date	Auteur(s)	Sujet
1.	1674 du 8/01/2020	Marc Goergen	Interdiction de survol de l'Irak, de l'Iran et du Golfe pour les avions enregistrés au Luxembourg
2.	1679 du 9/01/2020	Marc Spautz	Instauration d'un commissaire aux forces armées
3.	1680 du 9/01/2020	Jean-Marie Halsdorf	Implication de l'OTAN au Moyen-Orient
4.	1698 du 13/01/2020	Marc Goergen	Satellite "GovSat"
5.	2160 du 7/05/2020	S. Empain	Maladie d'athlètes luxembourgeois lors des jeux mondiaux militaires à Wuhan
6.	2179 du 11/05/2020	Fernand Kartheiser	Hélicoptères de l'armée luxembourgeoise
7.	2266 du 26/05/2020	Marc Baum	Dépenses militaires à moyen terme
8.	2272 du 26/05/2020	Marc Goergen	Trafic aérien d'avions militaires
9.	2345 du 8/06/2020	Claude Wiseler et Laurent Mosar	"Memorandum of understanding" et accords similaires conclus par le gouvernement
10.	2415 du 18/06/2020	S. Empain	Autonomie stratégique de l'Union européenne en matière de défense
11.	2461 du 1/07/2020	S. Empain	Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile
12.	2465 du 2/07/2020	Marc Spautz	Détection de la Covid-19 au sein de l'armée
13.	2632 du 7/08/2020	Marc Goergen	Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN)
14.	2677 du 18/08/2020	Sven Clement	Coopération militaire avec l'Estonie
15.	2683 du 19/08/2020	Marc Goergen	Sécurité des soldats luxembourgeois au Mali
16.	2684 du 19/08/2020	Marc Goergen et Sven Clement	Sécurité des soldats luxembourgeois au Mali
17.	2689 du 19/08/2020	Paul Galles	Situation politique au Mali et au Sahel
18.	2701 du 20/08/2020	Fernand Kartheiser	Situation au Mali
19.	2744 du 31/08/2020	Fernand Kartheiser	Hélicoptère militaire
20.	2858 du 18/09/2020	Fernand Kartheiser et Jeff Engelen	Hôpital militaire

21.	2888 du 23/09/2020	Fernand Kartheiser et Roy Reding	Faibles de sécurité informatique dans la technologie des satellites
22.	2965 du 8/09/2020	Marc Goergen	"Welcome flight" de l'avion militaire A400M
23.	3158 du 18/11/2020	Sven Clement	Affectation du bâtiment "Darwin" à la Cloche d'or
24.	3182 du 20/11/2020	Diane Adehm	Immeuble "Darwin" situé à la Cloche d'Or
25.	3344 du 18/12/2020	André Bauler et Gusty Graas	Drones de l'armée luxembourgeoise

1.10. Coopération culturelle internationale

a. La promotion culturelle à l'étranger

En matière de promotion culturelle, le MAEE et le ministère de la Culture ainsi que ses instituts travaillent depuis des années côte à côte afin de contribuer au mieux à la promotion des artistes luxembourgeois et de la culture luxembourgeoise au sens plus large, dans le but de mieux faire connaître le Luxembourg et ses artistes à l'étranger.

Le MAEE a géré également, en 2020, un budget de « promotion culturelle du Luxembourg » à l'étranger afin de permettre aux missions diplomatiques, et en particulier aux Maisons du Grand-Duché de Luxembourg d'organiser des manifestations culturelles dans leurs pays d'accréditation. L'année 2020 a toutefois été marquée par la pandémie Covid-19 qui a rendu l'organisation d'activités culturelles très difficile étant donné que les manifestations publiques ont été largement interdites ou du moins fortement restreintes. En dépit de ce contexte exceptionnel, nos missions diplomatiques se sont rapidement adaptées et ont cherché des alternatives aux événements culturels à grand public. Bon nombre d'activités culturelles, prévues en début d'année ont néanmoins dû être annulées. Si, au cours des années passées, les concerts de musique avaient dominé les programmations culturelles de nos postes à l'étranger, en 2020 c'était la projection de films luxembourgeois.

Parmi les activités qui ont pu être réalisées, citons à titre d'exemple le concert par le groupe de jazz « Dock in Absolute » au mois de février à Moscou, concert qui a connu un grand succès et était un des rares événements à grand public financé moyennant une contribution du MAEE qui a pu se dérouler sans entraves. L'ambassade à La Haye a recouru à l'option de publier en ligne une vidéo produite par le groupe « Saxitude » à l'occasion de la fête nationale. Plusieurs missions ont participé à des festivals de film en ligne organisés par les réseaux de la francophonie et l'« EUNIC ». Ainsi, par exemple, le film « Ashcan » a été projeté à Berne et à Berlin dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'« International Holocaust Remembrance Alliance ». L'ambassade au Portugal a organisé la participation de six photographes luxembourgeois à Lisbonne, dans le cadre de l'exposition « Imago Lisboa Photo Festival ».

b. Coopération avec les institutions culturelles

Au niveau international, le MAEE est, ensemble avec le ministère de la Culture, le représentant du Luxembourg auprès de l'*European Union National Institutes for Culture (EUNIC Global)* qui a son siège à Bruxelles et qui regroupe actuellement 36 membres dans tous les pays de l'Union européenne, ministères et instituts culturels confondus. Certaines de nos ambassades (dont Bruxelles, Berlin, Pristina et New Delhi) sont représentées au sein de « clusters » EUNIC, ce qui leur permet de développer leurs activités culturelles avec l'appui de partenaires européens. Notre ambassade à Lisbonne a adhéré en 2020 au cluster EUNIC Portugal. Au vu du contexte particulier de la pandémie, les réunions d'EUNIC se sont tenues par vidéoconférence et en date du 30 octobre 2020 un nouveau Président a été élu par l'Assemblée Générale.

Le 23 juillet 2020, l'asbl de préfiguration « Kultur :LX », qui a pour mission d'accomplir les travaux préparatoires en vue de la mise en place du futur établissement public du même nom qui concrétisera la proposition de création d'un « Arts Council », a été constituée par onze membres fondateurs, dont un représentant du MAEE. Rappelons que la création d'un « Arts Council » luxembourgeois était envisagée depuis des années déjà et a été enregistrée parmi les mesures phares du « Kulturentwécklungsplang » (KEP), adopté en 2018. « Kultur :LX » aura notamment pour tâches de soutenir des tournées et des expositions à l'étranger, de promouvoir des traductions littéraires et de diffuser la création dramaturgique, ou encore de renforcer la participation du Luxembourg à de grandes manifestations culturelles à l'étranger. Le MAEE apportera sa contribution au développement des activités culturelles à l'étranger conformément à l'objet de « Kultur :LX » de mettre en œuvre la diffusion des créations artistiques à l'étranger en coopération avec le réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois.

Le ministère de la Culture a également lancé la mise en œuvre de la recommandation numéro 56 du « Kulturentwécklungsplang », celle de « réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale ». À cet effet, nos missions diplomatiques ont été invitées à répondre à un questionnaire interne détaillé sur leurs activités culturelles, ce qui a permis d'obtenir les données relatives aux activités culturelles organisées en 2019, ainsi qu'une cartographie du fonctionnement interne au niveau des affaires culturelles. Les données ainsi recueillies seront intégrées dans un « état des lieux de la culture à l'international », qui sera rédigé en collaboration le ministère de la Culture. Le MAEE continue à suivre de près la mise en œuvre des recommandations du KEP qui le concernent.

Le MAEE a continué à apporter son soutien à l'*Institut européen des itinéraires culturels* (IEIC) ainsi qu'à l'*Accord Partiel Elargi* (APE) du Conseil de l'Europe qui ont leur siège à Luxembourg. L'IEIC prépare et organise le processus de certification des itinéraires candidats et les accompagne dans leur développement. À cause de la pandémie Covid-19, la réunion du Conseil de direction de l'Accord Partiel Elargi, qui réunit chaque année à Luxembourg les représentants des 33 États membres de l'APE, a dû être reportée et a finalement eu lieu en vidéoconférence. L'IEIC a organisé, du 17 septembre au 17 novembre 2020, à la station du funiculaire au Pfaffenthal, une exposition sur les « Itinéraires du Conseil de l'Europe au Luxembourg » qui a été inaugurée par la ministre de la Culture luxembourgeoise et la directrice générale Démocratie et Culture du Conseil de l'Europe.

Le MAEE a continué d'assurer sa représentation auprès de la *Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco*. Par ailleurs, le MAEE a été représenté aux réunions du Conseil d'Administration d'ESCH 2022, de l'*Agence luxembourgeoise pour Action culturelle* (ALAC), ainsi que du « Edward Steichen Award ». Le MAEE reste un des sponsors principaux du « Edward Steichen Award Luxembourg » (ESAL), un prix qui est remis tous les 2 ans à deux jeunes artistes, qui auront par la suite la chance de partir en résidence d'artiste à New York.

Finalement, le MAEE a continué à remplir ses responsabilités en tant que département titulaire chargé de l'organisation et de la mise à jour de l'exposition permanente du *Musée européen Schengen* ; à ce titre aussi, il est lié par une Convention pluriannuelle avec l'asbl « Schengen ».

1.11. Siège

a. Luxembourg, siège d'institutions européennes et internationales

Luxembourg, capitale européenne

Au cours de l'année extraordinaire 2020, le MAEE a poursuivi de manière conséquente sa politique du siège. L'enjeu pour le pays est de taille, alors que les institutions, organes et organismes européens et organisations internationales au Luxembourg représentent aujourd'hui plus de 16.000 fonctionnaires et agents. Ensemble avec leurs familles, ils apportent une importante contribution sociale, culturelle et

économique à la société luxembourgeoise. Depuis le début de la pandémie Covid-19, les institutions, organes et organismes européens et organisations internationales au Luxembourg ont d'ailleurs été pleinement impliqués dans la lutte contre la pandémie Covid-19, tout comme le Luxembourg a su compter sur le soutien et la coopération de ces mêmes institutions européennes et internationales.

Placé sous l'autorité du MAEE, le Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens traite des questions concernant le siège des institutions européennes au Luxembourg. L'un des rôles du Comité de coordination, présidé par la Secrétaire générale du MAEE, consiste à accompagner et à assister les institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg dans la révision de leur parc immobilier, que ce soit en termes de rénovation, d'extension ou de nouvelle construction. En 2020, le Comité s'est penché plus particulièrement sur les projets suivants :

- Les autorités luxembourgeoises, en tant que maître d'ouvrage du projet immobilier de la Commission européenne dit « Jean Monnet 2 » (JMO2), ont continué de coopérer étroitement avec la Commission en vue de la réalisation de cet important projet.

- Tout au long de l'année 2020, le gouvernement luxembourgeois a également poursuivi sa coopération avec le Parlement européen dans le cadre d'un partenariat signé entre l'État et le Parlement européen concernant le projet immobilier « Konrad Adenauer 2 ».

- En ce qui concerne la Cour de justice de l'Union européenne, à l'instar des projets immobiliers précédents, l'État luxembourgeois a assuré le rôle de maître d'ouvrage pour la 5^{ème} extension de la CJUE, qui a pu être menée à bien en 2020. Les efforts portant sur la sécurisation du site de la Cour de justice se sont par ailleurs poursuivis.

- Quant au Mécanisme européen de stabilité (MES), suite à l'aval du nouveau projet immobilier par les Ministres des Finances des États de la zone euro, lors du Comité des gouverneurs du 11 juin 2020, les autorités luxembourgeoises ont assisté le MES en vue de la réalisation dudit projet.

- Au cours de l'année 2020, les échanges se sont poursuivis entre les autorités luxembourgeoises et le Parquet européen afin d'assurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement de ce nouvel organe de l'Union européenne, et ce tout en respectant le calendrier prévu. En étroite collaboration avec le Parquet européen, les autorités luxembourgeoises ont assuré le rôle de maître d'ouvrage pour ce qui est des travaux de réaménagement des étages 1 à 5 de la Tour B au Quartier Kirchberg et de son Annexe au profit du Parquet européen, qui sera chargé de mener des enquêtes sur les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne, d'engager des poursuites contre ceux-ci et de les traduire en justice. La livraison des étages 1 à 5 de la Tour B fin novembre 2020 et de l'Annexe début 2021 fait bénéficier ce nouvel organe indépendant de locaux modernes et adaptés à ses besoins. En attendant, le Luxembourg avait mis à disposition du Parquet européen un hébergement temporaire à proximité de son siège définitif, au Nouvel Hémicycle. Cet hébergement temporaire a permis tant au collège des procureurs qu'au personnel administratif de préparer au mieux la prise de fonction officielle du Parquet européen. Conformément au règlement fondateur du Parquet européen, un accord de siège a été signé le 27 novembre 2020 par le ministre Asselborn et la cheffe du Parquet européen, Laura Kövesi.

- Des contacts réguliers se sont poursuivis aussi en 2020 entre les autorités luxembourgeoises et l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance (EuroHPC) afin d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise commune à Luxembourg. En mettant en commun les ressources de 32 États, cette nouvelle structure juridique et financière, qui est devenue autonome le 23 septembre 2020,

construit une infrastructure de supercalcul et de données et soutien, grâce également à la participation des scientifiques, des entreprises et de l'industrie, la recherche et l'innovation. Mentionnons à ce sujet que, dans l'objectif de renforcer encore davantage le pôle numérique au Luxembourg, le gouvernement a posé en novembre 2020 la candidature du Luxembourg pour le siège du futur Centre européen de compétences en matière de cybersécurité. A la suite d'une décision intergouvernementale, le siège est finalement revenu à la ville de Bucarest.

Au-delà de la dimension immobilière, et dans un souci de pouvoir au mieux prendre en compte les besoins des institutions européennes et de leurs fonctionnaires et agents, le MAEE entretient un contact régulier avec les représentants des institutions européennes. Dans ce contexte, la Secrétaire générale du MAEE représente les autorités luxembourgeoises aux réunions des Secrétaires généraux et Chefs d'administration des institutions et organes de l'Union européenne installés à Luxembourg (CALux).

Au cours de la période sous examen, le MAEE a poursuivi ses efforts en vue du renforcement et de la consolidation des services des institutions, organes et organismes européens, dont ceux de la Commission européenne, à Luxembourg. Rappelons à cet égard que, dans le cadre de l'accord Asselborn-Georgieva conclu en décembre 2015, la Commission européenne s'est engagée quant à la pérennisation et le renforcement de ses services à Luxembourg, notamment pour ce qui est des pôles juridique, financier et numérique. Dans ce contexte, des contacts et échanges réguliers ont eu lieu au cours de l'année, au niveau politique et administratif, afin d'assurer la mise en œuvre continue de cet accord. Ayant eu connaissance de l'intention de la Commission européenne de transférer, en pleine pandémie Covid-19, les activités de l'agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (CHAFEA) sise à Luxembourg, le gouvernement s'est engagé activement tout au long de l'année en vue d'une révision de cette proposition de refonte des agences exécutives et a défendu la position qu'un renforcement de la CHAFEA au Luxembourg, où l'agence fonctionne remarquablement bien depuis sa création en 2005, et peut bénéficier de synergies évidentes, ferait de loin plus de sens qu'un transfert de ses activités vers d'autres agences exécutives sises à Bruxelles.

D'autres projets que le MAEE a poursuivi de manière proactive sont la Juridiction unifiée du brevet, dont le siège de la cour d'appel et du greffe se trouvera à Luxembourg, ainsi que le Protocole ferroviaire à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ou « Protocole de Luxembourg »), dont le registre international sera installé au Luxembourg.

De manière générale, le Luxembourg a continué de s'engager activement en 2020 en faveur d'une fonction publique européenne attractive, y inclus dans le cadre des négociations sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2021-2027.

b. L'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA)

Durant l'année 2020, les contacts réguliers se sont poursuivis entre les autorités luxembourgeoises et l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA), dont le siège principal est situé à Capellen. Le projet d'infrastructure immobilière de la NSPA a constitué le principal sujet traité dans le cadre de la politique du siège.

En date du 2 juillet 2020, le vice-Premier ministre et ministre de la Défense, François Bausch, a effectué une visite auprès de la NSPA. Lors de l'entrevue, Peter Dohmen, directeur général de la NSPA, a donné un exposé sur les plans et les activités de la NSPA. L'agence a également présenté son programme stratégique d'infrastructure, qui vise à moderniser et à agrandir l'ensemble des installations sur son site de Capellen. Le ministre Bausch a exprimé le soutien du Luxembourg à ce projet ambitieux que l'agence entamera

prochainement avec l'assistance de l'Administration des bâtiments publics. Les projets de coopération bilatéraux dans le cadre des domaines "cyber défense" et des communications satellitaires ont également été passés en revue.

2. LE LUXEMBOURG DANS LE CADRE BILATERAL

2.1. Europe

Les dossiers européens ayant marqué l'année 2020 (hors les relations bilatérales avec les pays européens) sont traités séparément dans le cadre du rapport annuel sur la politique européenne du gouvernement (RPE), et ne sont donc pas reprises dans le présent document.

a. Relations avec les pays voisins du Luxembourg

Allemagne

Suite à la fermeture unilatérale par l'Allemagne de certains points de frontière avec le Luxembourg (et d'autres pays voisins) dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, respectivement la mise en place de contrôles, les flux transfrontaliers ont été fortement entravés entre les mois de mars et mai 2020. Les échanges subséquents à différents niveaux ont permis d'abord la réouverture graduelle de plusieurs postes frontaliers afin de permettre des passages limités autorisés, pour aboutir le 15 mai 2020 à la réouverture complète des frontières, réouverture marquée par une rencontre bilatérale entre les ministres des Affaires étrangères, MM. Asselborn et Maas, sur le pont de Schengen.

Les contacts avec la Rhénanie-Palatinat et la Sarre ont été très réguliers et étroits. Suite à la classification du Luxembourg comme zone à risque par l'Allemagne, les *Bundesländer* voisins ont adopté des règles de quarantaine qui tenaient compte du mode de vie transfrontalier dans la Grande Région.

Le 21 avril 2020, le ministre des Affaires étrangères et européennes a participé à une vidéoconférence entre pays germanophones, organisée par l'Allemagne. La crise de la Covid-19 était au centre des discussions, mais la migration, la coopération au sein des Nations Unies et la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne ont également été abordées. Le 5 octobre 2020, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail auprès de M. Heiko Maas à Berlin.

Le 26 août 2020, le ministre Asselborn a reçu M. Mark Speich, secrétaire d'État pour les Affaires fédérales, l'Europe et les Relations internationales du *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie. Le ministre Asselborn a remercié la Rhénanie du Nord-Westphalie d'avoir prévu très rapidement une exception de l'obligation de quarantaine pour les étudiants luxembourgeois en juillet 2020.

Le 5 octobre 2020, une convention bilatérale réglant les services de secours transfrontaliers avec la Rhénanie-Palatinat a été signée à Mertert. Elle crée un cadre juridique pour permettre aux ambulances d'une partie de prêter assistance de l'autre côté de la frontière en cas d'urgence.

Le Luxembourg a également pu assister, comme pays observateur, aux réunions du comité franco-allemand pour la coopération transfrontalière qui a été créé par le traité d'Aix-la-Chapelle de 2019. En outre, pour améliorer la concertation et l'échange d'informations au sein de la Grande Région, la présidence sarroise de la Grande Région a mis en place, dès le mois d'avril 2020, une Corona Task Force regroupant des représentants de diverses administrations de tous les versants de la Grande Région.

Belgique

Entre mi-mars et mi-juin 2020, les flux transfrontaliers ont fait l'objet de contrôles à la frontière belgo-luxembourgeoise. Un comité mixte regroupant des représentants des ministères des Affaires étrangères,

de l'Intérieur et des deux ambassades a été mis en place pour échanger des informations et trouver des solutions pragmatiques aux différents cas de figure de franchissement des frontières.

Le 2 juin 2020, le ministre Asselborn a reçu le ministre des Affaires étrangères et de la Défense M. Philippe Goffin. Les contacts étroits avec la partie belge ont permis une certaine flexibilisation au niveau des motifs de franchissement de la frontière dès fin mai. Le ministre Asselborn a reçu le 13 octobre 2020 la vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, Mme Sophie Wilmès, pour une entrevue bilatérale à Luxembourg.

Le ministre-président flamand, Jan Jambon, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 1^{er} décembre 2020. À cette occasion, il a également eu une entrevue avec le ministre Asselborn. Ce dernier a aussi eu des contacts réguliers avec le ministre-président wallon Elio di Rupo et le ministre-président d'*Ostbelgien* Oliver Paasch qui ont servi à la sensibilisation à la situation du Luxembourg au centre d'une Grande Région fortement intégrée.

En 2020, la traditionnelle visite des stagiaires-diplomates belges s'est tenue sous forme virtuelle. Les stagiaires ont reçu des présentations sur la politique étrangère luxembourgeoise, en particulier les aspects international, défense, et sur l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL).

Le Luxembourg travaille étroitement avec la Belgique dans le cadre de l'UEBL. La Commission administrative belgo-luxembourgeoise (CABL) s'est tenue une première fois le 10 février 2020 à Bruxelles et une deuxième fois, sous forme virtuelle, le 26 novembre 2020. À l'ordre du jour figuraient notamment la coopération dans le contexte Covid-19, les affaires économiques, la mobilité transfrontalière, la coopération en affaires étrangères et l'Union Benelux.

France

Les contacts ont été étroits avec la France dès le début de la crise pour assurer la bonne gestion des flux frontaliers. Le Luxembourg a, pour sa part, accueilli des malades français de la Covid-19 dans ses hôpitaux et assisté la France dans le transfert de patients du Grand Est, alors que les structures médicales de cette région particulièrement touchée étaient saturées. Pour marquer son appréciation, la France a invité la ministre de la Santé Paulette Lenert avec ses collègues allemand, suisse et autrichien à assister aux cérémonies du 14 juillet 2020 à Paris.

Avec nos trois pays voisins, des accords ont été trouvés dans les domaines de la fiscalité et de la sécurité sociale pour permettre d'augmenter le nombre de jours de télétravail auxquels peuvent prétendre les frontaliers en cette période de crise sanitaire sans en supporter les conséquences fiscales ou perdre leur affiliation à la sécurité sociale luxembourgeoise.

Alors que la majorité des contacts internationaux se sont déroulés par vidéoconférence en 2020, certaines visites ont pu se faire en présentiel. Du 8 au 11 janvier 2020, le Premier ministre Xavier Bettel était en visite de travail à Paris et y a rencontré le Président Emmanuel Macron.

Le ministre Asselborn s'est rendu à Paris les 29-30 novembre 2020 pour rencontrer son homologue Jean-Yves Le Drian, ainsi que le ministre délégué du Commerce extérieur Franck Riester. Il a également eu un entretien avec le secrétaire d'État Clément Beaune, le 13 octobre 2020 à Luxembourg.

La Convention instituant la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG) a été prolongée pour dix ans par un échange de lettres.

Lors de la 18^{ème} réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire le 4 février 2020 à Paris, la délégation luxembourgeoise a exprimé ses inquiétudes quant au prolongement éventuel

de la durée de vie de la centrale de Cattenom au-delà de 40 ans et a éclairci sa position quant au champ d'application de la Convention ESPOO et de la directive EIE.

Pays-Bas

Le 6 avril 2020 le ministre Asselborn s'est entretenu au téléphone avec son homologue Stef Blok. Lors de cet entretien, les ministres ont fourni un aperçu de la situation sanitaire au Luxembourg et aux Pays-Bas, de même qu'un bref état des lieux des préparatifs en vue d'une stratégie de sortie du confinement. Les autres sujets abordés ont été la fermeture des frontières par l'Allemagne et les contrôles aux frontières introduits par la Belgique, la situation de l'État de droit en Hongrie à la suite de l'introduction de la loi sur l'état d'urgence ou encore les mesures de soutien économique Covid-19 au niveau européen.

b. Relations avec les autres États membres de l'Union européenne

Le Luxembourg entretient traditionnellement des relations bilatérales très étroites avec les États membres de l'Union européenne. Alors que la crise sanitaire causée par la Covid-19 a compliqué la possibilité d'organiser des entrevues en présentiel, des contacts fréquents ont eu lieu tout au long de l'année 2020 au niveau ministériel et au niveau des hauts fonctionnaires, en marge des réunions du Conseil de l'Union européenne, dans le cadre de visites bilatérales ou lors de nombreuses vidéoconférences.

Malgré les restrictions imposées par la situation sanitaire, les échanges entre **l'Italie** et le Luxembourg ont été de haut niveau au cours de l'année 2020. Il y a eu pas moins de 5 rencontres ministérielles dont un déplacement « mixte », réunissant activités de promotion économique et réunions de travail entre mandataires politiques et s'étendant sur deux des principales régions italiennes (Lazio et Toscane). Un certain nombre de lettres d'intention visant à intensifier les relations dans les domaines spatiaux, des technologies de pointe et du domaine universitaire ont été signées.

Par ailleurs, l'année 2020 a été impactée, en termes d'activités pour l'ambassade du Luxembourg en Italie, par les suites des mesures prises par le gouvernement central pour endiguer la propagation de la pandémie Covid-19 : de nombreux résidents luxembourgeois, compatriotes, italiens et autres, ont fait appel aux membres de l'ambassade pour être renseignés et, cas échéant, leur permettre de rentrer au Luxembourg. À un autre niveau, les autorités luxembourgeoises et italiennes ont été conduites, à plusieurs reprises, à coopérer étroitement dans certains domaines spécifiques de santé publique.

Au plan de la gestion des migrants arrivés en Italie en 2020 aussi, le Luxembourg et l'Italie ont continué à collaborer afin de trouver des solutions d'accueil pour les personnes habilitées et, aussi, adopter autant que possible un front commun dans les discussions menées dans ce contexte par les membres de l'Union européenne.

Des consultations bilatérales entre les directeurs généraux en charge des affaires européennes se sont en tenues le 13 novembre 2020 par vidéoconférence.

Le Luxembourg et le **Portugal** continuent à entretenir d'excellentes relations. À tous les niveaux les contacts sont chaleureux et directs pour ne pas dire privilégiés, malgré le ralentissement des visites physiques en raison de la crise sanitaire. Ainsi, la visite d'État de LL.AA.RR., prévue en mai 2020 à l'invitation du président portugais M. Marcelo Rebelo de Sousa, a dû être reportée. Alors que l'année 2020 a été profondément marquée par la pandémie Covid-19, la seule visite bilatérale qui s'est tenue à Lisbonne était celle du ministre Asselborn auprès de son homologue portugais, le ministre Augusto Santos Silva, en date du 20 octobre 2020. Cette visite a de nouveau mis en évidence la convergence des deux pays dans leur approche des grands thèmes européens et internationaux, notamment le multilatéralisme, le droit international, l'État de droit ou encore les droits de l'homme et ce à l'approche de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2021. Dans ce même contexte, des

consultations bilatérales entre directeurs généraux en charge des affaires européennes se sont en tenues le 18 novembre 2020 par vidéoconférence.

Les contacts au niveau diplomatique avec la **Slovénie** sont restés étroits, malgré la constitution d'un nouveau gouvernement. A cause de la pandémie Covid-19 et des restrictions d'entrée en Slovénie respectivement de rentrée en Autriche, les déplacements en Slovénie étaient limités. Des consultations bilatérales entre directeurs généraux en charge des affaires européennes se sont tenues le 25 novembre 2020 par vidéoconférence.

Des échanges étroits et amicaux ont eu lieu tout au long de l'année 2020 avec la **République tchèque**, même si certains projets et initiatives préalablement discutés ont pris du retard avec la pandémie Covid-19. Sur le plan des rapatriements durant la première vague, il échoit de signaler l'excellente coopération entre les deux pays.

Les relations bilatérales avec la **Pologne** peuvent être considérées comme amicales, notamment en raison des visites de S.A.R. le Grand-Duc, du Premier ministre Bettel et du vice-Premier ministre et ministre de la Défense Bausch dans le cadre de la commémoration des victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Les très bonnes relations tant politiques qu'économiques qui existent déjà entre l'**Espagne** et le Luxembourg ont pu être maintenues, y compris en matière de solidarité dans le contexte de la pandémie Covid-19. À noter que lors de la visite de travail du ministre Asselborn à Madrid, son homologue, la ministre Arancha González Laya, a tenu à en souligner l'importance et à l'en remercier chaleureusement. Une aide et un soutien consulaires ont été apportés, dans la cadre de la crise sanitaire, à plus de 330 ressortissants/résidents luxembourgeois, dont un certain nombre possède une résidence secondaire en Espagne.

S'agissant de la **Bulgarie**, il convient de relever la visite bilatérale de la vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères Ekatherina Zaharieva à Luxembourg le 29 juin 2020, au cours de laquelle des réunions de travail ont eu lieu avec son homologue Jean Asselborn ainsi qu'un entretien avec le Premier ministre Bettel et une séance à la commission des Affaires étrangères à la Chambre des Députés présidée par le Président Etgen.

Le ralenti n'a pas empêché la conclusion d'un accord entre la direction de la défense luxembourgeoise et le ministère de la Défense **estonien** en vue de la mise sur pied d'une école de drones en Estonie. Par ailleurs, un agent de la défense luxembourgeoise a été détaché pour rejoindre le Centre d'excellence de l'OTAN en matière de cyber sécurité de Tallinn, un deuxième suivra en juin 2021. La présidente de la République, Kersti Kaljulaid, s'est rendue au Luxembourg en date du 8 octobre 2020 pour une visite de travail au cours de laquelle elle a rencontré le Premier ministre Bettel.

Les relations avec la **Lettonie** et la **Lituanie** restent excellentes et des échanges réguliers ont lieu sous le format Benelux-Pays baltes. Le ministre Asselborn a signé un accord de sécurité bilatéral avec son homologue lituanien, le ministre des Affaires étrangères Linas Linkevicius le 7 décembre 2020.

En **Autriche**, l'année 2020 avait débuté avec la constitution de la première coalition gouvernementale ÖVP-Verts de l'histoire autrichienne. Les nouveaux ministres étaient à peine investis lorsque la crise liée à la Covid-19 a éclaté. Malgré la crise sanitaire, l'ambassade du Luxembourg en Autriche a encadré plusieurs visites à haut niveau au cours de l'année, notamment celles du ministre des Affaires étrangères et européennes Asselborn, du ministre des Finances Gramegna et de la ministre de la Santé Lenert.

Malgré l'absence de visites ministérielles en 2020, les relations entre le Luxembourg et l'**Irlande** sont restées excellentes et reflètent des nombreux intérêts communs que les deux pays partagent au niveau européen. Afin de renforcer davantage encore cette coopération, en particulier suite au retrait britannique de l'Union européenne, le ministre des Affaires étrangères et européennes, Asselborn a eu

plusieurs échanges avec ses homologues irlandais au cours de l'année. Dans le même ordre d'idées, des consultations politiques bilatérales entre directeurs généraux en charge des affaires européennes ont eu lieu en février 2020 à Dublin.

À l'image des années précédentes, les relations bilatérales avec les **pays nordiques** sont restées cordiales en 2020 et ce alors que les visites bilatérales de haut niveau ont été rares, en raison notamment de la pandémie Covid-19. Toutefois, en date du 3 février 2020, le Premier ministre Xavier Bettel a eu une réunion de travail avec son homologue suédois, Stefan Löfven, à Stockholm. Les discussions ont notamment porté sur les grands dossiers de l'actualité européenne et ont permis de faire le point sur les prochaines étapes de la mise en œuvre de l'agenda stratégique de l'Union européenne. De même, le vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité et des Travaux Publics, François Bausch, a participé à une conférence internationale sur la Sécurité Routière qui a eu lieu à Stockholm du 18 au 21 février 2020.

Concernant les relations bilatérales avec les autres pays membres de l'Union européenne, les relations ont été activement entretenues en vue de futures visites ministérielles, malgré la pandémie.

c. Relations avec les pays voisins de l'Union européenne

À l'instar des années précédentes, les relations bilatérales entre le Luxembourg et le **Royaume-Uni** ont été marquées en 2020 par le Brexit et les négociations sur la relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Or, malgré le retrait britannique de l'Union européenne et les possibles répercussions sur le Luxembourg et l'Union européenne, le Royaume-Uni demeurera un partenaire proche du Luxembourg à l'avenir, en raison entre autres des liens historiques et économiques étroits que partagent les deux pays. Ainsi, l'année 2020 a marqué le 140^{ème} anniversaire de l'établissement de nos relations bilatérales. Afin de contribuer encore davantage à l'approfondissement des relations économiques et commerciales, un poste d'attaché économique et commercial a été créé d'un commun accord entre le MAEE et la Chambre de commerce à l'ambassade du Luxembourg à Londres.

Les relations bilatérales entre le Luxembourg et la **Suisse** peuvent sans aucun doute être qualifiées d'excellentes. En témoignent par exemple le fait que les Luxembourgeois en Suisse représentent de par leur nombre la 4^e communauté d'expatriés en Europe (après nos trois pays voisins) et la 6^e au niveau mondial, tout comme les contacts fréquents au niveau politique et entre hauts fonctionnaires. Ainsi, le ministre Asselborn, de même que la ministre de la Santé Lenert, sont intervenus auprès de leurs homologues suisses afin d'expliquer l'approche luxembourgeoise très ambitieuse de lutte contre la pandémie Covid-19 et faciliter la liberté de circulation des résidents luxembourgeois vers la Suisse. Afin de renforcer davantage encore les relations bilatérales, des consultations politiques entre hauts fonctionnaires ont eu lieu en septembre 2020.

Balkans occidentaux et Turquie

Le Luxembourg continue à contribuer activement au rapprochement des pays candidats à l'Union européenne, y compris par le biais des projets bilatéraux d'assistance technique et de formation à la mise en œuvre de l'acquis communautaire, financés à travers une ligne budgétaire du MAEE. Ces projets sont exécutés principalement par des organismes et organisations non-gouvernementales partenaires.

Dans le but de soutenir certains pays dans leurs réformes internes nécessaires au rapprochement à l'Union européenne, au respect de l'État de droit et de la démocratie, et comme prévu dans sa convention annuelle avec le MAEE, l'Institut européen d'Administration Publique (IEAP) à Luxembourg a continué à assurer des formations spécifiques pour des fonctionnaires des pays candidats à l'Union. Au cours de cette année marquée par la pandémie Covid-19, 16 séminaires et activités ont été organisés dans les pays des Balkans occidentaux et en Turquie sous forme de webinaires. Le soutien du MAEE a par ailleurs permis à

4 boursiers des pays des Balkans occidentaux et de la Turquie de poursuivre leur 2^{ème} année d'études de Master en études européennes (MELS Online) de l'IEAP.

Dans la lignée des années précédentes, le MAEE a attribué des bourses d'études par le biais de l'Université du Luxembourg, visant notamment à approfondir les relations bilatérales avec des établissements d'excellence de pays tiers.

Sur base de l'expérience acquise au cours des années précédentes avec le soutien à des organisations non-gouvernementales au Kosovo et en Turquie, le Luxembourg a décidé de soutenir des organisations non-gouvernementales en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro et en Serbie. Le Luxembourg soutient ainsi ces pays dans leurs réformes internes nécessaires au rapprochement des valeurs et standards de l'Union européenne.

Albanie

L'accord de non-double imposition et de prévention de l'évasion et la fraude fiscale a été signé en 2020. En 2020, le Luxembourg a soutenu l'ONG « Cooperation and Development Institute » en réalisant une coopération dans le secteur « EU and connectivity », permettant à l'ONG de progresser dans la mise en œuvre d'un projet visant à promouvoir la coopération régionale.

Le Luxembourg a aussi financé un projet de l'ONG « HANA centre », ONG fondée dans le but d'éduquer la société albanaise, en particulier les jeunes, sur l'importance de la participation de la communauté aux affaires publiques et à la prise de décision.

Au vu du dernier rapport de la Commission européenne sur l'Albanie, qui souligne notamment que le pays doit renforcer ses efforts pour la mise en œuvre des engagements pris en matière de droit de l'homme, le Luxembourg a décidé d'apporter son soutien au projet « promoting human rights and equality for LGBT people » de l'ONG « Open Mind Spectrum Albania », ayant pour but de sensibiliser les partis politiques aux droits de l'homme, aux besoins et au rôle des personnes LGBTIQ en Albanie.

Bosnie-Herzégovine

Le 11 juillet 2020, Monsieur le Premier ministre a participé à une cérémonie virtuelle de commémoration du 25^e anniversaire du génocide de Srebrenica.

Le Luxembourg a apporté son soutien au bureau du Haut Représentant à Sarajevo en mettant à disposition une chargée de mission pour la durée de deux ans.

En tant que membre du Conseil de l'Europe, le Luxembourg a contribué au plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2020. Ce plan d'action vise à mieux harmoniser la législation, les institutions et la pratique de la Bosnie-Herzégovine avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la démocratie.

En 2020, le Luxembourg a soutenu l'ONG « TRIAL International », programme en Bosnie et Herzégovine, qui s'engage à améliorer le fonctionnement du système judiciaire et lutte contre l'impunité.

Kosovo

Les relations bilatérales ont été marquées par l'instabilité politique continue au Kosovo.

Le 22 octobre 2020, le ministre Asselborn, a eu un entretien téléphonique avec son homologue kosovare, la ministre Meliza Haradinaj-Stubbla. Les deux ont abordé l'amitié de longue date entre le Luxembourg et le Kosovo, la libéralisation des visas, le dialogue Pristina-Belgrade et la pandémie Covid-19.

Dans l'optique du rapprochement à l'Union européenne, il convient de noter que le Kosovo est aujourd'hui le seul bénéficiaire de la coopération luxembourgeoise dans les Balkans occidentaux. Une

commission mixte entre les deux gouvernements a eu lieu le 10 décembre 2020, permettant ainsi de faire le point sur les projets de coopération au développement qui ont vu un retard significatif dû à l'instabilité politique continue qui règne au Kosovo depuis l'été 2019. Les deux gouvernements se sont accordés sur la reconduction tacite de l'accord bilatéral de coopération pour l'année 2021, ainsi que sur les actions prioritaires nécessaires au niveau des projets santé et formation professionnelle. La Coopération luxembourgeoise procédera à une étude stratégique prospective en 2021 afin de dresser un bilan sur ses programmes de coopération en cours, ainsi que de guider une future coopération entre le Luxembourg et le Kosovo.

Macédoine du Nord

Le ministre Asselborn s'est rendu sur invitation de son homologue Nicola Dimitrov à Skopje, le 9 mars 2020. Les différents entretiens du ministre Asselborn à Skopje ont permis de faire un tour d'horizon approfondi sur la situation interne du pays, l'adhésion de la Macédoine du Nord à l'OTAN, aux efforts du gouvernement macédonien d'ouvrir les négociations d'adhésion à l'Union européenne, la situation régionale, ainsi que sur le processus de Berlin. Les discussions du ministre Asselborn avec les autorités macédoniennes avaient aussi vocation à faire le point sur les relations bilatérales et à multiplier les synergies mutuellement bénéfiques, y compris sur le plan économique.

Le Luxembourg a financé en 2020 un projet de soutien à l'ONG « CIVIL - Center for Freedom », ONG active dans le domaine de la promotion et de la défense des droits de l'homme, de l'État de droit, de la liberté d'expression et des processus de paix et de réconciliation durables. Ce financement a permis à l'organisation de réaliser un projet de sensibilisation dans le domaine des relations interethniques, l'une des pierres angulaires du processus de stabilisation et d'association. En 2020, le Luxembourg a aussi soutenu le projet « Building bridges » de l'OSCE qui encourage la coopération interethnique en Macédoine du Nord.

Monténégro

En 2020 le Luxembourg a soutenu le « Centre de Transformation Démocratique » au Monténégro, ONG ayant pour but de rapprocher le Monténégro des valeurs et principes de l'Union européenne en réalisant des projets pour renforcer les institutions et la société démocratiques (p.ex. lutte contre la corruption, observation des élections, lutte contre la désinformation).

Serbie

L'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Serbie concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, a été signé à Luxembourg le 4 février 2020.

Les principaux domaines d'activité de l'ONG « Center for Research, Transparency and Accountability », soutenue par le Luxembourg en Serbie en 2020, se concentrent sur l'établissement de l'État de droit et le développement du dialogue démocratique.

Le Luxembourg a aussi apporté son soutien à « Beta News Agency », une agence de presse indépendante et pro-européenne en Serbie.

Turquie

L'ambassade du Luxembourg en Turquie a continué d'assister plusieurs entreprises luxembourgeoises et turques dans leurs projets respectifs. À noter que la 4^{ième} réunion de la *Joint Economic and Trade Commission* entre le Luxembourg et la Turquie, qui devait avoir lieu à Luxembourg en 2020, a été reportée à une date ultérieure pour cause de la pandémie Covid-19.

Dans le domaine consulaire, durant la crise de la Covid-19, l'ambassade a aidé plusieurs compatriotes à être rapatriés depuis la Turquie, mais également depuis plusieurs pays tiers en raison du *hub* d'Istanbul. L'ambassade a également assisté quelques Luxembourgeois placés en quarantaine par les autorités turques suite à des tests PCR positifs. Elle a répondu à de nombreuses demandes d'information de citoyens ou résidents luxembourgeois et turcs sur la possibilité de voyager vers le Luxembourg et vers la Turquie. En outre, l'ambassade a délivré 896 visas, ce qui représente près de la moitié du nombre de visas délivrés en 2019.

Au niveau culturel, des activités planifiées ont dû être annulées à l'exception de la performance de jazz en ligne du trio luxembourgeois *Dock in Absolute* sur la chaîne *YouTube* d'Ankara Jazz Festival et la venue à Ankara de la compagnie de danse luxembourgeoise Vedanza pour présenter la première mondiale de leur pièce *Blast* dans le cadre du *3rd Solo Contemporary Dance Festival*.

Signalons pour terminer le lancement de deux projets de coopération bilatérale dans le domaine des droits de l'homme avec des ONG turques.

Europe orientale et Russie

Le 13 février 2020, le ministre Asselborn a reçu au Luxembourg son homologue **kirghize**, M. Chingiz Aidarbekov, pour une réunion de travail. L'échange a surtout porté sur des dossiers bilatéraux, y compris la conclusion projetée de traités en matière d'imposition et de services aériens.

Du 27 au 28 février 2020, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail en **Fédération de Russie**, où il a été reçu par son homologue Sergueï Lavrov. À l'ordre du jour des discussions ont figuré le développement des relations bilatérales, la situation relative aux droits de l'homme en Russie, tout comme une série de dossiers liés à l'actualité internationale. Le déplacement a également permis à une partie de la délégation luxembourgeoise d'avoir un échange avec des représentants de la société civile russe.

Depuis mars 2020, tout comme dans d'autres régions du monde, l'impact de la pandémie Covid-19 a entraîné une forte réduction de la fréquence des visites bilatérales depuis et vers les pays de l'Europe orientale et la Russie. Nombre de déplacements qui avaient été prévus de longue date ont dû être reportés sinon annulés, bien que d'autres voies de communication aient été mises à profit pour maintenir le dialogue avec les pays concernés.

Pour ce qui est de la Russie, il convient de relever en particulier l'annulation de la participation de S.A.R le Grand-Duc aux cérémonies organisées à l'occasion de la « Journée de la Victoire » à Moscou, tout comme l'ajournement de la 12^{ème} session de la Commission mixte de coopération économique entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la Fédération de Russie.

L'amélioration temporaire de la situation sanitaire pendant la période estivale a permis au ministre Asselborn de recevoir son homologue moldave, M. Oleg Țulea, le 11 septembre 2020 à Luxembourg. Lors d'un déjeuner de travail, les ministres ont abordé des questions bilatérales et ont eu un échange de vues sur les rapports entre la **République de Moldova** et l'Union européenne.

En ce qui concerne l'**Ukraine**, les conditions sanitaires ont empêché le Luxembourg d'honorer les invitations de visite officielle formulées par le Président Volodymyr Zelensky, le Premier ministre Shmyhal ainsi que le ministre des Affaires étrangères Kuleba adressées à leurs homologues luxembourgeois respectifs. Plusieurs tentatives de rencontres bilatérales en marge d'événements internationaux n'ont pu avoir lieu pour les mêmes raisons. Depuis juillet 2020, le Luxembourg contribue à la mission d'assistance de l'Union européenne en Ukraine (EUAM) en y détachant un officier de police luxembourgeois. L'agent luxembourgeois est notamment chargé de l'organisation de formations dans les divers bureaux régionaux de la mission.

Voisinage Sud de l'Union européenne / Union pour la Méditerranée

Le 26 novembre 2020, le Luxembourg a participé à la réunion ministérielle UE-Voisinage Sud, qui s'est tenue par vidéoconférence, et qui a marqué le début d'un processus de relance du partenariat entre l'Union européenne et ses voisins du Sud. Le ministre Asselborn a également participé au 5^{ème} Forum régional de l'Union pour la Méditerranée, qui s'est tenu le 27 novembre 2020 par vidéoconférence.

2.2. Amériques

États-Unis

La pandémie Covid-19 a eu un impact indéniable sur l'exercice des relations bilatérales avec les États-Unis. Elle a empêché l'organisation d'un certain nombre de visites et d'événements. Les échanges et contacts ont néanmoins pu être maintenus, grâce notamment à de multiples conférences et réunions en mode virtuel ou en formats plus réduits.

En janvier 2020, avant la propagation globale de la pandémie Covid-19, le vice-Premier ministre Bausch et le ministre Kox ont effectué une visite de travail à Washington DC. Elle a permis de renforcer la coopération et approfondir les échanges dans le domaine de la défense, y compris en lien avec l'espace, le cyber et l'environnement.

Les discussions et négociations poursuivies au cours de l'année, notamment entre la *Luxembourg Space Agency* (LSA) et la NASA, ont abouti en octobre à la co-signature par le Luxembourg des « Artemis accord », visant une coopération dans l'exploration civile de la lune et de mars à des fins pacifiques. Le Luxembourg est ainsi devenu l'un des huit membres fondateurs des accords Artemis (États-Unis, Australie, Japon, Canada, Italie, Royaume-Uni, Emirats Arabes Unis).

Les relations bilatérales, qui disposent de bases solides et stables ancrées dans une histoire commune, ont pu être approfondies et renforcées. Mentionnons dans ce contexte la visite à Luxembourg d'un grand nombre d'ambassadeurs des États-Unis accrédités en Europe, au mois de septembre 2020. Ils ont pu rencontrer le Premier ministre Xavier Bettel, les ministres François Bausch, Pierre Gramegna et Franz Fayot, et ont eu une entrevue à la Cour de Justice de l'Union européenne.

Les contacts entre l'Union européenne et les États-Unis ont permis un échange de vue des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Union avec leur homologue américain, le Secrétaire d'État Mike Pompeo, lors du Conseil des affaires étrangères en juin 2020. À cette occasion, les ministres ont mené une discussion approfondie sur la coopération entre l'Union européenne et les États-Unis sur un large éventail de sujets à l'ordre du jour de l'actualité internationale.

Canada

En 2020, le Luxembourg a ratifié un certain nombre d'accords multilatéraux et bilatéraux avec le Canada. En mai 2020, le Luxembourg est devenu le 13^e pays de l'Union européenne ayant ratifié l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA). L'accord facilitera l'exportation de biens et de services, au profit des citoyens et des entreprises européennes et canadiennes. En même temps, le Luxembourg a donné son feu vert à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada (APS).

En décembre 2020, le Luxembourg a également ratifié le traité de coproduction audiovisuelle entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Canada. Ce traité vise à favoriser le développement des coproductions cinématographiques, télévisuelles et vidéographiques entre les deux pays, tout en mettant l'accent sur les "nouvelles écritures" audiovisuelles, et tient compte des changements technologiques survenus au fil du temps.

Amérique latine

Au niveau de l'Union européenne, des échanges bi-régionaux se sont poursuivis afin de renforcer les liens entre les pays de l'Union européenne et d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC). Dans ce contexte, le 14 décembre 2020, le ministre Asselborn a participé par vidéoconférence à une réunion ministérielle informelle UE-ALC. La réunion a été organisée par la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne et par le Haut Représentant de l'Union européenne Josep Borrell, afin de réaffirmer le partenariat entre les deux régions et de donner un nouvel élan à la coopération bi-régionale. L'échange entre ministres a été organisé autour de trois thèmes : 1) la réponse immédiate à la crise de la Covid-19, 2) un « partenariat vert » pour mieux reconstruire les économies, 3) une « alliance numérique » pour mieux connecter les deux régions.

Le Luxembourg a également cherché à intensifier ses relations directes avec les pays ALC. Ainsi, le 18 décembre 2020, le Luxembourg est devenu observateur associé de la Conférence ibéro-américaine. Fondée en 1991, la Conférence ibéro-américaine regroupe les 22 pays hispano- et lusophones d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes : les trois pays de la péninsule ibérique (Andorre, Espagne, Portugal), ainsi que 19 pays latino-américains (Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chili, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela). En accédant au statut d'observateur associé, le Luxembourg renforce ses liens avec la Conférence ibéro-américaine et sera ainsi en mesure d'intensifier ses relations diplomatiques, politiques, économiques, sociales et culturelles avec tous ses États membres.

Brésil

Des relations étroites existent entre le Luxembourg et le Brésil et elles se sont renforcées à tous les niveaux, notamment dans les domaines économiques et des accords bilatéraux. Deux traités sont ainsi en phase finale de ratification. L'intérêt des acteurs économiques brésiliens pour le Luxembourg continue d'augmenter, y compris dans le domaine de la finance verte et durable.

L'ouverture d'une section consulaire à l'ambassade du Luxembourg en Brésil, ainsi que l'extension du réseau consulaire honoraire, permettent de mieux servir les intérêts des citoyens luxembourgeois résidant au Brésil. Ce dispositif a assisté de manière efficace les ressortissants luxembourgeois désireux de retourner au Luxembourg pendant la pandémie Covid-19.

Chili

Les relations entre le Luxembourg et le Chili se sont renforcées grâce à l'accréditation d'un premier ambassadeur luxembourgeois non-résident (avec résidence à Brasilia), en janvier 2020. Les relations politiques et économiques sont fortes. Dans le domaine environnemental, les relations ont été renforcées grâce à l'appui à des projets dans le cadre de la COP 25 par le ministère luxembourgeois de l'environnement. L'ambassade a pu contribuer au renforcement des relations économiques par le biais d'un attaché économique et commercial.

Colombie

Dans un effort de renforcer encore davantage les relations bilatérales entre le Luxembourg et la République de Colombie, les autorités des deux pays ont exprimé fin 2020 leur volonté politique de commencer les négociations en vue d'une Convention de non-double imposition au cours de l'année 2021.

Cuba

À l'invitation des autorités cubaines, des consultations politiques se sont tenues les 30 et 31 janvier 2020 à La Havane au niveau des directeurs politiques pour faire le point sur les relations bilatérales, les relations

UE-Cuba et la coopération dans les enceintes multilatérales. La situation des droits humains à Cuba a également été évoquée à cette occasion et une réunion a été tenue avec des représentants de la société civile cubaine. Ces consultations ont aussi permis d'acter la finalisation des négociations sur un accord relatif aux services aériens entre Cuba et le Luxembourg.

Equateur

Lors d'une visite de travail du ministre Asselborn en République d'Equateur en novembre 2019, le ministre des Affaires étrangères de l'Equateur avait confirmé l'intention des autorités équatoriennes compétentes de retirer le Luxembourg de la liste équatorienne des pays qualifiés de paradis fiscaux. La décision afférente a été formalisée en janvier 2020, levant le principal obstacle au renforcement des relations bilatérales sur les plans économique et financier.

El Salvador

Les bonnes relations avec le gouvernement du Président Bukele et le Système d'intégration centraméricain (SICA) se sont poursuivies tout au long de l'année 2020, marquée notamment par la continuité des grands projets bilatéraux de coopération dans les domaines de la politique sociale, de la coopération Sud-Sud, et de l'emploi des jeunes. Dû à la pandémie, la Commission de dialogue bilatéral, qui servira à prendre des décisions stratégiques quant à l'avenir de notre coopération, a été reportée à 2021.

Nicaragua

Eu égard aux sanctions individuelles mises en place par l'Union européenne, le Luxembourg s'est concentré en 2020 sur la réponse humanitaire suite à la crise de la Covid-19 et aux conséquences dévastatrices des ouragans Eta et Iota. Le Luxembourg a également renforcé son appui à la société civile nicaraguayenne et aux droits humains, ainsi qu'à la sécurité alimentaire (à travers le Programme alimentaire mondial), et s'est orienté de plus en plus vers des projets régionaux en Amérique centrale.

Pérou

En décembre 2020, le Pérou, le Luxembourg et la Suisse ont signé un accord trilatéral en vue de la restitution d'avoirs saisis et confisqués dans le cadre d'une affaire de corruption impliquant un ancien haut fonctionnaire péruvien. L'argent est destiné à financer des projets au Pérou, visant à renforcer l'État de droit et la lutte contre la corruption. L'utilisation des fonds est soumise aux principes de transparence et de responsabilité.

Venezuela

La situation politique au Venezuela restant préoccupante, le Luxembourg a continué de s'engager par le biais de l'Union européenne pour une solution à la crise politique et pour le renforcement des efforts visant à améliorer la situation humanitaire sur le terrain, et dans les pays limitrophes. Dans cette optique, le ministre Asselborn a participé à la conférence internationale des donateurs en solidarité avec les réfugiés et les migrants vénézuéliens, qui s'est tenue le 26 mai 2020 par vidéoconférence. Lors de cet événement, le Luxembourg a réitéré l'urgence et la nécessité d'agir afin de répondre à la crise migratoire au Venezuela et dans les pays de la région.

2.3. Asie

Afghanistan

Le 24 novembre 2020, le ministre Asselborn a participé à la conférence sur l'Afghanistan de Genève, par vidéoconférence. Placée sous le thème « paix, prospérité et autonomie », la conférence a permis au gouvernement afghan et à la communauté internationale de renouveler leur engagement en faveur de la

paix et du développement en Afghanistan pour la période 2021-2024. Tout en insistant sur la nécessité de préserver et d'approfondir les acquis démocratiques qui ont été consolidés avec l'appui de la communauté internationale depuis 2001, le ministre Asselborn a annoncé lors de la conférence qu'en 2021, le Luxembourg fournirait de l'aide humanitaire et soutiendrait des projets de développement au bénéfice de la population afghane, à hauteur de 2,5 millions d'euros, par le biais de la Coopération luxembourgeoise.

Australie

A l'initiative du Premier ministre Scott Morrison, le Premier ministre Xavier Bettel s'est entretenu le 25 août 2020 par téléphone avec son homologue australien. L'entretien d'une demi-heure a essentiellement porté sur les approches respectives pour faire face à la pandémie Covid-19, de l'accord de libre-échange UE-Australie, de la candidature au poste de Secrétaire général de l'OCDE du ministre des Finances australien, et des négociations en vue d'un accord de non-double imposition. Le 20 novembre 2020, le ministre des Finances Pierre Gramegna a accueilli M. Mathias Cormann, candidat de l'Australie au poste de Secrétaire général de l'OCDE et ancien ministre des Finances, pour une entrevue bilatérale. Cette rencontre a permis de donner une impulsion aux discussions relatives à la future ouverture des négociations pour une convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Chine

En 2020, le renforcement des relations bilatérales entre le Luxembourg et la République populaire de Chine était marqué par la lutte conjointe contre la pandémie Covid-19. Dès l'apparition des premiers foyers de contamination à Wuhan et de la première vague d'infections, le Luxembourg a acheminé des équipements de protection spécialisés en Chine. Les autorités chinoises, et une multitude d'entreprises chinoises, ont remercié le Luxembourg en lui offrant du matériel médical suite à la propagation de la Covid-19 en Europe.

En raison des conditions sanitaires difficiles, les rencontres bilatérales ont eu lieu sous format de vidéoconférences. Ainsi, le ministre Asselborn s'est entretenu au téléphone avec le Conseiller d'État et ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, M. Wang Yi, le 30 mars 2020. Les deux ministres ont pu s'entretenir sur l'évolution de la pandémie Covid-19 et les moyens mis en œuvre aux niveaux national, régional et international pour endiguer la propagation de l'infection.

Le 14 juin 2020, le Premier ministre Xavier Bettel et le vice-Premier ministre, ministre de la Mobilité et des travaux publics, François Bausch, ont participé par vidéoconférence au « Zhengzhou-Luxembourg Air Silk Road Forum », qui s'est tenu dans la province de Henan.

Le Premier ministre Xavier Bettel est également intervenu, par le biais de messages vidéos, au « China Europe CEO Summit », organisé en marge de la « 3rd China International Import Expo », ainsi qu'au 11^{ème} sommet du groupe de médias Caixin, les 6 et 13 novembre 2020 respectivement. À ces occasions, le Premier ministre a notamment mis l'accent sur le rôle du centre financier luxembourgeois dans la mise en œuvre d'une reprise économique durable et verte.

République de Corée

Les relations bilatérales avec la République de Corée se sont considérablement renforcées ces dernières années, même si en 2020 aucune visite de haut niveau n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie Covid-19. Lors des commémorations du 70^{ème} anniversaire de la guerre de Corée à Busan et à Séoul en novembre 2020, le Luxembourg a été honoré pour avoir été l'une des 16 nations à envoyer des troupes volontaires en soutien à la République de Corée, facteur important encore aujourd'hui dans nos relations bilatérales.

Le 20 octobre 2020, un entretien téléphonique a eu lieu entre le Premier ministre Xavier Bettel et le Président Moon qui a souhaité présenter au Premier ministre les qualités de la candidate Mme Yoo Myung-hee, ministre du commerce de la République de Corée, au poste de Directeur général de l'OMC.

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, l'ambassade du Luxembourg et le LTIO ont facilité des commandes de médicaments auprès d'opérateurs coréens, ainsi que des kits de prélèvement de salive. Le 8 décembre 2020, le ministre de l'Economie, M. Franz Fayot, a signé un MoU avec le ministre coréen des PME et Start-ups pour la promotion de l'innovation durable et de la coopération entre start-ups. L'ambassade luxembourgeoise a également poursuivi les discussions en vue de la signature de l'accord du programme vacances-travail entre le Luxembourg et la Corée du Sud à une date encore à déterminer, et celles du ministère de la Mobilité et des Travaux publics pour augmenter la capacité et la fréquence des vols cargos entre les deux pays.

Inde

Au niveau politique, en cette année particulièrement marquée par la crise sanitaire, les événements qui ont contribué au renforcement de nos relations bilatérales étaient la visite officielle du ministre Asselborn en Inde fin janvier 2020, ainsi que le sommet bilatéral virtuel entre les Premiers ministres Xavier Bettel et Narendra Modi en novembre 2020.

Du 27 au 29 janvier 2020, le ministre Jean Asselborn a effectué sa quatrième visite officielle en Inde. Il a pu rencontrer le ministre des Affaires extérieures de l'Inde, Subrahmanyam Jaishankar, pour une réunion de travail. Le ministre Asselborn a prononcé un discours au India International Centre, qui coopère avec le centre Jean Monnet et la Confédération indienne des jeunes dirigeants, sis au Luxembourg. Le ministre a également déposé une gerbe au monument Raj Ghat en l'honneur de Mahatma Gandhi. Le ministre Asselborn a pu rencontrer les consuls honoraires de Calcutta, de Mumbai, et du Bangladesh, et les consuls honoraires désignés à Chennai et à Bangalore.

Le 1^{er} sommet virtuel entre le Premier ministre Xavier Bettel et son homologue Narendra Modi s'est tenu le 19 novembre 2020. Ils ont passé en revue l'état des relations bilatérales fortes, en cette 72^{ème} année de l'établissement des relations diplomatiques. Dans le contexte de ce sommet, deux protocoles d'entente (MoU) de la Bourse de Luxembourg avec *India International Exchange* (India INX) et avec la *State Bank of India* (SBI) ont pu être signés. Ces protocoles permettent de renforcer la coopération dans le secteur des services financiers, avec un accent particulier placé sur la finance verte et durable. Un MoU a également été virtuellement signé entre les CEO de Luxinnovation & *Invest India*, pour renforcer la coopération dans les domaines de la facilitation du commerce bilatéral et des investissements. Les deux Premiers ministres se sont accordés pour lancer des consultations bilatérales régulières entre les ministères des Affaires étrangères. Le Premier ministre Bettel a annoncé que le gouvernement luxembourgeois avait décidé de rejoindre l'Alliance solaire internationale, basée à New Delhi.

Japon

Le Japon a été l'un des premiers pays affectés par la pandémie Covid-19, après que des cas du virus aient été identifiés sur un bateau de croisière début février. Les Jeux Olympiques et les Jeux paralympiques ont ainsi été reportés à l'année 2021, tout comme les visites bilatérales de haut niveau entre le Luxembourg et le Japon.

Le 12 mai 2020, le Premier ministre Bettel a eu un entretien téléphonique avec M. Shinzo Abe, Premier ministre du Japon. Cet entretien téléphonique a permis de souligner l'excellence des relations bilatérales entre les deux pays. L'entretien a essentiellement porté sur la gestion de la crise et de la coopération internationale en vue du développement de médicaments et de vaccins. D'autres entretiens par

vidéoconférence ont pu avoir lieu entre le ministre des Finances Pierre Gramegna et des acteurs économiques japonais le 24 avril, et les 8, 12 et 13 mai 2020, ainsi qu'entre le ministre de l'Economie Franz Fayot et MM. Hajime Sawabe et Shigehiko Hattori, Consuls Honoraires du Luxembourg au Japon, le 24 juin 2020.

Dans le contexte de la lutte contre la pandémie Covid-19, l'ambassade du Luxembourg au Japon est intervenue pour l'organisation de la remise de don du médicament Avigan de la part des autorités japonaises au ministère de la Santé en mars et avril 2020.

Malgré la pandémie Covid-19, l'ambassade du Luxembourg au Japon et le bureau du LTIO ont continué, tout au long de l'année 2020, de promouvoir des échanges économiques et culturels à travers des séminaires en ligne. En décembre, l'ambassade a notamment organisé une vidéoconférence entre Tokyo et Luxembourg en japonais pour faire connaître la procession dansante d'Echternach, appartenant au patrimoine mondial de l'UNESCO, à un public intéressé au Japon.

Myanmar

Le 22 octobre 2020, le ministre Asselborn a participé, via vidéoconférence, à la conférence des donateurs en soutien aux réfugiés Rohingyas. L'objectif de la conférence a été de sensibiliser la communauté internationale à la crise migratoire sans précédent en Asie du sud, de mobiliser des ressources pour venir en aide aux populations déplacées et aux principales communautés d'accueil, ainsi que de promouvoir un engagement mieux coordonné des différents acteurs clés, alors que la crise est encore aggravée par la pandémie Covid-19. Dans le prolongement de son aide humanitaire et son engagement politique en faveur des Rohingyas, le ministre Asselborn a annoncé que le Luxembourg allait continuer de soutenir les réfugiés Rohingyas à travers une contribution de 1.17 million d'euros en 2020.

Népal

Au niveau politique, l'évènement le plus important a été la première visite officielle d'un ministre des Affaires étrangères du Luxembourg au Népal. A l'occasion du 45^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques, le ministre Jean Asselborn s'est rendu à Katmandu les 29 et 30 janvier 2020. Le programme de la visite comprenait une réunion avec le ministre des Affaires étrangères, Pradeep Gyawali, et une réception officielle organisée pour célébrer le 45^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques en présence d'autres membres du gouvernement, de la communauté diplomatique et consulaire et du monde économique, financier, social et culturel népalais. Le ministre a également été reçu par le Premier ministre du Népal, Khadga Prasad Oli, pour une réunion de travail.

Singapour

L'ambassade du Luxembourg à Singapour a poursuivi ses activités de promotion économique et financière. Le 9 décembre 2020, le ministre des Finances Pierre Gramegna a participé au *Singapore Fintech Festival*, qui s'est déroulé de manière virtuelle en raison de la pandémie Covid-19.

Sri Lanka

Le 20 janvier 2020, le premier ambassadeur du Luxembourg au Sri Lanka depuis l'établissement des relations diplomatiques en 1972, a pu remettre ses lettres de créance au Président Gotabaya Rajapaksa.

Au niveau politique, l'année 2020 a vu la première visite officielle d'un ministre des Affaires étrangères luxembourgeois au Sri Lanka. Le ministre Asselborn a effectué une visite à Colombo les 30 et 31 janvier 2020. Le programme de cette visite a compris une entrevue avec le Premier ministre du Sri Lanka, Mahinda Rajapaksa, et une réunion avec le ministre des Relations extérieures, Dinesh Gunawardena. Le ministre Asselborn a également été reçu par le Président du Sri Lanka, Gotabaya Rajapaksa, avant une

rencontre avec la consule honoraire du Luxembourg Mme Suwanitha Senanayake et son fils, Vasantha Senanayake, ancien vice-ministre des Affaires étrangères.

L'accord aérien entre le Luxembourg et le Sri Lanka, signé le 27 septembre 2017 à New York, a été ratifié le 1^{er} décembre 2020, et est entré en vigueur le 8 décembre 2020.

Thaïlande

Le 11 février 2020, le ministre Jean Asselborn a reçu Don Pramudwinai, ministre des Affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, lors d'une visite de travail à Luxembourg. La visite de travail a été l'occasion de faire le point sur les relations bilatérales, notamment dans le domaine financier et le secteur aérien, et de passer en revue les relations UE-ANASE, avant d'évoquer des sujets d'actualité, dont les dynamiques à l'œuvre en Asie.

Une mission financière de la Securities and Exchange Commission (SEC) de Thaïlande s'est rendue à Luxembourg du 26 au 31 janvier 2020. Elle a permis d'identifier de nouvelles synergies entre nos places financières.

ANASE / ASEAN

La deuxième édition de l'ASEAN Day a eu lieu à la Chambre de Commerce de Luxembourg le 3 mars 2020. Le ministre Asselborn a pris part à cette édition, aux côtés des ambassadeurs et représentants des dix pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et de quelque 60 entreprises luxembourgeoises actives en Asie du Sud-Est ou intéressées par les opportunités économiques des pays de l'ANASE. Cet événement a permis de faire le point sur les bonnes relations bilatérales entre le Luxembourg et les États membres de l'ANASE, qui sont situés dans l'une des régions les plus dynamiques au monde.

Le 1^{er} décembre 2020, le ministre Asselborn a participé par vidéoconférence à la 23^{ème} réunion ministérielle entre l'Union européenne et l'ANASE. Cette réunion, co-présidée par le Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, ainsi que par le ministre des Affaires étrangères de Singapour, Dr. Vivian Balakrishnan, a porté sur la coopération entre l'Union européenne et l'ANASE pour renforcer les relations dans les domaines de la connectivité, de la lutte contre la pandémie Covid-19, et du développement durable. La réunion a été marquée par l'annonce de la décision de porter les relations entre l'Union européenne et l'ANASE au niveau d'un partenariat stratégique. Ce rehaussement des relations permettra aux deux régions de coopérer encore plus étroitement et d'œuvrer ensemble au renforcement du multilatéralisme et de l'ordre international basé sur des règles. Dans son intervention, le ministre Asselborn a notamment mis en avant l'importance de la connectivité aérienne et digitale entre le Luxembourg et les pays de l'ANASE.

ASEM13

En raison de la pandémie Covid-19, le 13^{ème} Sommet de l'ASEM n'a pas pu se tenir comme prévu en novembre 2020 à Phnom Penh au Cambodge, et a été reporté au mois de juin de l'année 2021. Les 53 pays de l'ASEM ont décidé de rédiger une déclaration ministérielle sur la pandémie Covid-19 qui a été finalement publiée le 7 septembre 2020.

ASEF

En juin 2020, le Conseil des gouverneurs de la Fondation Europe-Asie (ASEF) a désigné un nouveau directeur exécutif, ainsi qu'un nouveau directeur exécutif adjoint. Le diplomate luxembourgeois, Leo Faber, a été nommé Directeur exécutif adjoint de la fondation, basée à Singapour, et pilier des activités culturelles du Dialogue Europe-Asie (ASEM).

2.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord

a. Conférence des donateurs pour le Yémen

Le Luxembourg a participé à la Conférence des donateurs pour le Yémen, qui s'est tenue le 1^{er} juin 2020 par vidéoconférence. Le Luxembourg y a confirmé sa contribution de 1.85 million d'euros en appui des opérations humanitaires du Programme Alimentaire Mondial et du Comité international de la Croix-Rouge au Yémen, ainsi qu'au Fonds humanitaire de l'ONU pour le Yémen. Dans le domaine de la lutte contre l'impunité des violations des droits de l'homme commises par toutes les parties au conflit, le Luxembourg a œuvré en 2020, avec la Belgique, le Canada, l'Irlande et les Pays-Bas, pour le renforcement du mandat du « Groupe d'experts éminents » mis en place par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2017.

b. Conférence des donateurs pour l'UNRWA

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la Jordanie, Ayman Safadi, et du ministre de la Coopération internationale pour le développement de la Suède, Peter Eriksson, le ministre Jean Asselborn a participé à la conférence internationale des donateurs pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui s'est tenue le 23 juin 2020 par vidéoconférence. Cette agence de l'ONU, en charge de l'aide aux réfugiés palestiniens, a pour objectif de répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens en matière de santé, d'éducation, d'aide humanitaire et de services sociaux.

Compte tenu du travail crucial de l'UNRWA et de son rôle stabilisateur dans la région, le ministre Asselborn a promis que le Luxembourg allait continuer à soutenir cette agence des Nations Unies sur une base pluriannuelle et prévisible. En effet, le soutien de la Coopération luxembourgeoise à l'UNRWA s'élève à 5 millions d'euros par an, dans le cadre de l'accord de contribution pluriannuel conclu pour la période 2019-2021.

c. Conférence de Bruxelles sur le soutien à la Syrie et la région

Le ministre Asselborn a participé à la quatrième conférence de Bruxelles sur le soutien à la Syrie et la région, qui s'est tenue le 30 juin 2020 par vidéoconférence. L'objectif de la conférence a été de renouveler et de renforcer les engagements politiques, financiers et humanitaires de la communauté internationale afin de soutenir la population syrienne, les pays voisins de la Syrie, ainsi que les communautés les plus affectées par le conflit.

Le ministre a rappelé que, depuis 2012, le Luxembourg a contribué de façon significative à l'action humanitaire pour la Syrie et ses pays voisins. En effet, depuis 2016, le gouvernement s'est engagé à y consacrer chaque année 7.5 millions d'euros et ce jusqu'en 2020, par le biais de la Coopération luxembourgeoise. Lors de cette quatrième conférence de Bruxelles, le ministre Asselborn a souligné que l'engagement pris à la conférence de Londres en 2016 a été tenu, et il a annoncé que le Luxembourg allait maintenir cet engagement au même niveau pour l'année 2021. L'éducation des enfants étant essentielle, en particulier dans des contextes de crise, un tiers de l'appui du Luxembourg continuera d'être dédié à l'initiative « No Lost Generation » de l'UNICEF.

Etant donné qu'une paix durable ne sera pas possible si l'impunité pour les crimes les plus graves persiste, le Luxembourg continue de soutenir le mécanisme international, impartial et indépendant des Nations Unies chargé de faciliter les enquêtes sur les crimes commis en Syrie.

d. Réunion ministérielle sur le Moyen-Orient avec l'International Peace Institute (IPI)

Le ministre Asselborn a participé à la réunion ministérielle sur le Moyen-Orient, organisée le 27 octobre 2020 via vidéoconférence par l'International Peace Institute (IPI). Cette réunion ministérielle, organisée traditionnellement en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, a rassemblé les

ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays du Moyen-Orient, permettant ainsi d'avoir une discussion constructive sur les derniers développements politiques dans la région, y compris en ce qui concerne le processus de paix entre Israël et la Palestine.

e. Emirats Arabes Unis

À l'invitation du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale des Emirats arabes unis, Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan, le ministre Asselborn, s'est rendu aux Emirats arabes unis du 3 au 5 février 2020, afin de participer au Forum des ambassadeurs émiriens et d'intervenir devant la *Emirates Diplomatic Academy*.

Le 4 février 2020, le ministre Asselborn a prononcé un discours au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale en tant qu'invité d'honneur de la 14^{ème} édition du Forum des ambassadeurs émiriens, la conférence diplomatique annuelle qui réunit l'ensemble des ambassadeurs des Emirats arabes unis. En marge du Forum des ambassadeurs émiriens, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu par Dr. Anwar Gargash, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Le ministre Asselborn a saisi l'occasion de sa visite à Abu Dhabi pour participer à un dîner offert par son homologue le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale des Emirats arabes unis, Cheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan.

Ces entrevues ont confirmé la qualité des relations bilatérales, qui se développent de façon dynamique dans les domaines politique, culturel, économique et commercial. D'ailleurs, l'année 2020 a marqué le 40^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

Le ministre Asselborn a visité le centre Hedayah, un centre d'excellence établi à Abu Dhabi qui travaille sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent, avec l'appui notamment de l'Union européenne. Enfin, le chef de la diplomatie luxembourgeoise est intervenu devant les diplomates en herbe de la Emirates Diplomatic Academy (EDA). Au cours d'une discussion interactive, il a pu partager avec les étudiants son expérience en tant que chef de la diplomatie luxembourgeoise.

f. Koweït

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Economie Etienne Schneider, a effectué une visite de travail à Koweït City, le 26 janvier 2020. Au cours de cette visite, le ministre a eu un échange de vues avec le Premier ministre du Koweït, Sheikh Sabah Khaled Al-Hamad Al-Sabah. Il a également eu une réunion bilatérale avec son homologue koweïtien Khalid Naser Abd Allah Al-Rodan, ministre du Commerce et de l'Industrie.

Lors des différents entretiens, l'excellence des relations bilatérales a pu être réaffirmée. Les discussions ont ainsi permis d'identifier une série de pistes pour renforcer la coopération bilatérale, notamment dans le domaine économique. À ce titre, il a également été convenu de procéder prochainement à la signature de deux accords, à savoir d'un protocole intégrant à la Convention tendant à éviter les doubles impositions le standard OCDE concernant l'échange d'informations sur demande en matière fiscale, ainsi que d'un accord aérien qui remplacera l'ancien accord signé en 1993. Or, en raison de la pandémie Covid-19, la signature de ces accords n'a malheureusement pas été possible en 2020.

Le ministre de l'Economie a également participé à l'inauguration de la «NB Chocolate House Luxembourg», deuxième filiale du salon de thé « Luxembourg Chocolate House » au Moyen-Orient après celle inaugurée à Riyad.

Une mission économique, présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier et dirigée par le ministre de l'Economie Etienne Schneider, s'est déroulée du 27 au 30 janvier 2020 aux Emirats arabes unis (EAU), en présence du ministre des Finances, Pierre Gramegna. Une délégation d'affaires, avec des représentants de plus de 80

entreprises luxembourgeoises relevant notamment des secteurs de la logistique, des technologies de l'espace et de la santé, a accompagné S.A.R. le Grand-Duc héritier et les ministres durant cette mission, qui a fait escale à Dubaï et à Abou Dhabi.

À Abou Dhabi, le ministre de l'Economie Schneider a signé un accord de coopération économique avec le ministre de l'Economie des E.A.U, Sultan bin Saeed Al Mansouri. De même, un accord de coopération a été signé entre LuxInnovation et la *Dubaï Future Foundation*, l'agence pour l'innovation soutenue par le gouvernement de Dubaï pour accompagner la transformation technologique des E.A.U. Cet accord permet notamment aux startups et entreprises technologiques luxembourgeoises de bénéficier de programmes de développement et de financement locaux. Enfin, M. Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de commerce, a signé un mémoire d'entente entre la Chambre de commerce et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie des Emirats arabes unis afin de renforcer la collaboration.

Le ministre des Finances Pierre Gramegna a été reçu par son homologue Obaid Bin Humaid Al Tayer, ministre d'État aux Affaires financières des E.A.U. Le ministre Gramegna a également rencontré de hauts responsables du secteur financier, comme le CEO du Dubaï international Financial Center M. Arif Amiri, ainsi que des investisseurs et des experts dans le domaine de la finance islamique.

Enfin, S.A.R. le Grand-Duc héritier et les ministres Schneider et Gramegna ont visité le site du pavillon luxembourgeois de l'Expo 2020 Dubaï. En raison de la pandémie Covid-19, l'ouverture de l'Expo 2020 a été reportée au 1^{er} octobre 2021.

2.5. Afrique sub-saharienne

L'année 2020 devait continuer l'approfondissement des relations bilatérales avec les pays partenaires du Luxembourg au Sahel et au Cabo Verde, ainsi qu'avec l'Éthiopie. Néanmoins les échanges ont été considérablement ralentis et des événements ont dû être annulés suite à la pandémie Covid-19.

L'Union africaine

Dans le cadre des relations avec l'Union africaine, le Luxembourg a continué à souligner son attachement à l'agenda d'intégration continentale porté par l'Union africaine, notamment dans le cadre de la réponse coordonnée à la pandémie Covid-19 et la zone de libre échange continentale africaine. Par ailleurs, le Luxembourg a poursuivi son plaidoyer en faveur de l'égalité des genres et la thématique « Femmes et paix et sécurité ».

L'engagement continu du Luxembourg en faveur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au niveau continental s'est traduit par la finalisation de la 1^{ère} phase d'une étude de faisabilité pour un nouveau projet d'appui dans le domaine de la cyber sécurité. Le Luxembourg a aussi été l'un des partenaires du hackathon « The EU-Africa Post Crisis Journey » organisé, dans une approche du « Team Europe », par l'Estonie. En vue de la révision de la stratégie commune « Afrique-UE », les relations entre l'Union européenne et l'Union africaine figuraient à l'ordre du jour du Conseil des Affaires étrangères et du Conseil européen en février, ainsi qu'en septembre 2020. Par contre, le sommet UE-UA a dû être reporté en 2021.

Burkina Faso

En 2020, l'ambassade du Luxembourg en Burkina Faso et le gouvernement burkinabé ont poursuivi leur dialogue de haut niveau, ponctué le 20 juillet 2020 par la 12^{ème} Commission de partenariat, tenue en format VTC, entre le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Franz Fayot, et le ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, M. Kaboré. À cette occasion, une aide supplémentaire de 5,5 millions d'euros a été annoncée au secteur de l'éducation, portant le soutien bilatéral du Luxembourg

dans ce domaine à 18,7 millions d'euros depuis 2018. En 2021-2023, le Luxembourg sera le chef-de-file de tous les partenaires techniques et financiers actifs dans le domaine de l'éducation au Burkina Faso.

La situation sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso s'est fortement dégradée, raison pour laquelle le Luxembourg a augmenté son soutien aux activités liées à l'assistance humanitaire, de 169% par rapport à 2019, atteignant plus de 2,6 millions d'euros.

Initialement prévu en décembre 2020 à Ouagadougou, un dialogue avec le gouvernement burkinabé a du être facilité par l'ambassade du Luxembourg en Burkina Faso afin de permettre la tenue d'un second tour de négociations sur la Convention de non double imposition, qui s'est tenu virtuellement du 11 au 13 janvier 2021. L'ambassade a également participé à la mission diplomatique d'observation des opérations de vote lors des élections présidentielles et législatives du 22 novembre 2020.

Afin de soutenir les efforts du Burkina Faso dans la lutte contre la pandémie Covid-19, le Luxembourg a mobilisé 4.5 millions d'euros de fonds à diverses initiatives. À noter que 4.1 millions de ces fonds sont des fonds supplémentaires (fresh money). Dans ce cadre, l'ambassade a également facilité le rapatriement de 6 ressortissants européens sur des vols spéciaux après la fermeture de l'aéroport fin mars 2020.

Cabo Verde

Le Luxembourg entretient depuis longtemps des relations bilatérales très étroites avec le Cabo Verde, qui se sont renforcées tout au long de l'année 2020.

Au mois de février 2020, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Franz Fayot, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, et le ministre de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, ont effectué une visite conjointe au Cabo Verde. Reçus par le Président de la République, Jorge Carlos Fonseca, et le Président de l'Assemblée nationale, Jorge Santos, les ministres ont également eu des réunions de travail avec le ministre des Affaires étrangères et des Communautés, Luis Filipe Tavares, le ministre de l'Agriculture et de l'Environnement, Gilberto Silva, et le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Énergie Alexandre Monteiro.

En raison de la pandémie Covid-19, la visite d'Etat du président du Cabo Verde à Luxembourg, prévue pour le printemps 2020, a dû être reportée.

Le 8 juillet 2020, à l'occasion de la 20^{ème} Commission de partenariat qui s'est tenue en format virtuel, les gouvernements du Luxembourg et du Cabo Verde ont procédé à la signature du nouveau Programme indicatif de coopération « développement-climat-énergie » (2021-2025), doté d'une enveloppe indicative de 78 millions d'euros. Le Cabo Verde a également été choisi pour lancer le projet-pilote du concept « d'approche-pays », qui vise une diversification des interventions de développement, notamment en y incluant la lutte contre le changement climatique.

La pandémie Covid-19 a fortement isolé l'archipel du reste du monde suite à la suspension des vols commerciaux. Dans ce contexte, le Luxembourg a organisé deux vols spéciaux de rapatriement du Cabo Verde au Luxembourg, les 25 mars et 5 mai 2020, avec des escales à Praia et São Vicente. Ils ont permis le rapatriement de 341 personnes de différentes nationalités, dont 127 ressortissants et résidents du Luxembourg. Afin de soutenir le Cabo Verde face aux défis sanitaires, économiques et sociaux engendrés par la pandémie, le Luxembourg a avancé l'aide budgétaire sectorielle allouée au secteur de l'emploi et de l'employabilité à hauteur de 2 millions d'euros. Une aide d'urgence à hauteur de 1.6 millions d'euros a également été allouée. De même, le Luxembourg a alloué une aide d'urgence extraordinaire suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur le Cabo Verde après trois années de sécheresse.

Ethiopie

L'actualité politique en Ethiopie a été marquée par de profonds troubles politiques dans la région tigréenne, discutées lors des Conseil des Affaires étrangères en novembre et en décembre 2020. Suite à la crise humanitaire liée au conflit au Tigré, le Luxembourg a mobilisé une aide humanitaire financière d'un total de 750.000 euros, ainsi qu'une équipe de trois pompiers volontaires membres du groupe d'intervention chargé de missions humanitaires du CGDIS pour une période de 5 semaines pour appuyer la réponse internationale.

Le Luxembourg a également participé aux réunions de coordination des acteurs humanitaires et des partenaires internationaux qui soutiennent les préparatifs des élections nationales en Ethiopie, telles que prévues en juin 2021.

Au niveau des relations bilatérales, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le secteur spatial ont été abordés lors de divers échanges avec les autorités éthiopiennes. Dans le domaine du secteur financier, trois cycles de formation ont pu être organisés par la *House of Training*, au profit de professionnels du secteur bancaire éthiopien.

Mali

Après le coup d'État au Mali le 18 août 2020, le Luxembourg a soutenu conjointement avec l'Union européenne les négociations intra-africaines qui ont abouti à la formation d'un gouvernement de transition. Malgré la pandémie et le coup d'État, le Luxembourg a poursuivi son appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en 2020, par des contributions financières, tout en prenant les dispositions nécessaires afin d'autoriser le déploiement de 10 militaires luxembourgeois au maximum par rotation pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 mars 2022. Le Luxembourg dispose ainsi en permanence de deux soldats détachés intégrés au contingent allemand, et dont la mission consiste à assurer la mise à disposition des capacités de transmissions satellitaires GOVSAT à la MINUSMA, pour améliorer la communication entre les camps régionaux et leur siège (MHQ).

De même, dans la lignée de son engagement au sein de la mission militaire de l'Union européenne qui a pour objectif de former les Forces armées maliennes (EUTM Mali), le Luxembourg a déployé 17 militaires, portant le nombre total à 20 militaires (1 officier, 4 sous-officiers, 2 caporaux et 13 soldats). Après la reprise des activités des missions PSDC au Mali début novembre 2020, le Luxembourg a fait partie des premiers pays à renvoyer son personnel militaire dans l'EUTM. Du côté des missions PSDC civiles, le Luxembourg a terminé en septembre 2020 sa plus récente participation à la mission EUCAP Mali.

Niger

L'ouverture de l'ambassade du Luxembourg à Niamey, le 30 mars 2020, témoigne des relations privilégiées entre le Niger et le Luxembourg. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, la cérémonie d'inauguration de la nouvelle ambassade par le ministre Asselborn a dû être reportée.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'extérieur du Niger, Kalla Ankouraou, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Franz Fayot, ont tenu un dialogue politique, par vidéoconférence, le 28 septembre 2020. Outre les dossiers régionaux, le ministre Fayot a abordé la situation des droits humains, et plus spécifiquement l'incarcération de certains membres de la société civile. Une extension temporelle et budgétaire du 3^{ème} Programme Indicatif de Coopération a été décidée. L'enveloppe budgétaire du PIC III pour la période (2016-2021) s'élève à environ 115 millions d'euros.

Rwanda

Après avoir signé un accord aérien bilatéral avec le Rwanda le 26 novembre 2019, deux tours de négociations se sont tenus en 2020 pour conclure une convention bilatérale de non double imposition. Les deux parties souhaitent aboutir à la conclusion d'un accord dans les meilleurs délais en 2021.

Suite à la mission économique de la Chambre de Commerce à Kigali en 2019, une visite de travail de « Rwanda Finance Ltd » et du Président de la Bourse rwandaise a eu lieu fin février 2020, afin de renforcer les relations économiques entre le Luxembourg et le Rwanda.

Sahel

Dans le contexte de grave détérioration de la situation sécuritaire au Sahel, le Luxembourg a poursuivi son engagement de longue date dans la région, en suivant une approche dite des « 3D » qui associe les outils de la diplomatie, de la défense et du développement. En adéquation avec cette approche, plus de 263 personnes travaillent sous mandat luxembourgeois dans quatre pays sahéliens (Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger), tant dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire, que dans les secteurs de la défense, de la politique et de la culture.

L'engagement financier du Luxembourg en faveur du Sahel se chiffre actuellement à travers un investissement annuel de quelques 100 millions d'euros. Tout au long de l'année, l'envoyée spéciale pour le Sahel du Luxembourg, Mme Bintner, s'est activement impliquée dans les discussions politiques sur la situation régionale, tant au niveau des instances européennes, qu'au niveau international. Par ailleurs, Mme Bintner a assuré la coordination BENELUX au Sahel, et a représenté le Luxembourg en tant qu'observateur lors du Sommet G5 à Nouakchott en février 2020.

Malgré la pandémie Covid-19, l'actualité sahélienne a été chargée. Les chefs d'État des pays du G5 Sahel et de l'Union européenne ont adopté une déclaration commune en mars 2020, suivie par le lancement la « Coalition pour le Sahel » le 28 avril 2020, lors de la réunion conjointe UE-G5 Sahel. La Coalition vise à donner une réponse collective et solidaire aux défis de la région sahélienne, ainsi qu'à protéger les populations civiles. Le ministre Asselborn a participé à la toute première réunion ministérielle en format plénier de la Coalition pour le Sahel, qui s'est tenue en vidéoconférence le 12 juin 2020.

Une révision de la stratégie globale de l'Union européenne pour le Sahel, datant de 2011, a été lancée. Lors des débats, le Luxembourg s'est activement engagé pour renforcer la dimension politique de l'action de l'Union européenne au Sahel, en se focalisant sur les questions de gouvernance et de lutte contre l'impunité à côté des défis sécuritaires. Cette stratégie révisée devrait être adoptée sous forme de conclusions du Conseil au début de l'année 2021.

Sénégal

Le dossier bilatéral le plus significatif a été la 14^{ème} Commission de partenariat entre le Sénégal et le Luxembourg, par vidéoconférence le 18 décembre 2020, entre le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Franz Fayot et son homologue sénégalais Amadou Hott. Un dialogue politique a également été organisé à cette occasion.

L'année 2020 a également été marquée par l'impact de la pandémie Covid-19 et l'ambassade du Luxembourg au Sénégal a été fréquemment sollicitée par des ressortissants et résidents luxembourgeois bloqués dans la région en raison de la fermeture des espaces aériens. Une quarantaine de personnes bloquées au Sénégal, en Gambie et au Mali ont pu être rapatriées vers l'Europe, en collaboration avec d'autres États membres de l'Union européenne (Belgique, Suisse et Allemagne). Dans le courant de l'année, l'ambassade a également pu déménager dans de nouveaux locaux, ensemble avec LuxDev.

3. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

3.1. Benelux

En 2020, la présidence du Comité des ministres de l'Union Benelux a été assurée par les Pays-Bas. La présidence néerlandaise a axé la coopération Benelux sur des projets qui touchent la vie quotidienne des citoyens et des entreprises et a souhaité assurer que le Benelux continue à jouer un rôle clé au sein de l'Union européenne. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail annuel de l'Union Benelux, les Pays-Bas ont défini comme thèmes prioritaires un développement économique durable, la sécurité transfrontalière et la coopération avec d'autres régions.

La pandémie Covid-19 a ralenti bon nombre de projets ou a mené à leur report. Néanmoins, les divers groupes de travail du Benelux ont continué d'œuvrer sur arrière-fonds de la pandémie. Les défis liés à la pandémie ont aussi ouvert de nouvelles voies aux concertations et collaborations Benelux.

Dans le domaine de l'énergie, une réunion du Forum Pentalatéral a eu lieu en ligne le 29 avril 2020. Les ministres respectifs des sept pays concernés (Benelux, France, Allemagne, Autriche et Suisse) se sont concertés sur la relance économique verte et les initiatives visant à être précurseur de l'Union européenne en ce qui concerne un système d'électricité neutre sur le plan climatique à la lumière du « Green Deal » européen. Le 15 juin 2020, les Pays-Bas, président l'Union Benelux ainsi que le Forum Pentalatéral de l'Énergie, ont publié la déclaration politique commune dans laquelle les ministres respectifs des sept pays affirment leur engagement à renforcer leur coopération en matière de production d'hydrogène, dans l'objectif de contribuer à la décarbonisation complète du système énergétique.

Le 7 octobre 2020 le Premier ministre, Xavier Bettel, a participé au Sommet Benelux, qui s'est tenu sous forme de vidéoconférence. Les Premiers ministres des trois pays ont à cette occasion adopté la déclaration du Sommet Benelux. Celle-ci réitère que depuis plus de 75 ans déjà, les pierres angulaires de la coopération étroite entre les pays du Benelux sont la sécurité, la prospérité et la liberté. Les Premiers ministres ont également souligné que dans le contexte de la pandémie Covid-19, qui a confronté l'Union européenne à de graves défis, ils sont fermement convaincus qu'une Union européenne unie est essentielle pour trouver des réponses à nos défis communs.

Le 19 octobre 2020, une concertation Benelux virtuelle entre directeurs généraux de la mobilité et en présence d'un représentant de la Commission européenne, a permis d'approuver un projet pilote de solutions numériques intelligentes pour les transports publics et de réaffirmer l'engagement pour des projets de mobilité durable.

Une concertation autour de l'économie circulaire le 28 octobre 2020 a permis aux États membres et aux régions de réitérer leur souhait de promouvoir ensemble l'économie circulaire et de rester pionniers au sein de l'Union européenne, en abordant en premier lieu les secteurs de la construction et des infrastructures, et les marchés publics durables (ce dans la continuité d'une étude conjointe Benelux de 2018).

Le Conseil Benelux, qui réunit sur base annuelle les secrétaires généraux des ministères des Affaires étrangères, a eu lieu le 17 novembre 2020, également sous forme virtuelle, en vue de préparer le Comité des ministres. Le Comité, présidé par le ministre néerlandais Stef Blok, a adopté le Plan de travail pluriannuel 2021-2024. Se basant sur une consultation publique (grâce à une plateforme numérique), ce programme pluriannuel énonce les objectifs politiques qui guideront la coopération entre les trois pays entre 2021 et 2024. Le plan à long terme, élaboré dans le contexte de la pandémie Covid-19, se basant

sur les trois domaines clés du Benelux - l'union économique, le développement durable et la justice et les affaires intérieures - fournit des bases solides pour une coopération intensifiée des trois pays.

De plus, lors du Comité des ministres, le secrétaire général de l'Union Benelux a présenté les efforts de concertation et d'échange d'informations Benelux dans le cadre de la crise sanitaire. Depuis le 31 août 2020 les concertations des coordinateurs Benelux sur la libre circulation dans le contexte de la crise sanitaire se sont tenues selon un rythme hebdomadaire. Ce forum d'échange est ponctuellement aussi élargi aux représentants des Task Force Grande Région et de celle réunissant la Belgique, les Pays-Bas, la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Basse-Saxe et la Rhénanie-Palatinat.

3.2. Organisation des Nations Unies et droits humains

Ce qui aurait dû être une grande célébration a fini en réunions sans véritable caractère festif. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour commémorer le 75^{ème} anniversaire de l'Organisation des Nations Unies s'est tenue le 22 septembre 2020, de façon virtuelle, tout comme l'ouverture de la 75^{ème} session de l'Assemblée générale et les autres événements de haut-niveau qui marquent traditionnellement la rentrée automnale de l'ONU.

Le Premier ministre Xavier Bettel a participé par vidéoconférence aux commémorations du 75^{ème} anniversaire de l'ONU, ainsi qu'au Sommet de la biodiversité, alors que le ministre des Affaires étrangères est intervenu à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le 25^{ème} anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing +25), ainsi qu'à la 12^{ème} réunion ministérielle sur la responsabilité de protéger (R2P). Par ailleurs, le ministre Asselborn a eu une réunion bilatérale avec Mme Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire Général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés.

L'année 2020 a connu une aggravation de nombreuses crises des droits humains en raison de la pandémie Covid-19 que les gouvernements autoritaires ont utilisée comme prétexte pour restreindre davantage les libertés fondamentales. De leur côté, les organisations de gouvernance internationale chargées de faire respecter les droits humains, ont dû faire face à des difficultés accrues imposées par la crise : les restrictions sur les voyages et les réunions ont rendu les travaux aux Nations Unies très difficiles à gérer. Ainsi, les mandataires des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels de l'ONU, appelés à surveiller l'application nationale du droit international des droits humains, ont perdu plus d'une demi-année au cours de 2020.

Les organisations ont cependant su faire preuve d'une grande résilience et se sont adaptées à la nouvelle réalité. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève a tenu ses trois sessions annuelles, même si la première (CDH 43) a dû être suspendue en mars avant de poursuivre ses travaux en juin 2020 seulement, juste avant le début de la seconde session (CDH 44). Le 25 février, le ministre Asselborn s'est rendu à Genève pour intervenir au segment ministériel de la 43^{ème} session du CDH, ainsi que lors d'un panel de haut niveau dans le contexte du 25^{ème} anniversaire de la plateforme de Beijing sur les droits des femmes. Lors des sessions du CDH en 2020, la délégation luxembourgeoise est intervenue sur un vaste éventail de sujets géographiques et thématiques.

En vue de l'élection du Luxembourg au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour le mandat 2022-2024, la Task Force « Campagne Conseil des droits de l'homme », créée en 2019, s'est réunie de façon trimestrielle au cours de l'année 2020, afin de planifier les différents éléments de la campagne. Quatre grandes priorités ont été déterminées pour le premier mandat du Luxembourg au Conseil des droits de l'homme, à savoir : (1) l'appui à l'État de droit, à l'espace civique et aux défenseurs des droits humains et la lutte contre l'impunité, (2) le développement durable et l'action climatique fondés sur les droits humains, (3) l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations, et (4) la protection et la

promotion des droits des enfants. Une brochure a été élaborée pour présenter la candidature du Luxembourg, qui sera disponible sur le site de la campagne dans les six langues officielles des Nations Unies (français, anglais, espagnol, chinois, arabe, russe), ainsi qu'en portugais. C'est à l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre 2020, que la campagne a été officiellement lancée par le ministre Asselborn, qui a présenté les quatre priorités du Luxembourg lors d'une conférence de presse.

Le Comité interministériel des droits de l'homme a tenu trois réunions physiques en 2020 (février, juillet, octobre), ainsi qu'une réunion virtuelle en décembre. Un rapport à mi-parcours, rendant compte sur la mise en œuvre des recommandations adressées au Luxembourg dans le cadre de son troisième examen périodique universel, sera transmis au bureau de la Haute-Commissaire aux droits de l'homme début 2021. Le groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme a pu poursuivre ses activités d'accompagnement de la mise en œuvre du second plan d'action national en la matière. Le groupe de travail pour l'appui aux défenseurs des droits humains a également continué ses activités en virtuel.

Dans le contexte de la protection de la liberté de la presse et des médias, le ministre Asselborn a participé à la seconde réunion ministérielle de la Coalition pour la liberté des médias, co-organisée par le Canada et le Botswana en date du 16 novembre 2020, ainsi qu'à la Conférence mondiale sur la liberté de la presse, co-organisée par les Pays-Bas et l'UNESCO, en date du 9 décembre 2020. À cette occasion, le ministre a coparrainé l'Engagement de La Haye pour améliorer la sécurité des journalistes.

a. Mise en œuvre du Plan d'action « Femmes et paix et sécurité »

En 2020, le gouvernement luxembourgeois a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'Action national «Femmes et paix et sécurité» 2018-2023. Le Plan d'action concerne l'ensemble du gouvernement, et touche à l'action extérieure du Luxembourg dans les domaines de la diplomatie, de la défense et du développement, ainsi que la justice, l'accueil des réfugiés, et la sécurité intérieure au niveau national. La mise en œuvre est coordonnée par le MAEE, qui a mis en place un cadre pour un suivi annuel des progrès réalisés.

Au niveau de l'Union européenne, le Luxembourg s'est engagé pour une meilleure intégration de la dimension de l'égalité des genres dans la politique extérieure de l'Union européenne. Le sujet femmes et paix et sécurité est régulièrement à l'agenda du Comité politique et de sécurité (COPS). Le Luxembourg est notamment intervenu à ce sujet au COPS du 16 décembre 2020, lors de l'échange au sujet de la résolution 1325 du CSNU, avec la directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes, Mme Regnér, et la conseillère principale chargée des questions d'égalité des sexes et de l'application de la résolution 1325 du CSNU au SEAE, Mme Marinaki. S'y ajoutent les réunions (formelles et informelles) de la Task Force WPS qui permettent notamment un échange utile avec des représentants de la société civile. Soulignons également que la majorité des missions et opérations de la PSDC ont finalement un poste de « gender advisor ».

Le Luxembourg invoque souvent la thématique dans les enceintes bruxelloises et essaie de renforcer le langage sur les droits humains et l'agenda femmes, paix et sécurité dans les avis et recommandations des groupes de travail de l'Union, notamment lors du processus d'élaboration du Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2020-2024, et celui du Troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité des genres (GAP III). Les Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la sécurité et défense du 17 juin 2020 rappellent également « que l'Union européenne et ses États membres sont attachés à la mise en œuvre intégrale du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, en veillant à ce qu'il soit pleinement intégré dans toutes les politiques et tous les efforts de l'Union européenne ».

Au niveau des Nations Unies, le Luxembourg a présenté une déclaration écrite lors du débat annuel public du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et les violences sexuelles en période de conflit, et une contribution écrite au débat annuel ouvert « Femmes et paix et sécurité : 20^{ème} anniversaire de la résolution du Conseil de sécurité 1325 (2000) - vers une meilleure mise en œuvre », qui a eu lieu au CSNU le 29 octobre 2020. Le Luxembourg a également soumis une contribution au rapport de 2020 sur les femmes et la paix et la sécurité présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité.

Au Conseil des droits de l'homme à Genève, le Luxembourg est intervenu régulièrement en faveur de l'égalité entre les genres, et sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des enfants, sur les droits sexuels et reproductifs, sur le mariage précoce, et sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces sujets ont été évoqués systématiquement dans les interventions luxembourgeoises dans le cadre des recommandations formulées aux différents États, lors des sessions de l'Examen périodique universel (EPU). Lors des sessions du Conseil des droits de l'homme, en mars, juin et septembre 2020, le Luxembourg s'est également porté co-auteur de 5 résolutions pertinentes (*cf.* partie sur la politique étrangère féministe de ce rapport).

Le ministre Asselborn est intervenu au nom des pays du Benelux à la table ronde de haut-niveau à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Beijing « Accelerating the commitments of the Beijing Declaration and Platform for Action », à Genève le 25 février 2020. Le Luxembourg est également intervenu au nom des pays du Benelux lors du débat annuel consacré à la prise en compte des questions de genre dans tous les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes, le 28 septembre 2020.

En 2020, le Luxembourg a renouvelé sa contribution financière à la Rapporteuse spéciale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, et à *Justice Rapid Response* pour les enquêtes criminelles internationales. Le Luxembourg a également accordé une contribution financière à la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles dans les conflits.

À l'OTAN, le Luxembourg est régulièrement intervenu sur la thématique « femmes et paix et sécurité » (*cf.* partie sur l'OTAN de ce rapport). Le 19 juin 2020, S.A.R. la Grande-Duchesse Maria Teresa a participé à la conférence en ligne organisée dans le cadre du dialogue numérique de l'OTAN sur la violence sexuelle liée aux conflits, afin de souligner l'importance que revêt l'élimination de la violence sexuelle.

Le Luxembourg s'est également prononcé sur l'agenda « Femmes et paix et sécurité » et l'aspect du genre dans un nombre d'interventions officielles, dont notamment celle prononcée par le ministre Asselborn à l'occasion du 27^{ème} Conseil ministériel de l'OSCE (3-4 décembre 2020, VTC) et lors de la Conférence internationale sur l'Afghanistan (23-24 novembre 2020, VTC), ainsi que lors de la contribution écrite du Luxembourg au débat général de la 6^{ème} Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes (17-21 août 2020).

En ligne également avec sa politique étrangère féministe, le MAEE a poursuivi au niveau national ses efforts pour veiller à une meilleure représentation des femmes dans les missions d'observation électorale et les missions civiles auxquelles le Luxembourg contribue en personnel. Le principe de la représentation égalitaire a été pris en compte de manière systématique lors de la sélection des candidat(e)s aux missions d'observation électorale de l'Union européenne. Contrairement aux années précédentes, le Luxembourg n'a toutefois pas été en mesure de présenter un ratio de 50/50, et n'a pu proposer que 43,75% de candidates et 56,25% de candidats à l'Union européenne. Cette différence s'explique par le fait que, compte-tenu de la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19, seules quelques missions d'observations électorales ont pu être organisées et celles-ci n'ont suscité qu'un intérêt fort limité par rapport aux années précédentes, vu les restrictions de voyage imposées.

Dans le contexte de la PSDC civile, le Luxembourg s'est engagé par son Plan de mise en œuvre national (NIP) à promouvoir le sujet femmes, et paix et sécurité, ainsi que la représentation renforcée des femmes dans les missions civiles. La parité entre femmes et hommes dans les missions civiles est visée systématiquement en offrant des formations sur les questions du genre et en essayant de déployer plus régulièrement des femmes et des conseillers en matière de genre dans les missions à participation luxembourgeoise. A partir du 1^{er} mars 2021, une agente de la Police sera déployée au sein d'Eupol COPPS (mission de soutien à la police dans les territoires palestiniens).

Le MAEE a également continué ses efforts pour renforcer la représentation et la participation des femmes dans les organisations internationales. La dimension de genre a été prise en compte de manière systématique dans les décisions prises pour appuyer les candidatures.

Une priorité importante pour le MAEE et l'Armée luxembourgeoise reste l'augmentation du personnel militaire féminin et l'augmentation de l'attractivité des différentes carrières militaires et dans le service volontaire, ceci entre autres par l'emploi de moyens d'information plus ciblés. Ainsi, la perspective de genre est prise en compte dans les annonces et publications de recrutement, de manière à mettre en avant la diversité du personnel et la capacité des femmes à effectuer un métier opérationnel. De même, des analyses sont effectuées régulièrement en coopération avec des acteurs externes pour aider à identifier d'autres facteurs contribuant à l'attractivité de l'Armée pour les femmes. En outre, la perspective de genre est prise en compte au niveau du recrutement de manière à mettre en place des épreuves non-discriminatoires pour les femmes, comme des épreuves sportives adaptées.

Dans le cadre des formations opérationnelles aux différentes carrières, la perspective de genre a continué à jouer un rôle important. La collaboration avec un opérateur social externe, afin de soutenir les familles au Luxembourg des militaires déployés à l'étranger, a été poursuivie en 2020. Des initiatives ont également été prises au niveau organisationnel, comme la création d'un groupe de travail, pour favoriser un échange régulier avec la hiérarchie sur des sujets importants contribuant à rendre la carrière à l'Armée encore plus attrayante pour tous les genres. Finalement, l'Armée a continué d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement sexuel ou moral lié au genre. Dans le cadre de l'initiative *Defence Capacity Building*, le MAEE a notamment financé un projet de renforcement des capacités en Jordanie, axé autour du genre (cf. partie sur l'OTAN dans ce rapport).

3.3. OSCE

En 2020, le Luxembourg a continué de soutenir les activités de l'OSCE qui a peiné à remplir son mandat compte tenu des ressources restreintes à sa disposition. Cette année a été particulièrement difficile pour l'OSCE et pour la Présidence-en-exercice (PEE) albanaise, surtout en raison de l'impact de la crise sanitaire sur ses missions et ses méthodes de travail. L'échec des négociations sur la prorogation des mandats des quatre postes dirigeants en juillet 2020 a par ailleurs laissé l'organisation sans vrai *leadership* pendant cinq mois.

Fin janvier 2020, la présidence albanaise de l'OSCE a invité l'ambassadeur Georges Santer en tant que représentant de la présidence luxembourgeoise de l'IHRA au Conseil permanent pour commémorer la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Son rapport et ses réflexions ont été salués et ont suscité un grand nombre d'interventions des États participants.

En 2020, le Luxembourg a de nouveau soutenu des projets clés de l'OSCE par des contributions financières volontaires pour un montant total de 151.000 euros, y inclus la mission d'observation spéciale de l'OSCE en Ukraine, le programme du BIDDH en appui des défenseurs des droits de l'homme, le fonds pour la diversification des observateurs électoraux du BIDDH, un projet promouvant la coopération sur des questions environnementales dans les Balkans, le projet iMars visant à faciliter l'échange d'informations

militaires parmi les États parties de l'OSCE, et le projet « Building bridges » qui encourage la coopération interethnique en République de Macédoine du Nord.

Le Luxembourg a présidé le Groupe consultatif commun de septembre à décembre 2020.

En attendant la réforme de la loi OMP, le Luxembourg n'a pas encore été en mesure de détacher des observateurs aux missions d'observation électorale organisées par le BIDDH en 2020. Nos parlementaires ont toutefois contribué au travail de l'OSCE en la matière : ils ont participé à l'observation des élections parlementaires en Azerbaïdjan au mois de février, ainsi qu'aux élections présidentielles aux États-Unis en novembre 2020.

Un jeune Luxembourgeois a poursuivi son stage, en tant que *Junior Professional Officer*, au sein de la mission d'observation spéciale de l'OSCE en Ukraine. Il a dû quitter l'Ukraine en raison de la situation sanitaire au printemps, mais a pu y retourner pour finaliser son stage jusqu'au 31 octobre 2020.

3.4. Conseil de l'Europe

L'année 2020 à Strasbourg a été marquée sans surprise par la pandémie Covid-19 et ses retombées sur les valeurs et principes défendus par le Conseil de l'Europe. Ce dernier a ainsi publié plusieurs recommandations pour assurer la sauvegarde des libertés fondamentales, même dans des situations d'urgence et a abordé en particulier la situation des personnes les plus vulnérables : femmes, enfants, migrants, communauté LGBTIQ et journalistes.

Malgré le scepticisme de certaines délégations, l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres (CM) ont décidé en novembre 2020 d'adapter leurs règlements internes afin de permettre une prise de décision à distance, tout en spécifiant qu'il s'agissait bien d'un dispositif destiné aux situations d'urgence qui ne remettait pas en question la viabilité du siège strasbourgeois de l'organisation.

Les principales activités du Conseil de l'Europe en 2020 ont eu lieu à l'automne, avec plusieurs réunions au niveau des ministres de l'éducation (29 octobre), des Affaires étrangères (4 novembre) et de la justice (9 novembre), organisées par la présidence grecque du CM. Lors de leurs interventions respectives, les ministres Sam Tanson et Jean Asselborn ont réaffirmé le plein soutien du Luxembourg au système conventionnel, et appelé à son renforcement et à sa mise à jour à la lumière des développements sociétaux récents. Côté éducation, le Luxembourg a fait partie des seize premiers États à rejoindre le nouvel Observatoire pour l'enseignement de l'histoire en Europe.

La Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić, a présenté fin décembre 2020 son cadre stratégique pour les quatre années à venir. Il est centré sur les missions clefs traditionnelles de l'organisation (droits de l'homme, indépendance de la justice, volet social, éducation), ainsi que sur certains sujets nouveaux comme l'intelligence artificielle, les questions environnementales ou la lutte contre la désinformation.

L'environnement a clairement été un sujet soulevé davantage que lors des exercices précédents, que ce soit au niveau du Comité des Ministres ou de la Cour européenne des droits de l'homme. L'Union européenne a lancé une nouvelle tentative d'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme à l'automne 2020, processus qui devrait finalement aboutir dans le courant de l'année 2021.

Le 4 novembre 2020, à l'occasion de la célébration des 70 ans de la Convention européenne des droits de l'homme, la Déclaration d'Athènes a été adoptée par la présidence hellénique. La préparation de cette déclaration avait pris près de deux mois et n'avait pu être endossée par les 47 États membres de l'organisation face au blocage de trois délégations qui refusaient toute référence à la Convention d'Istanbul, dont le contenu (égalité du genre, lutte contre la violence domestique) est ouvertement remis en question par plusieurs délégations. Le Luxembourg s'est engagé sans relâche pour inclure en particulier

une référence à la communauté LGBTIQ, à la culture, et à la protection des journalistes en cette période de pandémie.

Le Luxembourg a également participé activement aux réunions du Comité des Ministres en format droits de l'homme (CMDH), en plaidant sans cesse pour la mise en œuvre pleine et entière des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par les États membres du Conseil de l'Europe. Le Luxembourg est intervenu dans une multitude d'affaires concernant notamment les droits des minorités et des migrants, les droits des enfants (dont l'accès à l'éducation), la violence domestique, la liberté de la presse et d'opinion, l'État de droit, les conditions de détention, les disparitions en zone de conflit, les enquêtes historiques ou encore les conflits interétatiques. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a lancé, en décembre 2020, un appel à la Turquie à se conformer aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, en particulier dans l'affaire concernant le défenseur des droits de l'homme Osman Kavala.

3.5. Politique de sécurité internationale

a. Non-prolifération et désarmement

Tout au long de 2020, le Luxembourg a continué de soutenir les initiatives en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armements conventionnels et de destruction massive. État partie à tous les traités et conventions régionaux et internationaux dans ce domaine, le Luxembourg apporte sa contribution pour assurer et consolider le bon fonctionnement de l'architecture sécuritaire internationale. Comme dans d'autres domaines, le travail au sein des institutions de désarmement et de non-prolifération a été fortement perturbé à cause de la pandémie Covid-19.

b. Armes conventionnelles

Une grande partie des réunions dans le domaine des conventions sur les armes conventionnelles a dû être reportée à cause des restrictions sanitaires.

La Conférence des hautes-parties contractantes de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), ainsi que les réunions tenant aux différents protocoles de cette Convention, ont dû être reportées de novembre 2020 vers une date encore non-identifiée en 2021. Seule une réunion formelle du groupe des experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes (GGE LAWS) a pu se tenir de façon virtuelle du 21 au 25 septembre 2020. Suite à l'adoption des 11 principes directeurs en 2019, le Luxembourg a fait partie d'un groupe d'États qui ont soumis une proposition concrète pour faire progresser les discussions dans ce domaine novateur. Ensemble avec l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Chili, l'Irlande, l'Allemagne, le Mexique et la Nouvelle-Zélande, le Luxembourg a mis en avant l'importance d'assurer un contrôle humain sur les fonctions critiques d'une arme autonome, en soulignant que tout usage d'une telle arme devra se faire dans le plein respect du droit international et du droit international humanitaire. Ce même groupe d'États a également souligné que tout futur instrument normatif devrait prendre en compte les préoccupations éthiques en la matière.

La Conférence des États parties de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a également réussi à se réunir de façon virtuelle. Le Luxembourg continue de soutenir cet instrument important et s'engage en faveur de projets dans le domaine du déminage. En 2020, le Luxembourg a ainsi contribué financièrement à des projets dans le domaine de l'assistance aux victimes et d'éducation des risques au Laos, en Iraq et en Lybie. Enfin, le Luxembourg a poursuivi son soutien aux programmes de déminage, de dépollution, d'enlèvement d'engins explosifs conventionnels et de leur destruction sur le terrain.

La Conférence des États parties du Traité sur le commerce des armes (TCA) s'est déroulée de façon écrite du 17 juillet au 17 août 2020. L'objectif affiché du TCA est d'établir des normes communes renforcées pour contrôler au mieux le commerce international de l'armement, de lutter contre les transferts illicites, et de prévenir la prolifération des armes à l'échelle mondiale. En 2020, le Luxembourg a soutenu la

présidence argentine dans ses efforts de se focaliser davantage sur les causes et les répercussions du détournement des armes. Dans sa déclaration nationale, le Luxembourg a ainsi souligné l'importance de transparence et d'échange d'informations entre les États parties et mis en garde contre la violence basée sur le genre, notamment dans le contexte du phénomène du détournement des armes qui peut avoir des effets disproportionnés sur les femmes.

c. Armes de destruction massive

La Conférence des États parties de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) n'a pu se tenir que partiellement du 30 novembre au 1^{er} décembre 2020, et seulement de façon virtuelle. Dans sa déclaration nationale, le Luxembourg a fermement condamné l'utilisation d'un agent neurotoxique dans le contexte de la tentative d'assassinat de M. Alexeï Navalny. Il a été réaffirmé que toute utilisation d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque, quelles que soient les circonstances, ne peut en aucun cas être acceptée. Le Luxembourg s'est aussi exprimé par rapport aux violations répétées par la République arabe syrienne de ses obligations en tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Dans ce contexte, le Luxembourg continue de soutenir les travaux importants réalisés par les différentes équipes de l'OIAC, dont le travail de l'équipe d'enquête et d'identification qui a conclu que des armes chimiques avaient été utilisées par des individus appartenant à l'armée de l'air syrienne. Le Luxembourg a réitéré que ces violations flagrantes du droit international ne peuvent rester sans réponse.

Du côté du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il y a lieu de noter que la dixième Conférence d'examen prévue pour les mois d'avril et mai 2020 a dû être reportée deux fois de suite. Il est prévu qu'elle se tienne désormais en août 2021. En terme de substance, les discussions n'ont pas pu progresser au niveau international. La question du désarmement nucléaire reste très contestée. Les hésitations sur le prolongement du Traité New START ont renforcé les incertitudes tout au long de 2020. Le Luxembourg a activement contribué aux travaux de préparation de l'Union européenne en vue de la conférence d'examen du TNP. Ainsi, l'Union soumettra un nombre de documents de travail et organisera des *side-events* thématiques. De façon générale, le Luxembourg soutient les voix qui s'expriment en faveur d'un désarmement nucléaire, en vertu de l'article VI du TNP.

Le Luxembourg a participé à la « Conférence Internationale sur la Sécurité Nucléaire 2020 » qui s'est tenue à Vienne du 10 au 14 février 2020. La conférence a été une bonne occasion pour mettre en exergue le domaine de la sécurité nucléaire auquel de nombreux pays apportent beaucoup d'attention. Concernant les grands événements publics, plusieurs pays ont fait état de leurs difficultés d'établir une vraie coopération entre les différents acteurs nationaux (agences, ministères, armée, opérateurs, etc.).

Le Luxembourg a aussi participé à la 64^{ème} Conférence générale de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), qui s'est tenue à Vienne du 21 au 25 septembre 2020. Parmi les priorités du Luxembourg dans le contexte de l'AIEA figurent la sûreté et la sécurité nucléaires, l'application des Garanties généralisées (« Safeguards »), les applications nucléaires énergétiques, ainsi qu'un soutien à la mise en œuvre entière de l'accord nucléaire avec l'Iran (JCPoA). Le Luxembourg a coparrainé une résolution de la Conférence qui souligne la volonté de trouver une solution diplomatique pour le différend sur la péninsule coréenne, en réitérant la nécessité d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire et démocratique de Corée (RPDC). Comme de par le passé, la RPDC a été encouragée à se remettre en conformité avec le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et à coopérer avec l'AIEA pour appliquer intégralement les Garanties généralisées de l'Agence, y compris toutes les activités de contrôle nécessaires qui n'ont plus été menées depuis 1994.

La 19^{ème} réunion annuelle régulière du Hague Code of Conduct (HCoC) a eu lieu le 12 octobre 2020, en format réduit. Lors de cette réunion, l'importance du HCoC en tant qu'instrument unique de renforcement

de la confiance et de transparence dans le cadre des efforts multilatéraux contre la prolifération des missiles balistiques a été réaffirmée. Les États parties ont également souligné la nécessité d'améliorer la mise en œuvre du HCoC et d'assurer le respect des obligations de transparence par tous les États souscrivants. Dans la déclaration de l'Union européenne, le Luxembourg a exigé que la RPDC abandonne son programme balistique et d'armes nucléaires, et qu'elle se conforme aux nombreuses résolutions du Conseil de Sécurité qui lui sont adressées. L'Union européenne a aussi lancé un appel à l'Iran pour cesser les activités balistiques qui vont à l'encontre de la résolution 2231 du Conseil de Sécurité.

d. Contrôle des exportations des produits liés à la défense et des biens à double usage

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle des exportations, du transfert, du transit et de l'importation des biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage, l'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre de cette loi. Conformément à son article 3, les licences d'exportations et de transit pour les produits liés à la défense et les biens à double usage, sont émises conjointement par l'Office du contrôle des exportations, importations et du transit du ministère de l'Economie et par le MAEE. Les représentants du MAEE ont ainsi continué de participer aux réunions du groupe de coordination interministérielle relative au contrôle des exportations.

Au niveau international, les différentes réunions des régimes multilatéraux de contrôle des exportations ont aussi été fortement perturbées par la crise sanitaire. Les réunions plénières du groupe des fournisseurs nucléaires (NSG), du groupe d'Australie (AG), de l'arrangement de Wassenaar (WA) et du régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR) ont dû être reportées à 2021.

e. Politique de sécurité et de défense commune de l'UE – missions civiles

Le Luxembourg a poursuivi son engagement dans les missions civiles de l'Union européenne dans le cadre de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile. La participation aux missions civiles de l'Union fait partie intégrante de l'approche 3D de la politique étrangère du Luxembourg, réaffirmée dans l'accord de coalition du gouvernement pour la période 2018-2023. L'année 2020 a vu des déploiements de policiers luxembourgeois dans les missions au Mali (EUCAP Sahel), en Géorgie (EUMM) et en Ukraine (EUAM). Fin 2020, une agente de la Police a été sélectionnée pour participer à la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS), dont le déploiement a dû être reporté à 2021 en raison de la crise sanitaire.

La crise sanitaire a d'ailleurs eu un impact sur l'intégralité des missions civiles de l'Union européenne. Les missions ont dû évacuer leur personnel vulnérable, réadapter leurs activités en fonction de l'intensité de la crise dans leurs théâtres d'opération, et mettre en place des plans d'urgence pour assurer un fonctionnement continu des missions. À cet effet, certaines missions ont eu recours au télétravail, généralement en combinaison avec une rotation du personnel pour assurer une présence sur le terrain à tout moment.

À côté des ressources humaines employées par le Luxembourg, notre pays participe aussi activement au financement de projets spécifiques dans le cadre des différentes missions civiles.

La Conférence d'examen annuelle du Pacte en matière de PSDC civile, en amont de laquelle le Luxembourg avait présenté son premier « Plan de mise en œuvre national pour le renforcement de la PSDC civile », a eu lieu sous forme de vidéoconférence en novembre 2020. Dans un contexte marqué par la pandémie Covid-19, les États membres ont fait un état des lieux, mais ont également discuté de la manière de renforcer les missions civiles de l'Union européenne à court et moyen terme. Le Luxembourg s'est exprimé en faveur d'un programme de travail pragmatique et efficace pour 2021. Comme dans d'autres enceintes, le Luxembourg a également souligné l'importance du respect des considérations de genre (*gender*

mainstreaming), et de la participation des femmes aux missions. Tout au long de l'année écoulée, le Luxembourg a continué de suivre et de soutenir les travaux du « EU Civilian Training Group (EUCTG) ».

f. Accords de sécurité bilatéraux

Les accords concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, dits accords de sécurité, signés par le Luxembourg avec Malte et la Serbie ont été ratifiés par le Luxembourg en 2020. Au cours de cette même année, le Luxembourg a signé un accord de sécurité avec la Lituanie. En 2021, les négociations pour conclure des accords de sécurité avec nos partenaires continuent, notamment avec les Pays-Bas et la Bosnie-Herzégovine.

3.6. OTAN

a. Sommet de l'OTAN

En 2020, il n'y a pas eu de sommet de l'OTAN.

b. Visite du secrétaire général délégué de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN, Mircea Geoană

Le 11 février 2020, M. Mircea Geoană, Secrétaire général délégué de l'OTAN s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail auprès des ministres Asselborn et Bausch. Ils ont procédé à un tour d'horizon des questions d'actualité de l'OTAN, notamment les contributions luxembourgeoises à la planification de défense de l'OTAN, avec un accent particulier sur l'espace et la cyber défense et le processus de réflexion relatif à la dimension politique de l'OTAN (« NATO 2030 »). Parmi les autres sujets de discussion ont été abordés l'engagement de l'OTAN en Irak, les questions de désarmement et de non-prolifération, ainsi que les relations de l'OTAN avec l'Union européenne, les Nations unies et certains pays du Sud.

Mircea Geoană s'est félicité des diverses contributions du Luxembourg dans le cadre de l'OTAN et a présenté des idées de coopération future. Il s'est montré optimiste pour trouver une formule d'un engagement accru de l'OTAN acceptable pour le gouvernement irakien et la population irakienne. Le ministre Bausch a évoqué le risque d'une résurgence de Daesh en Irak.

Concernant l'Afghanistan, le ministre Bausch s'est prononcé en faveur du maintien d'une présence de l'OTAN en Afghanistan, en affirmant qu'un retrait aurait des conséquences désastreuses.

De son côté, le ministre Asselborn a mis en exergue la situation sécuritaire difficile au Sahel, ainsi que l'importance que le Luxembourg attache aux activités dans le domaine de la coopération au développement dans cette région et ailleurs.

Le Secrétaire général délégué a félicité le Luxembourg pour les initiatives prises au sein de l'OTAN, en vue de stimuler le débat sur les questions d'environnement, de changement climatique et de leur impact sur la sécurité dans le monde.

c. Conseils ministériels à l'OTAN

La réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, les 12 et 13 février 2020 à Bruxelles, a permis de passer en revue les missions de l'OTAN et plus particulièrement la mission de l'OTAN en Irak. Le ministre délégué Henri Kox a insisté dans son intervention sur le fait que l'accord du gouvernement irakien est indispensable à toute action et qu'il est essentiel de respecter la souveraineté de l'Irak.

Les ministres ont eu l'occasion d'échanger également sur la coopération UE-OTAN. Le ministre délégué Kox a rappelé dans ce contexte le souhait du Luxembourg d'un renforcement de la coopération entre les deux organisations. Parmi les défis sécuritaires auxquels les deux organisations font face, le

gouvernement luxembourgeois attache une attention particulière aux implications sécuritaires des changements environnementaux mondiaux, dont le changement climatique.

En marge de la réunion, le ministre délégué Kox s'est entretenu avec son homologue roumain, Nicolae Ionel Ciucă, au sujet des questions d'intérêt mutuel et d'une potentielle coopération bilatérale en matière de défense.

Lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN qui a eu lieu le 2 avril 2020 par vidéoconférence sécurisée, le sujet principal a été la crise sanitaire et ses répercussions sécuritaires. Le ministre Asselborn, a souligné que "la communauté internationale doit s'unir pour surmonter la crise provoquée par la pandémie Covid-19 et ses effets dévastateurs sur nos économies et notre sécurité" en ajoutant que "nous devons défendre nos valeurs - notamment la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit - et ne pas permettre de retour en arrière".

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a exprimé sa gratitude aux agences de l'OTAN, en particulier à l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) pour l'appui efficace et rapide qu'ils ont apporté au Luxembourg en fournissant des tentes d'hôpital de campagne permettant d'augmenter la capacité d'accueil des hôpitaux luxembourgeois.

Le ministre Asselborn a aussi lancé un appel pour que les Alliés "continuent à promouvoir la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération". Dans ce contexte, il s'est exprimé en faveur d'une prolongation du Nouveau Traité START au-delà de 2021 et pour la préservation du Traité Ciel Ouvert.

S'agissant du dialogue OTAN-Russie, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a réaffirmé la validité de l'approche à double voie : "Le dialogue avec la Russie est un exercice très difficile, mais il est utile, et il ne signifie pas que l'on revienne au *business as usual*" a fait remarquer le ministre Asselborn.

En raison de la crise sanitaire, la réunion extraordinaire des ministres de la Défense de l'OTAN du 15 avril 2020 s'est aussi déroulée par vidéoconférence sécurisée. Suivant l'adhésion officielle de la Macédoine du Nord le 28 mars 2020 en tant que 30^{ème} membre de l'Alliance, le ministre de la Défense de la Macédoine du Nord a participé pour la première fois à cette réunion en tant que membre de plein droit.

La réunion ministérielle avait pour but d'analyser les implications de la crise liée à la Covid-19 sur l'OTAN. Les ministres se sont exprimés en faveur d'une évaluation des conséquences sur l'Alliance de la crise sanitaire à moyen et à long terme ainsi que des mesures d'adaptation nécessaires.

Le ministre Bausch a également pu remercier l'OTAN pour le soutien reçu, en particulier de l'agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) basée au Luxembourg.

Le ministre a quant à lui reçu les remerciements de la ministre française des Armées, Florence Parly, pour l'hospitalisation par le Luxembourg de patients français atteints de la Covid-19.

Les ministres ont également eu l'occasion d'échanger sur la coopération UE-OTAN ainsi que sur l'adaptation de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN en ces temps de crise.

La réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, les 17 et 18 juin 2020, également par vidéoconférence sécurisée, avait pour objectifs l'examen de la mise en œuvre de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN et les leçons à tirer de la crise sanitaire.

Les ministres ont également eu l'occasion d'échanger sur la coopération avec les partenaires de l'Alliance en ces temps de crise. Le ministre Bausch a salué les efforts consentis par l'OTAN pour tirer les bonnes leçons de la crise et pour se préparer à une éventuelle deuxième vague de la Covid-19 ainsi que des possibles futures pandémies. Le ministre Bausch a apprécié particulièrement le plan global de réponse aux pandémies. Il a détaillé les actions luxembourgeoises pour venir en aide à des pays partenaires de

l'OTAN et insisté sur une approche plus large en matière de sécurité : « Nous devons regarder au-delà de la traditionnelle analyse des risques que l'OTAN prépare, afin d'y intégrer de nouveaux risques sécuritaires liés aux technologies émergentes et hybrides ainsi qu'aux changements environnementaux globaux, tels que le changement climatique, la perte de biodiversité ».

La réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, les 22 et 23 octobre 2020, toujours par vidéoconférence sécurisée, avait pour but de poursuivre l'examen de la mise en œuvre de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN ainsi qu'une mise au point du renforcement de la résilience des Alliés. Le ministre Bausch a détaillé les nouvelles contributions luxembourgeoises à la posture de l'OTAN et aux opérations et missions de l'OTAN. Il a salué la politique de l'OTAN en matière de genre, paix et sécurité, à l'occasion du 20^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.

La dernière réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN de l'année s'est tenue les 1^{er} et 2^e décembre 2020 par vidéoconférence sécurisée. Le point de discussion principal était le rapport et les recommandations du groupe d'experts indépendants « NATO 2030 ». Le ministre Asselborn a salué la proposition d'établir un code de bonne conduite et s'est réjoui que le groupe d'experts ait mis l'accent sur le besoin d'assurer un respect sans faille des valeurs consacrées par le traité de Washington : "La démocratie, la liberté individuelle et l'État de droit ne doivent pas être de vains mots. Ce sont des valeurs que nous devons tous respecter pleinement afin de préserver la crédibilité de notre Alliance" a souligné le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

L'engagement de l'OTAN en Afghanistan, l'approche à l'égard de la Russie, le conflit au *Haut-Karabagh* et les sujets liés à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération ont également figuré à l'ordre du jour de cette réunion ministérielle.

d. Participation à des missions militaires de l'OTAN

La participation du Luxembourg aux différentes missions militaires de l'OTAN est présentée dans le cadre du chapitre 6.2.b. *Participation à des missions et opérations internationales* de ce rapport.

3.7 Union européenne – Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC)

La pandémie Covid-19, ses conséquences sur la sécurité et la défense européenne et les implications opérationnelles pour les missions et opérations de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ont marqué les réunions des 27 ministres de la Défense de l'Union européenne en 2020. L'année écoulée a en outre vu le début des travaux sur la future boussole stratégique de l'Union ainsi qu'un accord des 27 sur la Facilité européenne pour la paix.

De manière transversale, le Luxembourg a continué à sensibiliser ses pairs sur la nécessité de porter une attention accrue aux nouvelles menaces sécuritaires, dont notamment les menaces dites « hybrides », les menaces portant atteinte à la cyber sécurité ainsi que les conséquences sécuritaires des grands changements environnementaux mondiaux (dont notamment le changement climatique) sur notre sécurité collective.

Lors de la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne des 4 et 5 mars 2020, qui portait sur les engagements opérationnels de l'Union européenne, le Luxembourg a insisté sur l'importance pour l'Union de contribuer à stabiliser le Sahel, étant donné que la situation sécuritaire et humanitaire s'y est dégradée davantage. Le Luxembourg a souligné que l'appropriation locale et les besoins des différentes communautés concernées devraient être pris en compte plus systématiquement dans les actions de l'Union européenne dans la région.

Les vidéoconférences des ministres en charge de la Défense d'avril et mai 2020 étaient entièrement dédiées à la réponse à la crise sanitaire.

La réunion d'avril 2020 a traité de la contribution des forces armées à l'atténuation de la pandémie. Dans ce contexte, le ministre Bausch a fait part du soutien logistique et médical fourni par l'Armée luxembourgeoise. En deuxième lieu, l'impact de la Covid-19 sur les missions et opérations PSDC a été discuté.

Lors de la vidéoconférence de mai 2020, les débats se sont essentiellement concentrés sur les implications de la Covid-19 pour la sécurité et la défense européennes. Le ministre luxembourgeois de la Défense a souligné que la crise sanitaire nous a montré que les pandémies font partie des nouvelles menaces sécuritaires et qu'il faudra davantage agir sur leurs origines afin de mitiger les impacts de futurs événements semblables.

La future boussole stratégique de l'Union européenne a été discutée une première fois au niveau ministériel en juin 2020 puis en novembre 2020. La boussole stratégique sera le nouveau document de base en matière de politique de sécurité et de défense commune de l'Union et définira des lignes directrices ainsi que des buts et des objectifs plus spécifiques dans les domaines tels que la gestion de crises, la résilience, le développement des capacités et les partenariats. Dans le cadre des discussions y afférentes, le ministre Bausch a insisté qu'il ne faudra pas se limiter seulement à des menaces traditionnelles, mais davantage prendre en compte les menaces apparues plus récemment, telles que menaces hybrides, les risques liés à des cyberattaques potentielles voire les conséquences géostratégiques et sécuritaires des grands changements environnementaux en cours, dont le changement climatique, la pression de plus en plus forte sur les terres agricoles et les ressources en eau et la perte extrêmement rapide de la biodiversité sur cette planète.

L'année 2020 a également vu un accord des 27 sur la Facilité européenne pour la paix (FEP), dont les discussions avaient été lancées en 2018. Avec cet accord, l'année 2021 verra une réforme dans la manière dont l'Union européenne organisera et financera désormais ses appuis en matière de consolidation de la paix, de sécurité et de gestion de crises sur le continent africain et au-delà. La FEP pouvant également financer des équipements militaires dans le cadre de mesures d'assistance à des partenaires multilatéraux et bilatéraux de l'Union européenne, le Luxembourg s'est engagé, dès le début des négociations et ensemble avec d'autres États-Membres, à ce que chaque mesure d'assistance soit conditionnée en amont au respect d'un certain nombre de principes directeurs, dont le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et accompagnée par des mesures de sauvegarde juridiquement contraignantes.

Le 20 novembre 2020, les 27 ministres de la Défense ont également procédé à la revue stratégique de la Coopération structurée permanente (PESCO) en vue du prochain cycle 2021-2025. Lors des discussions, le Luxembourg a réitéré son soutien à la PESCO et a souligné l'importance de celle-ci pour la défense européenne ainsi que pour l'autonomie stratégique de l'Union européenne. Le Luxembourg s'est joint aux États participants qui ont demandé que prochain cycle (2021-2025) de la PESCO produise des résultats tangibles et opérationnels, notamment en termes de capacité de génération de force et d'interopérabilité. Cela devrait aussi bénéficier les missions et opérations de la PSDC et contribuer à la résilience aux crises actuelles et futures à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne.

En matière de mobilité militaire, le Luxembourg a participé à la rédaction d'arrangements techniques qui visent une simplification et une harmonisation des procédures entre États membres dans le domaine des mouvements terrestres et aériens. La signature de ces arrangements techniques est prévue pour 2021.

3.8. OCDE

En 2020, année marquée par la pire récession globale dans l'existence de l'organisation parisienne, l'OCDE a su s'adapter à la crise sanitaire, ceci en redirigeant une grande partie de ses travaux sur l'analyse et le

conseil dans une multitude de secteurs, et en alimentant ainsi les politiques de relance des États membres. La relance économique dans le sillage de la crise de la Covid-19 a dominé les travaux en 2020 et continuera à fortement marquer l'agenda de l'OCDE pour l'année à venir.

Le format virtuel a permis une continuation des travaux durant toute l'année, y compris à l'occasion de la réunion ministérielle annuelle des 28 et 29 octobre 2020. La réunion avait été précédée par trois tables rondes ministérielles organisées autour du thème d'une relance forte, résiliente, verte et inclusive. A l'occasion de la réunion ministérielle, les États membres ont été en mesure d'adopter pour la première fois depuis quatre ans une déclaration politique conjointe. Lors de son intervention, le ministre de l'Économie, Monsieur Franz Fayot, a présenté les positions luxembourgeoises en termes de soutien aux personnes les plus durement touchées par la crise sanitaire, notamment les femmes et les jeunes, mais aussi aux pays en voie de développement. Il a également souligné l'importance d'une meilleure productivité et d'un découplage de la croissance de l'utilisation des ressources pour créer une économie plus résiliente.

Le 14 septembre 2020, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Madame Carole Dieschbourg, a participé à la table ronde ministérielle « Making the Green Recovery Work for Jobs, Income and Growth ».

Le 14 décembre 2020, l'organisation internationale a fêté le soixantième anniversaire de la signature de la Convention établissant l'OCDE. En raison de la pandémie, l'évènement a été en grande partie virtuel. A cette occasion, le Premier ministre, Monsieur Xavier Bettel, a réitéré dans un message enregistré, l'engagement du Luxembourg pour l'OCDE dont il est l'un de ses membres fondateurs. Il a souligné la capacité de l'OCDE à s'adapter pour faire face aux enjeux globaux tels que le changement climatique, la digitalisation et la fiscalité internationale. Il a également reconnu l'impact décisif de l'organisation dans la mise en place de normes globales, notamment dans les domaines clés de l'industrie, l'aide publique, l'environnement et la fiscalité.

Ces festivités ne se sont pas résumées à une célébration des résultats obtenus par le passé, mais elles ont également été l'occasion d'amorcer le développement d'une nouvelle vision qui définira les priorités thématiques et le niveau d'ambition pour les dix années à venir. Ce « vision statement », qui devrait voir le jour en 2021, servira également de feuille de route pour le nouveau Secrétaire général.

Le mandat du Secrétaire général Angel Gurría touchant à sa fin le 1er juin 2021, la procédure de sélection pour trouver son successeur a été lancée en 2020.

En ce qui concerne la taille de l'organisation, l'adhésion de la Colombie en date du 28 avril 2020 a porté le nombre de pays membres à trente-sept. Le Costa Rica a été invité à rejoindre l'OCDE le 15 mai 2020. Six pays sont actuellement candidats à l'adhésion à l'OCDE (Brésil, Argentine, Pérou, Roumanie, Croatie et Bulgarie).

Sur le front de la fiscalité internationale, le Cadre inclusif, réunissant désormais 137 pays, a continué les travaux sur l'imposition de l'économie numérique autour de deux piliers, à savoir la répartition des droits à imposer et la taxation minimale. Ce Cadre inclusif s'est engagé à conclure les travaux mi-2021 et à adopter en octobre 2020 deux plans qui devraient servir de base pour un futur accord sur chaque pilier. »

4. IMAGE DE MARQUE DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

En 2020, les efforts ont été poursuivis pour accroître la notoriété du Luxembourg et renforcer son rayonnement dans le monde par le prisme de ses deux grands axes stratégiques que sont la promotion de l'image de marque par des actions ciblées et la coordination de ses partenaires stratégiques.

Quoique difficile en terme de possibilités de partenariats événementiels face au contexte de pandémie, l'année 2020 a été l'occasion d'entamer la phase de finalisation de sa stratégie et de son plan d'action 2021-2025, à paraître en 2021.

4.1. Coordonner les acteurs stratégiques et renforcer la cohérence de la présence internationale du Luxembourg

La concertation des membres du Comité *Inspiring Luxembourg* par le biais de réunions physiques s'avérant complexe, voire impossible dans le contexte de la crise sanitaire, un nouvel outil informatique a été mis en place sous la forme d'un *Intranet*, dans le but de permettre une coordination renforcée de ses membres et un échange optimisé des flux d'informations.

Afin de fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour de la promotion du Luxembourg dans le monde, de proposer une vitrine intelligente et interactive en matière d'image de marque et d'être opérationnelle pour le lancement de son plan d'action, un portail digital a été conçu pour centraliser et optimiser les services au public : *lmih.lu*.

Ce portail, dont la publication en ligne est prévue pour le premier semestre 2021, regroupera ainsi sur une seule plateforme la présentation de l'initiative *Let's make it happen* avec accès professionnel (Intranet du Comité) et *pressroom*, la boîte à outils *multimedia* (composée de photos, vidéos, narratif, benchmarks, monitoring), un espace *brand* permettant d'encadrer les demandes en matière d'utilisation de la marque, un espace *events & projects* pour les demandes de partenariats événementiels et de projets ainsi qu'un accès en ligne à la *collection LuXembourg* (merchandising), en B2B comme en B2C.

Est à noter que la conception de ce portail est allée de pair avec une réévaluation des critères et conditions d'accord de partenariats en matière d'événements et de projets. De même, en ce qui concerne l'utilisation d'éléments de l'identité visuelle *LuXembourg* par un tiers, un *brand book* a été développé pour regrouper des explications par rapport à la marque ainsi qu'une charte graphique définissant les critères, conditions et règles à respecter par les partenaires. S'ajoute à cela un nouveau dépôt de marque qui a été réalisé au niveau européen et dans quelques pays clés du monde, ceci pour protéger la marque dans le cadre de futures actions de promotion internationales.

En outre, en ce qui concerne la *collection LuXembourg*, une étude a été lancée, d'une part, pour inscrire encore davantage le merchandising dans les critères-clés que sont la durabilité, la production *made in Luxembourg*, la signification culturelle et l'inclusion sociale et, d'autre part, pour développer le potentiel de contextualisation (*storytelling*) de chaque objet pour ainsi le rattacher aux valeurs du Luxembourg. Il a également été travaillé sur le développement continu et l'optimisation future de cette collection au niveau des procédures de partenariat et du développement du réseau de vente à des endroits stratégiques.

Par ailleurs, un avis de concession a été lancé en 2020 pour trouver un nouvel exploitant pour la *Luxembourg House*. C'est dans ce contexte que l'ancien contrat a été revu et qu'un nouveau contrat de concession a été élaboré.

Finalement, afin de mieux guider ses actions de promotion futures, les efforts de *monitoring* et d'une évaluation professionnelle de l'image du Luxembourg à l'étranger ont été poursuivis ; ce, d'un côté, par la réalisation d'une étude quantitative dans six pays supplémentaires et, de l'autre, par l'évaluation du Luxembourg sur le *web* et les réseaux sociaux internationaux grâce à un outil de veille et d'analyse spécialisé.

4.2. Promouvoir l'image de marque internationale du Luxembourg par des actions de promotion ciblées

Le deuxième axe stratégique vise à poursuivre la promotion de l'image de marque internationale du Luxembourg et ce par la mise en place d'actions de promotion ciblées.

Malgré le contexte de la crise sanitaire, l'on peut citer une série de campagnes digitales qui se sont déroulées sur les réseaux sociaux. Ainsi, une première campagne sur l'introduction des transports en commun gratuits au Luxembourg a mis l'accent sur la position de pionnier du Luxembourg en la matière ; une deuxième campagne « *Different Together* », réalisée dans le cadre de la Journée de l'Europe a permis de communiquer sur l'esprit européen propre au Luxembourg ; une troisième campagne « *Better Together* », réalisée en collaboration avec le réseau diplomatique, dans le cadre de la Fête nationale du Luxembourg, a mis en lumière l'esprit de solidarité du pays dans le contexte de la crise sanitaire.

Un grand nombre de partenariats prévus avec des organisateurs d'événements/projets à fort rayonnement international ont été annulés du fait du contexte sanitaire, dont les Jeux olympiques de Tokyo et l'exposition universelle de Dubai. Parmi les quelques événements ayant eu lieu en 2020, l'on peut mentionner le *Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté* dans le domaine de la culture et celui de *l'Euromeet* dans le domaine du sport.

Dans le cadre de la communication du gouvernement, le MAEE a également contribué à la campagne sanitaire par la mise à disposition de tours de cous au design « *Stay Safe* » et la commande de masques auprès de l'ONG ANKAA en Grèce, une initiative d'éducation et de formation professionnelle lancée par une jeune Luxembourgeoise à l'attention de réfugiés.

4.3. Stratégie et plan d'action de Promotion de l'image de marque

Enfin, les partenaires stratégiques du MAEE ont été consultés en vue de la finalisation de la stratégie de promotion de l'image de marque. Dans ce contexte, une analyse spécifique des besoins et des attentes des parties prenantes a été réalisée. De même, des groupes de travail ont été organisés et diverses consultations ont été menées dans le but de définir la vision, les missions, les objectifs stratégiques, les groupes cibles ainsi que les thèmes prioritaires à mettre en avant dans le cadre de la Promotion de l'image de marque.

Ainsi, en 2021, la stratégie de Promotion de l'image de marque sera finalisée dans le but d'être actée par le Conseil de Gouvernement et déployée en un plan d'action couvrant la période 2021-2025.

5. LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

Le programme gouvernemental 2018-2023 stipule qu'afin de consolider ses atouts et de maximiser son impact, le Luxembourg maintiendra son objectif d'allouer 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). L'APD sous forme de dons sera privilégiée, tout en renforçant le rôle de la coopération comme acteur-catalyseur pour la mobilisation de ressources supplémentaires. Le Luxembourg continuera d'appliquer l'additionnalité des fonds mobilisés pour le financement climatique international et pour l'accueil de réfugiés au Luxembourg, renforçant ainsi son image de marque et son influence sur la scène internationale en tant que leader du développement.

En 2020, l'APD se chiffrait à 433 millions d'euros, dont 84% gérés par le MAEE et 10% par le ministère des Finances. Suite à la crise sanitaire et ses répercussions sur l'économie du pays, le gouvernement a décidé de limiter les dépenses APD 2020 afin de maintenir le ratio APD/RNB à maximum 1,03% du RNB réévalué. L'aide publique au développement se situera donc finalement aux alentours de 390 millions d'euros.

L'année 2020 était fortement marquée par la crise liée à la Covid-19. Le Luxembourg, s'est aligné sur l'initiative **Team Europe** en contribuant 68.88 millions d'euros à la réponse Covid-19. Cette approche conjointe de l'Union européenne vise à faire face à la crise sanitaire immédiate et aux besoins humanitaires dans les pays partenaires, tout comme à la reprise économique à plus long terme. Depuis son lancement en avril 2020, l'initiative **Team Europe** a su mobiliser 38.5 milliards d'euros. Les priorités politiques du **Team Europe** sont les suivantes : 1) l'aide d'urgence et l'aide humanitaire ; 2) l'appui à la santé de base, l'eau et l'assainissement et les systèmes de nutrition ; 3) l'appui à la reprise socio-économique. Les valeurs qui guident l'approche sont la solidarité européenne avec les pays partenaires et la détermination de l'Europe à exercer un leadership mondial pour une reprise durable. C'est sur les thèmes de la durabilité et l'innovation que se jouent les liens avec le **Green Deal**, les Objectifs du développement durable (ODD) et le principe du **Build Back Better and Greener**.

5.1. Coopération bilatérale

Du 14 au 19 février 2020, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Franz Fayot, a effectué sa première visite de travail dans un pays partenaire du Luxembourg, en l'occurrence au **Cabo Verde**. Il s'agissait d'une visite conjointe avec la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, et le ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes. La visite avait comme objectif principal d'approfondir les échanges bilatéraux au sujet des modalités de mise en œuvre de la nouvelle « approche pays ». Cette approche vise essentiellement à assurer une meilleure cohérence des politiques publiques luxembourgeoises et une synergie accrue entre les actions de la coopération au développement et d'autres domaines de politique, en particulier la lutte contre les effets néfastes liés au changement climatique et la transition énergétique.

Cette ambition s'est concrétisée par la signature d'un nouveau Programme indicatif de Coopération (PIC) couvrant la période 2021-2025 lors de la 20^{ème} Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde qui s'est tenue par vidéoconférence le 8 juillet 2020. Pour la première fois, un programme de coopération entre le Luxembourg et un pays partenaire associé, à la fois, des actions de coopération au développement à des actions liées au climat et à la transition énergétique. Ces dernières seront à la fois financées par le Fonds de la coopération au développement et le Fonds climat et énergie, pour un budget indicatif total de 78 millions d'euros.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 et afin de soutenir le Cabo Verde face aux défis sanitaires, économiques et sociaux induits par la crise sanitaire, le Luxembourg a décidé d'avancer le déboursement de l'aide budgétaire sectorielle allouée au secteur de l'emploi et de l'employabilité à hauteur de 2 millions d'euros, tout en accordant une aide d'urgence supplémentaire à hauteur de 1.6 millions d'euros qui a permis le financement d'une équipe médicale spécialisée de la République de Cuba (496.000 euros) ainsi que le financement d'un plan de réponse des municipalités (1,1 millions d'euros). De même, suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur l'archipel du Cabo Verde causant de nombreux dégâts matériels, une aide d'urgence extraordinaire a été allouée à la municipalité de Praia à hauteur de 200.000 euros.

L'année 2020 a vu des progrès dans la mise en œuvre des programmes du quatrième Programme indicatif de Coopération (2018-2022) entre le Luxembourg et le **Sénégal**, qui cible prioritairement les secteurs de la santé, dont spécifiquement le renforcement des services d'assistance médicale d'urgences (SAMU), et de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes. La 14^{ème} Commission de Partenariat qui s'est tenue le 18 décembre 2020, en présence du ministre Fayot et de son homologue sénégalais, le ministre Amadou Hott, était l'occasion de dresser le bilan de la mise en œuvre du PIC IV et d'échanger sur le futur des relations de coopération bilatérales. Le Luxembourg a également soutenu la lutte contre la pandémie Covid-19 au Sénégal, entre autres à travers la réaffectation d'un reliquat de 2.6 millions d'euros du PIC

précédent aux services du SAMU qui a notamment permis l'acquisition de respirateurs mobiles. Au total le Luxembourg a contribué à hauteur de près de 6 millions d'euros à la lutte contre la crise sanitaire au Sénégal.

Au **Mali**, la mise en œuvre du troisième Programme indicatif de Coopération (PIC III, 2015-2020) qui se concentre sur le développement rural, la formation et l'insertion professionnelle, et la gouvernance inclusive et la décentralisation, s'est déroulée de manière satisfaisante malgré l'instabilité croissante du contexte sécuritaire, la crise sanitaire et la crise institutionnelle qu'a traversée le pays en 2020. Les développements sur le plan politique à partir de juin 2020 ont cependant entravé la formalisation du prochain PIC, qui devait couvrir la période de 2021 à 2025, et dont le processus d'identification avait été entamé en 2019. Pour répondre à ces défis, une stratégie de transition de la coopération au développement avec le Mali a été élaborée pour structurer les relations opérationnelles de coopération et accompagner le pays dans la mise en œuvre de sa feuille de route pour la transition démocratique et le retour à l'ordre constitutionnel au cours de la période 2021 et 2022. Afin d'appuyer le Mali dans la lutte contre la pandémie, le Luxembourg a contribué 1.5 millions d'euros aux opérations du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF) pour renforcer leurs efforts d'assistance aux populations vulnérables, et a soutenu le travail d'ONGs dans le secteur de la santé à travers une contribution de 700.000 euros à la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne (ECHO).

C'est dans un contexte de crise sanitaire que s'est tenue, le 20 juillet 2020 en format virtuel, la 12^{ème} Commission de partenariat entre le Luxembourg et le **Burkina Faso**. Outre l'analyse des performances des projets et programmes, bilatéraux et multilatéraux, bénéficiant de l'appui de la Coopération luxembourgeoise, la Commission de partenariat a été marquée par l'annonce d'un appui supplémentaire du Luxembourg au secteur de l'éducation à hauteur de 5.5 millions d'euros, ceci notamment en vue du mandat de chef de file des partenaires techniques et financiers du Luxembourg dans ce secteur. En outre, ce rendez-vous annuel bilatéral, a permis d'aborder le lancement de la revue à mi-parcours du PIC III (2017-2021) dont le démarrage s'est concrétisé fin 2020. Dans le cadre des soutiens du Luxembourg à la lutte contre la pandémie, le Burkina Faso a bénéficié d'un soutien supplémentaire bilatéral à hauteur de 1.8 million d'euros. Ces soutiens extraordinaires avaient pour objectifs de contribuer au renforcement du système de santé burkinabè d'un côté et de réduire les risques de propagation de la Covid-19 par un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement et par une amélioration des pratiques d'hygiène de l'autre.

Le 28 septembre 2020, le ministre Fayot a eu une entrevue bilatérale par vidéoconférence avec Kalla Ankourao, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur du **Niger**. L'échange entre les deux ministres a permis d'aborder plus particulièrement l'insécurité au Sahel et la lutte contre le terrorisme, la situation politique au Mali à la suite du coup d'État du 18 août 2020, les échéances électorales au Niger fin 2020, la situation des droits humains dans le pays, les impacts de la pandémie Covid-19, ainsi que les conséquences liées aux inondations historiques de fin août, qui ont fait plus de 500.000 sinistrés et plusieurs dizaines de morts. En relation avec les conséquences liées aux inondations une aide humanitaire d'urgence de l'ordre de 250.000 euros a été déployée en vue de mettre à disposition des familles sinistrées des abris d'urgence. La réunion de travail virtuelle a également permis de formaliser l'extension temporelle et budgétaire du 3e Programme indicatif de Coopération (PIC III). Ce dernier a été prolongé d'une année, jusqu'en décembre 2021, avec une rallonge budgétaire de 16.85 millions d'euros, répartie sur les différents secteurs d'intervention du MAEE au Niger, à savoir l'éducation de base, la formation professionnelle, le développement rural, le secteur de l'eau et de l'assainissement, la sécurité alimentaire et la transition démographique.

En ce qui concerne les appuis luxembourgeois à la riposte Covid-19 au Niger, ceux-ci se sont concrétisés par des soutiens respectivement à l'achat de matériel médical essentiel à hauteur de 1.7 millions d'euros,

au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires à hauteur de 1 million et au ministère de l'Action humanitaire du Niger à hauteur de 200.000 euros.

Au **Laos**, le MAEE a été parmi les premiers bailleurs de fonds à répondre rapidement et efficacement à l'émergence de la Covid-19 en mobilisant un budget de plus de 3 millions d'euros, pour répondre rapidement aux besoins sanitaires et économiques du pays. Le ministère de la santé du Laos à travers l'Organisation mondiale de la Santé a pu bénéficier d'une contribution d'un million d'euros pour renforcer le système de santé national, et un million d'euros a été alloué pour le renforcement des capacités dans les provinces de concentration de la Coopération luxembourgeoise, ainsi que pour la fourniture de matériel médical et de protection. Le MAEE a aussi fourni du matériel et des équipements de dépistage du virus à son partenaire de longue date, l'Institut Pasteur du Laos. Dans le domaine économique, un million d'euros a été utilisé pour subvenir aux besoins les plus pressants de la population locale dans nos quatre provinces d'intervention, en lui fournissant du matériel sanitaire de base et pour parer aux carences alimentaires. Les différentes composantes de la Coopération luxembourgeoise, comme le programme de développement local, de la promotion de l'État de droit ou encore de la formation professionnelle ont continué leurs activités en les adaptant où c'était nécessaire et à un rythme quelque peu ralenti dû aux mesures imposées par les autorités locales pour endiguer la progression de la pandémie, notamment la fermeture, depuis avril 2020, de toutes les frontières extérieures du pays.

En 2020, une coopération trilatérale entre la Thaïlande et notamment la *Thailand International Cooperation Agency* (TICA), le Laos et LuxDev, l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement a été officialisée pour renforcer la collaboration en matière de santé, de développement rural et de formation professionnelle en matière de tourisme.

Quant aux pays dits « à projets » en Asie, le MAEE a appuyé deux initiatives en **Mongolie** pour répondre aux efforts nationaux face à la Covid-19, à savoir une contribution au renforcement des capacités des services cardiovasculaires, permettant au ministère de la santé et à l'hôpital central de Shastin d'acquérir différents types d'équipements biomédicaux et de protection essentiels. Une seconde contribution a été faite à l'Agence du FNUAP pour renforcer les capacités des services de santé maternelle du pays et pour protéger la sécurité et la dignité des femmes et des filles. La Coopération bilatérale traditionnelle touchant à sa fin au **Vietnam**, deux projets ont été clôturés en 2020 dans le domaine de la formation professionnelle et la gestion efficace des ressources naturelles et financières liées à la production agricole. Au **Myanmar**, malgré l'impact de la pandémie, le projet de formation hôtelière de la Coopération luxembourgeoise a su faire preuve d'adaptabilité en passant en mode de formations en ligne, dans la mesure du possible. Afin de réduire l'impact sévère de la pandémie dans les villages visés par le projet de développement rural dans l'État du Shan, une extension du projet a été accordée en 2020 pour y inclure un soutien alimentaire direct aux populations les plus vulnérables de ces villages.

Depuis la crise socio-politique qui a éclaté au **Nicaragua** en avril 2018, le Luxembourg continue d'assurer un appui important à la société civile nicaraguayenne et en matière de droits humains, en particulier à travers un Fonds multi-bailleurs d'appui aux ONG (FASOC/OXFAM). En parallèle, les programmes multilatéraux ont été priorisés pendant l'année 2020, notamment avec une continuation du financement d'un projet de cantines scolaires pour faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants au nord et nord-est du Nicaragua à travers le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Luxembourg a par ailleurs apporté des appuis humanitaires en réponse aux ouragans Eta et Iota et a soutenu la réponse à la lutte contre la pandémie.

Au **Salvador**, l'année était marquée par la continuité des grands projets bilatéraux de coopération dans les domaines de la politique sociale, de la coopération Sud-Sud, et de l'employabilité des jeunes. En raison de la pandémie de la Covid-19, la Commission de dialogue bilatéral, qui sert à prendre des décisions stratégiques quant à l'avenir de la coopération entre le Luxembourg et le Salvador, a été reportée à 2021.

Au niveau régional en **Amérique centrale**, le Luxembourg a appuyé le plan de contingence régional contre la Covid-19 du système d'intégration centraméricain (SICA), afin de faciliter la réponse régionale sur les plans de la santé et de la sécurité alimentaire. Cet appui est en ligne avec les principes de la politique étrangère féministe du Luxembourg et des résultats encourageants découlent de la mise en œuvre du programme régional pour femmes entrepreneurs avec le Centre régional pour la promotion de la micro, petite et moyenne entreprise (CENPROMYPE) du SICA. Le Luxembourg a donné son avis favorable à la formulation d'une seconde phase de ce programme régional à forte valeur ajoutée qui sera mis en œuvre sur la période de 2021 à 2025, avec l'appui-conseil de LuxDev, dans les huit pays membres du SICA (Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Salvador).

Dans l'optique du rapprochement à l'Union européenne, il convient de noter que le **Kosovo** est aujourd'hui le seul bénéficiaire de la Coopération luxembourgeoise dans les Balkans. L'actuel accord de coopération (2017- 2021) est doté d'une enveloppe financière de 30 millions d'euros. En 2020, l'appui fournit par le MAEE couvrait notamment les secteurs de la santé et de la formation professionnelle. Une commission mixte entre les deux gouvernements a eu lieu le 10 décembre 2020, permettant ainsi de faire le point sur les projets de coopération au développement qui ont connu un retard significatif dû à l'instabilité politique continue qui règne au Kosovo depuis l'été 2019. Le MAEE procédera à une étude stratégique prospective en 2021 afin de dresser un bilan sur ses programmes de coopération en cours, ainsi que de guider une future coopération entre le Luxembourg et le Kosovo.

Dans les **Territoires palestiniens occupés**, le Luxembourg a renouvelé en 2020 le partenariat avec l'ONG «Coalition for Accountability and Integrity (AMAN) » œuvrant dans le domaine de la transparence et de la gouvernance inclusive pour une troisième phase couvrant une période de trois ans (2020-2023) avec une contribution de 934.000 dollars des États-Unis. Le Luxembourg a aussi continué son appui aux acteurs de la société civile à travers les accords de partenariat conclus avec l'ONG « Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC) », dans le secteur de l'agriculture et du développement durable, l'ONG « Palestinian Medical Relief Society (PMRS) », dans le secteur de la santé reproductive pour les femmes et l'ONG « Teacher Creativity Center (TCC) » qui œuvre dans le secteur de la formation en soutien psychosocial des enseignants des écoles palestiniennes.

En **Afghanistan**, la majeure partie de la Coopération luxembourgeoise s'exprime à travers la Fondation allemande PATRIP, mais aussi avec l'ONG CARITAS, actifs respectivement dans le domaine WASH et santé. Ainsi, en 2020 l'appui du MAEE au peuple afghan reste, tout comme les années précédentes, constant d'un point de vue financier.

5.2. Coopération avec les organisations non-gouvernementales

L'action des ONGD reste primordiale dans le domaine de la Coopération luxembourgeoise et représente quelque 16% de l'APD. Face à la situation dans certains États fragiles où les ONGD sont amenées à intervenir, le MAEE a décidé en 2020 dans le cadre des projets de développement de débloquer des ressources additionnelles pour financer non seulement des formations sécurité pour les partenaires et coopérants locaux mais aussi des équipements non-létaux, éligibles en tant qu'Aide Publique au Développement, nécessaires pour assurer la sécurité des partenaires et coopérants locaux.

De même, suite aux cas liés à l'exploitation, à l'abus et au harcèlement sexuel (SEAH) dans le secteur de la coopération au développement et de l'action humanitaire, le MAEE et le Cercle des ONGD ont décidé d'élaborer une Charte pour prévenir et réagir aux SEAH. La Charte s'inscrit dans les recommandations du DAC sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire. Le MAEE a décidé de conditionner l'agrément ministériel ou le renouvellement de l'agrément auprès du MAEE à partir de janvier 2021 à l'adhésion à cette Charte.

Au cours de l'année 2020, 25 accords-cadres de développement ont été cofinancés pour un montant total de 29 millions d'euros. Pour la sensibilisation et l'éducation au développement au Luxembourg, 14 accords-cadres ont été signés en 2018 pour la période 2018-2020, 13 projets annuels ont bénéficié de subsides de la part du MAEE, et deux mandats ont été donnés pour des programmes entièrement financés par le MAEE.

Par ailleurs, 27 projets de cofinancements simples ont été acceptés lors des deux appels à propositions qui ont eu lieu au cours de l'année 2020.

5.3. Action humanitaire

L'année 2020 a été marquée par des besoins humanitaires croissants et exacerbés par les crises sanitaires et socio-économiques liées à la pandémie Covid-19. Ensemble avec ses partenaires de confiance, l'action humanitaire luxembourgeoise a intensifié ses efforts pour maintenir un appui aux opérations dans des contextes humanitaires déjà existants, tout en soutenant la réponse humanitaire à la crise liée à la Covid-19. Cette approche a notamment permis de maintenir l'assistance cruciale aux populations vulnérables dans les crises prolongées et les crises oubliées.

Compte tenu de la complexité des crises ainsi que de la situation humanitaire dégradante, le Sahel était aussi en 2020 la région prioritaire de l'action humanitaire luxembourgeoise. La crise en Syrie et l'impact de ce conflit prolongé sur la région, la crise des réfugiés Rohingyas au Bangladesh et le conflit au Yémen qui ravage le pays depuis 2014 étaient également à nouveau des contextes prioritaires. Par ailleurs, face à une nouvelle ère de vulnérabilité mondiale, la réponse humanitaire luxembourgeoise en 2020 a englobé un nombre d'autres contextes fragiles et complexes, y compris le Soudan du Sud, la Somalie, la République Démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Ukraine, l'Afghanistan, la Colombie et la Palestine. Finalement, sur le plan humanitaire, l'année 2020 a été marquée non seulement par la crise liée à la Covid-19 mais également *inter alia* par l'explosion du port de Beyrouth au Liban, l'intensification du conflit dans le Haut-Karabagh, l'impact désastreux des ouragans Eta et Iota en Amérique centrale, et l'émergence d'un nouveau conflit dans la région du Tigré en Éthiopie.

Pour toutes ces crises humanitaires, le Luxembourg a mis à disposition des financements substantiels pour réaliser des projets d'urgence d'ONGs luxembourgeoises et pour appuyer les opérations humanitaires des agences onusiennes et du CICR. Suite à un besoin exprimé par l'ONU, un collaborateur du MAEE a aussi été dépêché au Liban dans le cadre de la mission d'experts pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et d'urgence (UNDAC) et a contribué aux efforts de coordination des soutiens et secours nationaux et internationaux suite à l'explosion survenue au port de Beyrouth au mois d'août 2020.

Afin de pouvoir adapter leurs projets et activités à la crise sanitaire, une certaine flexibilité budgétaire a été accordée aux partenaires. Les contributions ont été destinées aux interventions humanitaires dans les divers pays et contextes susmentionnés selon « une approche basée sur les besoins » et dans les trois phases d'une crise humanitaire, conformément aux trois piliers définis dans la stratégie d'action humanitaire du Luxembourg, à savoir : l'urgence, la transition et la prévention.

Le 8 décembre 2020, le ministre Fayot, a participé à la Conférence d'annonce virtuelle de haut niveau pour le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) organisée par le bureau onusien pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) lors de laquelle il a annoncé une contribution luxembourgeoise de 10 millions d'euros à ce fonds pour la période biennale de 2021 à 2022. Les contributions au CERF sont notamment allouées pour répondre rapidement à des crises soudaines ou sous-financées, comme par exemple en 2020 à l'explosion du port de Beyrouth, aux déplacements massifs de populations au Burkina Faso ou encore aux ouragans en Amérique centrale. A travers le CERF, l'action

humanitaire luxembourgeoise soutient dès lors non seulement les crises urgentes mais également les crises prolongées et dites « oubliées ».

En date du 18 décembre 2020, le ministre Fayot a signé avec les partenaires privés (HITEC Luxembourg, SES Techcom et Luxembourg Air Ambulance) un accord pour assurer la poursuite du programme « **emergency.lu** » jusqu'en 2026. A la pointe de la technologie, la nouvelle version de la plateforme sera plus performante, flexible et extensible.

Fortement sollicitée par les agences humanitaires lors des catastrophes et crises majeures, emergency.lu continuera à fournir des services de technologie de l'information et de la communication (TIC) aux agences humanitaires, à la population et aux gouvernements des pays affectés.

Au cours de l'année 2020, l'action humanitaire luxembourgeoise a ainsi pu, via emergency.lu, fournir des services aux organisations humanitaires en République centrafricaine, au Nigéria, au Niger, au Chad, au Venezuela, et en Syrie, ceci sur demande du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'*Emergency Telecommunications Cluster* (ETC), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et de l'UNICEF. En décembre 2020, trois terminaux ont été dépêchés au Soudan dans le cadre de la crise au Tigré.

5.4. Coopération multilatérale

Au cours de l'année 2020, la coopération multilatérale a joué un rôle crucial pour répondre efficacement à la pandémie et a été renforcée considérablement, en particulier pour la mise en œuvre de l'ODD 3 « bonne santé et bien-être ». La coopération multilatérale continue d'être mise en œuvre à travers une série d'accords de partenariats stratégiques pluriannuels conclus avec les agences, fonds et programmes des Nations Unies avec lesquelles le Luxembourg entretient des relations étroites et privilégiées, souvent depuis de longues années.

Depuis janvier 2020, le Luxembourg assure la présidence de la circonscription Belgique-Pays-Bas-Portugal-Luxembourg au sein du Conseil de coordination de l'ONUSIDA, Programme commun des Nations Unies sur le VIH. Le Luxembourg a par ailleurs renforcé son soutien pluriannuel à l'ONUSIDA dans un moment critique de réformes profondes et de processus de développement de sa nouvelle stratégie. En mai 2020, un nouvel accord-cadre stratégique (*Memorandum of Understanding*) a été signé entre le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et l'ONUSIDA, portant sur la période 2020-2021 afin d'adapter ses sources de financement à la future stratégie du partenaire. Par ailleurs, le 2 décembre 2020, une réunion bilatérale stratégique a eu lieu entre le ministre Fayot et la nouvelle directrice exécutive de l'ONUSIDA, Madame Winnie Byanyima, afin d'approfondir le partenariat et d'échanger sur les nouveaux défis liés à la pandémie.

La santé mondiale, en particulier la couverture sanitaire universelle et la lutte contre les maladies transmissibles, a figuré parmi les priorités des interventions du MAEE. Afin d'assurer un impact durable sur le terrain et de permettre à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de mettre en œuvre le 13^{ème} Programme général de travail de manière flexible et efficace, le Luxembourg a signé un nouvel accord-cadre stratégique sur quatre ans (2020-2023) avec l'OMS, partenaire de longue date du Luxembourg. Ce nouveau partenariat a été conclu lors d'une réunion bilatérale virtuelle qui s'est tenue le 18 juin 2020, entre le ministre Fayot et le directeur général de l'OMS, Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus.

Par ailleurs, de 2020 à 2022, le Luxembourg, représenté par Dr. Vic Arendt, assure la présidence du Programme spécial qui soutient la recherche des maladies infectieuses et tropicales, hébergé par l'OMS à Genève.

Face aux nouveaux défis sanitaires mondiaux, le Luxembourg a largement augmenté ses contributions à ses partenaires majeurs dans le domaine de la santé, tels que le Gavi, l'alliance du Vaccin. Le 4 juin 2020,

lors de la reconstitution des ressources du Gavi, le Premier ministre Bettel a annoncé un soutien financier à hauteur de 5 millions d'euros, soit une augmentation de 25% par rapport au cycle précédent. Afin de permettre l'accès à la santé, en particulier aux vaccins, pour tous, le Luxembourg s'est par ailleurs engagé à 1 million d'euros pour le COVAX, un mécanisme mondial pour la distribution équitable des vaccins contre la Covid-19.

En novembre et décembre 2020, se sont tenues les consultations annuelles traditionnelles avec les agences genevoises, notamment l'ONUSIDA, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'OMS, afin de renforcer ses partenariats et d'échanger sur des axes stratégiques communs.

Les consultations annuelles avec les agences onusiennes à New York (i.e. UNDP, UNCDF, UNFPA, UNICEF et ONU Femmes) se sont déroulées en ligne au cours du mois de juillet 2020. Dans ce contexte, le renouvellement des accords cadres en place a été décalé à l'année suivante afin de permettre un alignement étroit entre les nouveaux accords cadres en discussion avec les cadres stratégiques qui seront définis au niveau des agences au cours de l'année 2021. D'autre part, il a été décidé de définir des accords cadres avec ONU Femmes et le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) afin d'aligner nos priorités respectives et dans l'esprit de permettre aux organisations concernées de planifier leurs budgets annuels de manière plus prévisible.

Tout comme les années précédentes, le Luxembourg a activement participé à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a malheureusement dû fêter son 75e anniversaire majoritairement en ligne. Lors de cette participation, le Luxembourg a eu l'occasion de mettre en évidence deux thèmes en particulier. Tout d'abord, le Luxembourg a participé à un forum coorganisé par la Coopération luxembourgeoise, UNCDF, Smart Africa et Bamboo Capital Partners portant sur les différents moyens par lesquels les donateurs traditionnels peuvent encourager des acteurs privés d'investire dans les petites et moyennes entreprises (PME) au sein des pays les moins développés. Ces entreprises représentent la base des pays en développement et, comme au Luxembourg, ont été particulièrement touchées par la crise liée à la Covid-19. Un deuxième domaine dans lequel le MAEE reste très actif est celui de l'éducation. La Coopération luxembourgeoise concentre ses efforts sur l'éducation professionnelle et personnelle, mais aussi sur le travail de sensibilisation que nous continuerons à soutenir, par exemple dans la lutte contre le VIH / SIDA à travers notre coopération internationale. Ce processus commence tôt et se poursuit à l'âge adulte. Sans éducation, ni le développement humain ni le progrès économique ne seront possibles. Ceci est particulièrement vrai pour les communautés marginalisées et les femmes. Dans ce contexte, le Luxembourg travaille étroitement avec UNICEF et le Partenariat mondial pour l'éducation.

5.5. Microfinance et secteur privé

La place financière du Luxembourg dispose d'une expertise considérable dans le secteur financier, qui peut également être mise à disposition du développement international. Le Luxembourg est devenu un centre d'excellence clé pour la finance inclusive et innovante. Aujourd'hui, les instruments d'investissement en microfinance basés à Luxembourg représentent plus de la moitié des actifs sous gestion du secteur. Ces fonds sont principalement investis dans les pays en développement et représentent donc une part considérable des investissements étrangers directs dans ces pays. Il s'agit d'un exemple de l'effet de levier que peuvent avoir les fonds privés pour promouvoir le développement durable dans le monde entier.

En 2020, l'appui du Luxembourg s'est poursuivi à divers acteurs actifs dans le domaine de la finance.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19, qui a affecté les entreprises au niveau mondial, un fonds de réponse Covid-19 pour appuyer les institutions de microfinance et leurs clients a été créé avec ADA, le partenaire principal du MAEE dans le secteur de la finance inclusive. Le MAEE a également appuyé la

coordination des investisseurs en vue d'assurer une liquidité suffisante des acteurs de terrain pendant ces temps difficiles.

En partenariat avec cinq de ces fonds d'investissements d'impact, le projet *Smallholder Safety Nets Upscaling Programme* (SSNUP) a été lancé par le ministre Fayot le 2 octobre 2020, dans le cadre d'une visite à la Maison de la microfinance. Ce projet, mis en œuvre par ADA, bénéficie d'un co-financement de la direction du Développement et de la Coopération suisse.

Une nouvelle convention a été signée avec le réseau global de la microassurance, le *Microinsurance network* (MiN), dont le Secrétariat est basé à Luxembourg, et le travail de l'Agence de transfert des technologies financières (ATTF) a été étendu au Laos et à l'Éthiopie.

Le 5 octobre 2020, l'*Alliance for Financial Inclusion* (AFI), un réseau global composé d'une centaine de régulateurs des secteurs financiers, a rejoint l'écosystème de la finance inclusive luxembourgeois en inaugurant son bureau à Luxembourg.

L'année 2020 était également marquée par la Semaine Européenne de la Microfinance, un rendez-vous annuel d'experts du secteur, dont l'événement phare est la remise du Prix européen de la microfinance. Le 19 novembre, dans le cadre d'une cérémonie en ligne, le prix a été alloué à la banque Muktinath Bikas du Népal, en reconnaissance de son programme intégré d'épargne adapté aux besoins des clients.

En outre, la collaboration avec le secteur privé a été renforcée en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la *Business Partnership Facility* (BPF) peut être relevée. Il s'agit d'un outil permettant de promouvoir le transfert de technologie et d'expertise, ainsi que la création d'emplois dans les pays en développement. La facilité cible les secteurs des TIC, de la *fintech*, des énergies renouvelables, de la logistique et de l'économie circulaire. Depuis l'édition 2020, les entreprises peuvent également obtenir des cofinancements pour des projets dans les secteurs de l'espace, la mobilité, la *CleanTech*, et la *HealthTech*. Cinq projets de qualité ont été sélectionnés en 2020, ce qui porte à 30 le nombre de projets retenus par la BPF.

Le Luxembourg continue à appuyer les pays les moins avancés (PMA) pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral. À cette fin, il contribue au niveau global au Cadre intégré renforcé (CIR) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les outils digitaux représentent un potentiel considérable pour le développement, et notamment le secteur privé luxembourgeois dispose d'une expertise importante à offrir dans ce secteur. Le Luxembourg est un membre fondateur du *Digital for Development* (D4D) hub de la Commission européenne, initiative qui a été lancée en décembre 2020. Son objectif est de promouvoir une approche cohérente, coordonnée et centrée sur l'être humain pour promouvoir une transformation numérique inclusive dans les pays partenaires de l'Union européenne à travers le monde, en mettant à profit l'expertise européenne dans le domaine du D4D.

Les projets D4D du MAEE ciblent surtout la modernisation de l'administration publique, les services financiers digitaux, les télécommunications, la télémédecine ou encore la cybersécurité.

En partenariat avec le *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* (SnT) de l'Université du Luxembourg, le MAEE a en 2020 lancé un projet de partenariat académique avec des universités du Burkina Faso et du Sénégal, en vue de former une cohorte d'experts ouest-africains en cybersécurité. La promotion de tels partenariats triangulaires sera poursuivie dans des domaines dans lesquels le Luxembourg dispose d'un avantage comparatif au cours des années à venir.

5.6. Évaluation et Contrôle de qualité

À la lumière de la pandémie Covid-19 le calendrier des évaluations à conduire en 2020 et les méthodes d'évaluation ont dû être réajustés.

Deux ONGs ont été évaluées à distance au premier semestre 2020. L'évaluation externe des interventions de l'ONG luxembourgeoise *Comité pour une paix juste au Proche-Orient (CPJPO)* en matière d'éducation au développement et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise des années 2016 à 2019 a eu lieu de février à juillet 2020. L'évaluation de la structure organisationnelle de l'ONG palestinienne *Palestinian Agricultural Development Association (PARC)* ainsi que de la gestion du programme *Advance Rural Development Investment (ARDI)* mis en œuvre par PARC a été menée de décembre 2019 à juillet 2020. Le programme ARDI a également fait l'objet d'un audit financier réalisé partiellement en présentiel et partiellement à distance par des auditeurs externes de janvier à juin 2020.

Le Luxembourg a en outre lancé une revue à mi-parcours conjointe (avec LuxDev) du Programme indicatif de Coopération (PIC III, 2017-2021) entre le Burkina Faso et le Luxembourg. Des évaluations techniques de deux interventions mises en œuvre par LuxDev et d'une intervention mise en œuvre par le FNUAP ont été faites par des consultants externes. Ces derniers procéderont également à la revue stratégique du PIC III dans son ensemble au cours du premier trimestre 2021.

Les revues à mi-parcours de cinq des sept Programmes indicatifs de Coopération (PIC) menées en 2018 et 2019 ont fait l'objet d'un exercice de capitalisation en 2020 afin de tirer les leçons et recommandations essentielles de ces évaluations et d'améliorer le processus des revues à mi-parcours conjointes MAEE-LuxDev ou non-conjointes, avec comme objectif final d'optimiser les évaluations de la Coopération luxembourgeoise.

L'évaluation externe du programme *Appui au développement de l'inclusion financière 2018-2021* de l'ONG luxembourgeoise *Appui au développement autonome (ADA)* a été commanditée en décembre 2020 et se terminera en avril 2021.

5.7. Comité interministériel pour la coopération au développement

La loi du 9 mai 2012, modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, définit les compétences du Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) qui est appelé à donner son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement ainsi que la cohérence des politiques pour le développement (art. 50) et demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du Comité, y compris sur la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 6). Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixe la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement.

En 2020, le CID s'est réuni à cinq reprises sous la présidence du directeur de la Coopération au développement et de l'action humanitaire. Outre des points d'informations réguliers sur les activités phares de la Coopération luxembourgeoise lors de chaque réunion, dont notamment les réorientations des projets et programmes en raison de la pandémie, les travaux du CID ont mis un accent particulier sur la cohérence des politiques.

Ainsi, une première réunion conjointe du CID et de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) a été organisée. Alors que le CID coordonne les politiques du gouvernement en matière de coopération au développement et de la cohérence des politiques pour le développement, la CIDD, sous les auspices du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, est en charge de la planification, de la mise en œuvre et du suivi d'ensemble du

Plan national pour de développement durable (PNDD), selon une logique plus large de cohérence des politiques pour le développement durable. La session conjointe a été facilitée par deux experts de l'OCDE qui ont présenté le projet « *Strengthening existing institutional mechanisms and capacities for policy coherence in Luxembourg* », qui, sur une période de 24 mois, permettra un travail sur les objectifs suivants : (a) renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux luxembourgeois pour identifier des synergies, gérer les « *trade-offs* » politiques et éviter des retombées négatives lors de la mise en œuvre des ODDs et (b) améliorer la compréhension des décideurs politiques et des principales parties prenantes sur la manière d'appliquer la cohérence des politiques et l'élaboration intégrée des politiques dans la pratique pour réaliser les Objectifs pour le développement durable (ODDs) au Luxembourg et à l'étranger. Ce travail sera poursuivi en 2021.

En outre, la présentation des résultats et du score du Luxembourg dans l'édition 2020 de l'Indice d'engagement pour le développement (*Commitment for Development Index – CDI*) par le *Center for Global Development* (CGD) a permis une analyse et un échange approfondi sur l'impact des différentes politiques du Luxembourg. L'objectif de l'indice étant d'attirer l'attention sur l'effet d'entraînement des politiques et sur la manière dont celles-ci affectent la vie des populations des pays à revenu faible ou intermédiaire, le CGD contribue à inciter un débat sur les politiques avec un impact au niveau du développement. Un échange basé sur des données vérifiables contribue ainsi à la promotion d'une réforme des politiques vers une meilleure cohérence pour ainsi réduire les inégalités et la pauvreté dans le monde.

D'autres réunions du CID ont en outre permis de faire le point sur l'évolution de certaines politiques européennes en lien avec le développement (p.ex. l'approche *Team Europe*) et de présenter les travaux en cours pour la formulation d'une stratégie sectorielle au sujet de la finance inclusive et du secteur privé au service du développement.

Des représentants du Cercle des ONGD ont été invités aux réunions du CID pour toutes les discussions portant sur la cohérence des politiques, dont une a été facilitée par le Cercle même. Les rapports de ces réunions sont publics et peuvent être consultés sur le site internet du MAEE (<https://cooperation.gouvernement.lu/fr/cooperation-au-developpement/comite-interministeriel.html>).

5.8. Appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne le déploiement de ressources humaines au service de la Coopération. En 2020, quelque 3.5 millions d'euros ont été investis dans différents programmes comprenant des agents de la Coopération, des coopérants, des « Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations Unies, des « Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure, des « Volontaires des Nations Unies » (VNU), des Assistants Techniques Juniors (ATJ) auprès de LuxDev et des jeunes volontaires dans le cadre du Service volontaire de coopération (SVC) avec le Service national de la jeunesse et les ONG.

5.9. Réunions et déplacements du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en 2020

a. Madame Paulette Lenert (janvier-février 2020)

09 janvier	Commission des Affaires étrangères : Participation du Luxembourg à la MINUSMA
14 janvier	Soirée d'information des ONGDS relative à la sécurité et à la Charte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels

03 février	Cérémonie de signature des accords-cadres avec 5 ONGDS
05 février	Passation des pouvoirs entre les ministres Madame Paulette Lenert et Monsieur Franz Fayot

b. Monsieur Franz Fayot (février-décembre 2020)

05 février	Passation des pouvoirs entre les ministres Paulette Lenert et Franz Fayot
14–19 février	Visite conjointe des ministres Franz Fayot, Carole Dieschbourg et Claude Turmes au Cabo Verde
28 février	Lancement de l'édition 2020 de la Business Partnership Facility (BPF)
06 mars	Remise de prix du séminaire CATAPULT: Inclusion Africa Bootcamp 2020-2022
12 mars	Entrevue de fin de mission avec l'ambassadeur de la République du Rwanda, Son Excellence Monsieur Amandin Rugira
07 avril	Entrevue virtuelle avec Monsieur Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge
08 avril	Réunion informelle CAE-Développement (vidéoconférence)
08 juin	Réunion informelle CAE-Développement (vidéoconférence)
17 juin	Entrevue avec l'Initiative pour un devoir de vigilance
17 juin	Entrevue virtuelle avec Madame Susanna Moorehead, Présidente du Comité d'Aide au Développement (CAD)
17 juin	Entrevue virtuelle avec Monsieur Philippe Lazzarini, nouveau Commissaire général de UNRWA
18 juin	Entrevue virtuelle avec le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)
24 juin	Entrevue avec l'organisation non gouvernementale Caritas
24 juin	Entrevue virtuelle avec Monsieur Pradeep Kakkatil, Directeur du Département Partenariats du Programme et Collecte de fonds de l'ONUSIDA
24 juin	Entrevue avec l'organisation non gouvernementale luxembourgeoise Croix-Rouge
25 juin	Participation du ministre Franz Fayot au Side event virtuel « No Lost Generation »
30 juin	Chambre des Députés – Réunion conjointe entre la Commission des Affaires étrangères et la Commission Santé
08 juillet	Entrevue virtuelle relative à la 20 ^{ème} Commission de Partenariat entre le Cabo Verde et le Luxembourg

17 juillet	Visite de Madame Teresa Ribeiro, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération portugaise
20 juillet	Entrevue virtuelle relative à la 12 ^{ème} Commission de Partenariat entre le Burkina Faso et le Luxembourg
22 juillet	Entrevue avec l'organisation non gouvernementale Handicap International
29 juillet	Entrevue avec le Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg
27 août	Entrevue avec Madame Runa Khan, fondatrice et directrice exécutive de Friendship Bangladesh
21 septembre	Participation du ministre Franz Fayot à l'événement virtuel « Theirworld », en parallèle à la 75 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies
23 septembre	Participation du ministre Franz Fayot à l'événement virtuel UNCDF- SDG500, en parallèle à la 75 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies
28 septembre	Dialogue politique entre la République du Niger et le Luxembourg (entrevue virtuelle)
29 septembre	Réunion informelle CAE-Développement (vidéoconférence)
30 septembre	Entrevue virtuelle avec Madame Alice Albright, Directrice générale du Partenariat mondial pour l'Education
02 octobre	Entrevue avec le Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg
02 octobre	Visite de la Maison de la Microfinance, Finance Inclusive : lancement du Smallholder Safety Net Up-Scaling Programme (SSNUP)
03 octobre	Participation à la Journée de la Pyramide organisée par Handicap International Luxembourg
05 octobre	Lancement du bureau de représentation en Europe de l'Alliance for Financial Inclusion (AFI)
07 octobre	Rencontre du Premier ministre Xavier Bettel et du ministre Franz Fayot avec les organisations non gouvernementales Caritas, Croix-Rouge luxembourgeoise, Action pour un Monde Uni, Terre des Hommes et SOS Villages d'Enfants Monde
12 octobre	Entrevue avec l'organisation non gouvernementale Caritas
15 octobre	Clôture de la LuxFlag Sustainable Investment Week 2020 (message pré-enregistré)
19 octobre	Entrevue de fin de mission avec l'ambassadeur du Népal pour le Benelux, Son Excellence Monsieur Lok Bahadur Thapa
20 octobre	Participation par message pré-enregistré à l'organisation du Hackathon EU-Africa : « Hack the Covid-19 » en coopération avec le MAE estonien
20 octobre	Déclaration sur la politique de Coopération au développement à la Chambre des Députés
30 octobre	Lancement du projet LuxWAYS avec le Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT) du l'Uni.lu

30 octobre	Entrevue avec le Dr Izzeldin Abuelaish, médecin-obstétricien palestinien
10 novembre	Participation virtuelle à la 52 ^{ème} réunion à Haut Niveau du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE : Building back Better & Greener
19 novembre	Cérémonie virtuelle du Prix européen de la Microfinance (message pré-enregistré)
19 novembre	Entrevue virtuelle avec Madame Meryame Kitir, Ministre de la Coopération au développement, chargée des Grandes villes de Belgique
23 novembre	Réunion informelle CAE-Développement (vidéoconférence)
25 novembre	Entrevue avec le Dr Vic Arendt et signature de la nouvelle Convention d'Assistance Technique 2021-2023
27 novembre	Entrevue virtuelle avec Madame la ministre Wendy Morton, Minister for European Neighbourhood and the Americas du Royaume-Uni
02 décembre	Entrevue virtuelle avec Madame Winnie Byanyima, Directrice exécutive de l'ONUSIDA
08 décembre	Participation virtuelle à la « Semaine humanitaire » à New York - Conférence d'annonce de contributions pour le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF/OCHA)
11 décembre	Entrevue virtuelle avec Monsieur Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge
18 décembre	Conférence diplomatique 2020, vidéoconférence
18 décembre	Cérémonie de signature de la prolongation du contrat « emergency.lu » phase 3 (2021-2025) avec les entreprises privées HITEC Luxembourg, SES TechCom et Luxembourg Air Ambulance
18 décembre	Entrevue virtuelle relative à la 14 ^{ème} Commission de Partenariat entre le Sénégal et le Luxembourg

6. LA DÉFENSE

La politique de la défense fait partie intégrante de l'approche « 3D » : les moyens de la diplomatie, du développement et de la défense sont mis en œuvre de manière complémentaire pour contribuer à la sécurité européenne, transatlantique et au-delà, notamment dans les régions voisines de l'Union européenne et en Afrique, au développement et au respect des droits humains et de l'État de droit. La « sécurité climatique », c.-à-d. les conséquences croissantes de l'impact du changement climatique sur notre sécurité collective, a constitué un enjeu nouveau important dans les travaux tenant à la défense.

Dans l'esprit de l'approche « 3D », d'importants efforts ont été consentis pour augmenter la participation du Luxembourg à des missions militaires internationales.

En étroite concertation avec nos partenaires internationaux, il a été œuvré en faveur du renforcement des capacités de l'Europe à répondre aux défis sécuritaires et à renforcer les capacités militaires des organisations internationales dont le Luxembourg fait partie.

L'objectif général a été d'assurer la crédibilité et la fiabilité continues du Luxembourg en tant que partenaire de sécurité fiable, partageant le fardeau collectif de la sécurité et de la défense.

6.1. Mise en œuvre des Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà

La mise en œuvre des *Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà* a été poursuivie en 2020, avec des accents nouveaux, essentiellement dans le domaine du changement climatique et de la sécurité.

Le gouvernement s'est doté d'un plan ambitieux d'augmentation de l'effort de défense jusqu'en 2024, y compris en ce qui concerne la création de nouveaux postes au sein de l'Armée et de la direction de la Défense du MAEE. La mise en œuvre du plan capacitaire ambitieux a été poursuivie, notamment à travers l'augmentation de la participation luxembourgeoise au programme multinational de transports stratégiques aériens et de ravitaillement en vol *Multi-Role Tanker Transport* (MRTT) et le renforcement des contacts avec les États-Unis en vue d'une coopération future dans le domaine satellitaire et de la cyberdéfense.

D'importants travaux ont été accomplis au niveau législatif afin de moderniser la législation en matière des opérations de maintien de la paix (OMP) et de la gestion de crises, ainsi que sur la loi organique de l'Armée.

Un accent particulier a été mis également sur la modernisation des infrastructures de l'Armée. Dans ce contexte, une étude de faisabilité a été finalisée qui propose des mesures d'efficacité énergétique et de production locale d'électricité à partir de sources renouvelables permettant de réduire significativement l'empreinte carbone de la future caserne Grand-Duc Jean.

Après avoir thématiqué à plusieurs reprises les implications du changement climatique sur notre sécurité collective lors des réunions des ministres de la Défense au niveau de l'Union européenne et de l'OTAN, le Luxembourg a accueilli en février 2020 des experts du « International Military Council on Climate Change and Security » pour présenter officiellement le premier « World Climate and Security Report » devant la presse et les Commissions parlementaires « Affaires étrangères et Coopération » et « Sécurité intérieure et Défense » réunies en séance conjointe pour l'occasion.

Un soutien financier a également été accordé à l'Agence européenne de Défense pour lancer un *Incubation Forum* sur comment introduire les principes de l'économie circulaire dans le secteur européen de la défense.

a. Travaux législatifs en cours

Les travaux en vue d'une nouvelle loi concernant l'organisation de l'Armée luxembourgeoise ont été poursuivis en 2020. Cette loi vise à remplacer la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire et à adapter les statuts du personnel militaire de l'Armée dans le contexte de la réforme de la Fonction publique de 2015.

Un projet de loi portant modification de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire a été déposé en septembre 2020 dans le but d'augmenter les effectifs fixés pour les différentes carrières militaires ainsi que pour le personnel civil au sein de l'Armée.

Dans le contexte de la réforme de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, un amendement au projet de loi a été élaboré en étroite collaboration avec la commission parlementaire compétente afin de renforcer le rôle de la Chambre des Députés et accroître la transparence.

Les travaux législatifs sur le projet de loi autorisant la participation financière de l'État dans le fonctionnement et dans l'extension de l'infrastructure de l'Agence de Gestion de Dépôts S.à.r.l. (Warehouses Service Agency - WSA) ont été poursuivis en 2020 avec des amendements gouvernementaux déposés le 28 août 2020.

Le projet de loi autorisant la participation financière de l'État au programme stratégique d'infrastructure de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NATO Support and Procurement Agency – NSPA), ainsi qu'au financement de l'infrastructure « Outside Cabling Plant 2 » (OCP2), à Capellen, a été déposé le 22 septembre 2020.

Dans le cadre du programme « Luxembourg Earth Observation System » (LUXEOSys), qui a comme objectif de mettre en place et d'opérer un système d'observation de la Terre, des travaux d'adaptation ont été entrepris pour augmenter le budget prévu dans la loi du 14 août 2018, autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la Terre. Le projet de loi a été déposé en mars 2020 et la loi a été publiée au Mémorial A le 4 décembre 2020.

En mars 2020, la ratification du Mémorandum d'entente (MoU) entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Quartier général du Commandant suprême allié Transformation ainsi que le Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe concernant les prestations de soutien fournies par le pays hôte pour l'exécution des opérations, des exercices et des activités militaires de même nature de l'OTAN, a été effectuée par la publication de la loi afférente.

De même, le projet de loi visant une augmentation substantielle de la participation du Luxembourg au programme *Multi-Role Tanker Transport* (MRTT) a été déposé le 16 décembre 2019 et la loi a été publiée au Mémorial le 21 août 2020.

b. Développement capacitaire

Aérien

Dans le domaine aérien, 2020 a vu la finalisation de différents projets-clés, la continuation des engagements à long terme respectivement la revue de certains concepts des capacités aériennes.

Au cours de l'année 2020, les trois derniers aéronefs pilotés à distance stratégiques, dénommés « Global Hawk », ont été transférés en Sicile dans le cadre du programme OTAN « Alliance Ground Surveillance » (AGS), auquel le Luxembourg participe depuis 2012. En parallèle, les travaux de liquidations de la NAGSMA, l'agence de gestion du programme en question ont débuté. A partir de mi-2021, ce programme sera géré au sein de la NSPA.

En coordination avec la Police Grand-Ducale, Luxembourg Air Ambulance, la NSPA et Airbus Hélicoptères, le MAEE a surveillé au cours de 2020 la mise en service opérationnelle des hélicoptères H-145M.

En mars 2020, un contrat de service a été signé pour la fourniture de services de transports aériens intercontinentaux avec la société Cargolux. À travers ce contrat d'une durée initiale de 3 ans, le Luxembourg met des services de transports de fret aérien par avion gros porteur à la disposition de l'OTAN, de l'Union européenne, du European Air Transport Command (EATC) et de nos partenaires. Dans un contexte similaire, le contrat de service d'évacuations médicales au profit des nations partenaires, de l'EATC et de l'OTAN a été prolongé pour 2 ans avec la société Luxembourg Air Ambulance.

La collaboration avec les Pays-Bas dans l'acquisition et l'exploitation conjointe de systèmes aériens tactiques sans pilotes à courte portée (SRTUAS) à des fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) s'est traduite début 2020 par la livraison de deux systèmes SRTUAS. En parallèle, le Luxembourg a entamé les négociations avec la Belgique afin d'élargir cette coopération dès 2021 à un troisième partenaire.

En juillet 2020, la loi de financement visant une augmentation substantielle de la participation du Luxembourg au programme « Multi-Role Tanker Transport » (MRTT) a été votée. Celle-ci a permis d'accroître considérablement l'engagement luxembourgeois en termes d'heures de vol, ce qui a mené à la commande d'un neuvième aéronef Airbus A330 MRTT. La Multinational MRTT Unit basée à Eindhoven a accueilli en 2020 les 3 premiers avions MRTT de sa flotte.

Le mois d'octobre a été marqué par la livraison et l'accueil officiel au Luxembourg de l'aéronef A400M luxembourgeois. A l'issue de son accueil officiel au Luxembourg, l'A400M a été transféré à l'Unité binationale A400M basée à Melsbroek pour effectuer les tests et entraînements nécessaires en vue de sa mise en service opérationnel.

En coordination avec la NSPA et l'aéroport de Luxembourg, les plans pour construire un nouveau site « Fuel Farm » à l'aéroport de Luxembourg ont progressé continuellement au cours de 2020. La mise à disposition de carburant pour avions militaires, requise par l'OTAN, fait partie de ce projet censé aboutir en 2022.

L'Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAPMO) a entamé les travaux de mise en œuvre du programme d'extension final permettant le maintien en service jusqu'en 2035 des 14 AWACS sous pavillon luxembourgeois. Seize pays membres de l'Alliance, de part et d'autre de l'Atlantique, financent cette modernisation, et des entreprises basées en Europe et aux États-Unis travaillent ensemble pour fournir ces capacités de pointe.

Cyber

Dans le domaine cyber, la direction de la Défense, en collaboration étroite avec l'Armée luxembourgeoise, a commencé à élaborer en 2020 une première stratégie de cyberdéfense. Cette stratégie à long terme (10 ans) s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale en matière de cyber sécurité et vise à renforcer la résilience du MAEE en protégeant ses moyens et ses capacités contre les activités cybernétiques malveillantes. La stratégie est la base du développement de capacités de cyberdéfense pouvant être utilisées dans un contexte national et international. Une révision périodique confère à cette stratégie à long terme une flexibilité et une adaptabilité suffisante dans un domaine en constante évolution.

En octobre 2020, la phase d'implémentation de la plateforme nationale de « Cyber Range » a été entamée. Celle-ci permettra aux équipes responsables pour la sécurité d'infrastructures IT de s'entraîner et de développer leur expertise d'identification et de réponse à des cyberattaques. Le projet est réalisé en collaboration avec l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) via le programme « NSPA Cryptographic Communications and Electronic Equipment Support Partnership » que le Luxembourg a rejoint en octobre 2019.

En novembre 2020, une étude de faisabilité a été lancée pour la mise en place d'un concept de cyberdéfense comprenant un réseau de capteurs ayant comme objectif d'améliorer et développer les capacités de détection d'attaques du type cyber (projet dénommé « Luxembourg Cyber Defence Shield »).

Espace

Dans le domaine espace et en relation directe avec la participation au programme « Allied Ground Surveillance » (AGS), le Luxembourg a poursuivi son soutien au programme OTAN au travers d'une contribution en capacité satellitaire. Les premiers vols des aéronefs AGS ont pu avoir lieu et la capacité fournie à travers la société LuxGovSat, joint-venture entre le gouvernement luxembourgeois et la société SES, a pu être utilisée pour répondre aux besoins opérationnels du système. L'excellent soutien fourni par le personnel de LuxGovSat et donc par le Luxembourg a été souligné à plusieurs reprises.

La mise à disposition de services de communication satellitaire sur le satellite GOVSAT-1 au profit de la NSPA a été poursuivie, notamment pour l’Afghanistan, le Kosovo et le Mali (ce dernier via un support de l’Armée pour le déploiement) mais également au profit du Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) dans le contexte de la mission de l’OTAN en Irak et de la Marine belge. Ces services sont gérés par LuxGovSat.

De plus, un service de communication satellitaire intra-théâtre a pu être déployé au profit de l’ONU, et plus particulièrement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cette contribution s’est concrétisée en mars 2020 et se poursuivra pour les 3 prochaines années.

Le MAEE a également travaillé sur une contribution en terme de service de communication satellitaire au profit de la Défense estonienne. À ce titre, des équipements (antennes) ont été déployés au Mali et en Estonie afin d’assurer la connexion entre les 2 sites.

Le MAEE a par ailleurs été impliqué dans l’évolution du programme américain « WGS (Wideband Global SatCom) », dont le MoU a été signé en 2012. Des discussions pour prolonger la durée de ce MoU au-delà de 2031 ont été menées, notamment via une possible participation du Luxembourg à la réalisation d’un 11^e satellite WGS ensemble avec tous les partenaires internationaux impliqués.

Suite à l’adoption en 2018 de la loi « LUXEOSys (Luxembourg Earth Observation System) », autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l’observation de la terre et à la signature d’un contrat avec la société OHB-Italy pour l’acquisition du système dénommé NAOS (National Advanced Optical System), des travaux ont été poursuivis, tant au niveau législatif qu’en matière de définition ainsi que d’opérationnalisation du système. L’année 2020 a été largement marquée par les travaux législatifs visant à modifier la loi « LUXEOSys » initiale afin d’augmenter le budget nécessaire pour mener à bien ce programme. Suite à plusieurs présentations et discussions au sein de la commission parlementaire du Contrôle de l’exécution budgétaire et de la commission « Sécurité intérieure et Défense », le projet de loi modificatif, portant le budget total à 309 millions d’euros, a été approuvé. Du côté programmatique, 2020 a également permis de redéfinir la nouvelle architecture du système tenant compte des nouvelles données et de concrétiser ces changements avec OHB-Italy. Les premiers tests du modèle structurel du satellite ont pu être réalisés et les phases dites « Critical Design Review » ont été initiées pour le satellite et le segment sol. Finalement les différentes fonctionnalités pour l’opération du système LUXEOSys ont été définies en vue d’une implémentation en 2021.

Dans le cadre du soutien du Luxembourg à l’OTAN en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance stratégiques (JISR), le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) a exprimé un besoin urgent en serveurs « CSD (Coalition Shared Data) ». Cette capacité se traduit en un réseau de données visant à interconnecter l’ensemble des capacités militaires de renseignement des pays de l’OTAN. Grâce à l’appui financier du Luxembourg, le SHAPE a pu bénéficier d’une solution temporaire mise en place par l’Agence d’information et de communication de l’OTAN (NCIA). Dans ce contexte, le Luxembourg a également proposé un projet coopératif avec la Belgique qui vise à fournir à notre partenaire belge 2 prototypes CSD basés sur le contrat établi avec la NCIA. En contrepartie, le MAEE pourra profiter d’un retour d’expérience sur la mise en œuvre du système, en vue notamment d’une possible acquisition nationale.

Le Luxembourg a activement participé aux différents groupes de travail de l’Agence européenne de défense. En novembre 2018, le Luxembourg a signé un arrangement technique dénommé « GOVSATCOM Pooling and Sharing Demonstration » qui permettra au gouvernement de fournir de la capacité LuxGovSat contre remboursement des États utilisateurs. La Lituanie en est le premier utilisateur et la Grèce a également pu profiter de ce mécanisme pour tester leurs systèmes installés à bord de navires.

En outre, la direction de la Défense a suivi l'« EDA Project Team Space-Based Earth Observation » qui vise à définir dans un premier temps les besoins de l'Union européenne en termes d'imagerie et les réunions du EU SATCEN (Centre satellitaire de l'Union européenne).

En parallèle, le Luxembourg a suivi les programmes de l'OTAN visant à répondre aux besoins en communication satellitaire pour la période 2019 à 2035.

Médical

La direction de la Défense et l'Armée ont facilité le transport et l'établissement d'une structure d'hébergement temporaire (CP 156) devant le CHL en mars 2020. Le matériel a été mis à disposition via les services de l'OTAN, notamment la NSPA et le SHAPE sur demande du Luxembourg.

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Gouvernement a validé le développement du projet de médecine militaire basé sur la construction d'une infrastructure médico-militaire dont les coûts doivent être reconnus comme dépenses de défense par l'OTAN et dont la fonction s'articule autour d'une partie « recherche/enseignement » et d'une partie « incident sanitaire majeur ». Le Conseil a autorisé le MAEE à lancer, en étroite coopération avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une étude de faisabilité du concept en procédant à un appel d'offre.

Dans le cadre du « Military Modular Multipurpose Epidemic/Pandemic Stockpiling » de l'OTAN, la direction de la Défense a participé à l'exercice « Resilient Response 2020 » du 22 au 25 novembre 2020 en collaboration avec une dizaine de nations membres de l'OTAN et en coopération avec le European Centre of Excellence for Countering Hybrid Threats.

Un protocole Covid-19 a été rédigé et mis en œuvre au sein de l'Armée. La réquisition H24 et la mise à disposition de son personnel médical par le Haut-Commissariat à la Protection Nationale pendant les deux premiers mois de la crise sanitaire ont été autorisées.

Le Luxembourg a maintenu son soutien financier au fonctionnement de l'hôpital militaire de niveau rôle 2 au camp militaire de l'OTAN à Pristina au Kosovo. Cette structure est une capacité essentielle de la mission KFOR et constitue une garantie indispensable pour le personnel déployé au Kosovo.

Suite à l'annonce du Luxembourg dans le cadre de la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN du 24 octobre 2019, un soutien financier au profit d'un hôpital militaire de l'OTAN en Afghanistan a été mis en place en août 2020. L'hôpital en question est une structure au camp militaire de l'OTAN au Hamid Karzai International Airport. Ce soutien sera maintenu en principe pendant trois ans, en fonction de l'évolution de la mission « Resolute Support Mission (RSM) » de l'OTAN.

Le Luxembourg a continué à mettre des capacités d'évacuations aéro-médicales à disposition du Commandement européen du transport aérien (EATC). Suite à une mise en concurrence via marché public, un nouveau contrat avec un prestataire du secteur privé, en l'espèce la société Luxembourg Air Ambulance, a été signé en juillet 2020. Le contrat porte sur deux ans avec la possibilité d'une extension d'un an. Toute une série d'évacuations au profit de plusieurs pays membres de l'EATC ont été exécutées au cours de l'année.

Infrastructures de la Défense

La direction de la Défense a collaboré activement en 2020 avec l'Armée, l'Administration des bâtiments publics, l'Administration des ponts et chaussées et d'autres partenaires, organisations et instances, dans le cadre du lancement et de la poursuite des études relatives aux projets d'infrastructures. L'objectif principal était de mettre en place tous les jalons nécessaires en vue de débiter plusieurs chantiers de rénovation et de mise en conformité dans la période 2020-2023, et de les finir dans les délais impartis. Citons, à titre d'exemple, la rénovation et l'extension des casernes Grand-Duc Jean au Härebierg à

Diekirch, dont le chantier de la première phase débutera mi-2021 et se terminera en 2023. La rénovation du champ de tir au Bleesdall ainsi que la réhabilitation du dépôt de munition de l'Armée au Waldhaff sont actuellement en cours d'études. Dans ce contexte, une étude de faisabilité a été finalisée qui propose des mesures d'efficacité énergétique et de production locale d'électricité à partir de sources renouvelables permettant ainsi de réduire significativement l'empreinte carbone de la future caserne Grand-Duc Jean.

Pour tenir compte de la progression continue de son personnel ces dernières années, un projet de relogement de la direction de la Défense vise à reloger les services dès 2022/2023 au quartier du Kirchberg.

c. Autres développements

Visite aux Etats-Unis d'Amérique

Le 13 janvier 2020, au siège des Nations Unies à New York, le ministre Bausch et le Secrétaire Général adjoint à l'appui opérationnel à l'Organisation des Nations Unies, Atul Khare, ont signé une lettre d'assistance (*letter of assist*) en vue de mettre à disposition en tant que contribution du Luxembourg des capacités satellitaires à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les capacités de transmission satellitaires GOVSAT permettront de relier les postes régionaux (Kidal, Tombouctou, Gao et Mopti) au quartier général à Bamako.

Les ministres Bausch et Kox ont également rencontré des experts du « United Nations Climate Security Mechanism » pour discuter de l'impact du changement climatique sur la sécurité dans des régions (p.ex. Sahel) où les ressources naturelles, notamment les terres agricoles et pastorales ainsi que les ressources en eau, sont déjà sous grande pression.

Le 14 janvier 2020, les ministres Bausch et Kox ont rencontré John Rood, sous-secrétaire à la politique de Défense des États-Unis (*Under Secretary of Defense Policy*) pour aborder les différents champs de collaboration bilatérale, dont une coopération pacifique dans l'espace et la cybersécurité. Le ministre Bausch a signé le mandat d'un groupe de travail sur la coopération dans le domaine de l'espace (*Terms of Reference for the Space Cooperation Working Group*) et un mémoire d'entente (*Memorandum of Understanding for Cooperation in Safety of Spaceflight and the Provision of Space Situational Awareness Services and Information*).

Après avoir déposé une gerbe au cimetière d'Arlington, le ministre a rencontré des responsables du Center for Climate Security, un think tank américain qui conseille des gouvernements et institutions internationales en matière de changement climatique et de politique de sécurité et de défense.

Signature d'un mémoire d'entente avec la Lettonie visant la dépollution de sites militaires

En date du 12 février 2020, le ministre Kox, et le ministre letton de la Défense, Artis Pabriks, ont signé, en marge de la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, un mémoire d'entente visant l'appui financier du Luxembourg à la dépollution de plusieurs sites militaires en Lettonie. La contribution du Luxembourg est à hauteur de 1.2 million d'euros entre 2020 et 2023.

La mise en œuvre du mémoire d'entente contribuera à la réduction de l'impact du secteur de la défense sur l'environnement, ce qui est une priorité, non seulement pour le Luxembourg et la Lettonie, mais également au niveau de l'OTAN et de l'Union européenne.

Présentation officielle à Luxembourg du « World Climate and Security Report »

Après avoir thématiqué à plusieurs reprises lors des réunions des ministres de la Défense au niveau de l'Union européenne et de l'OTAN les implications des grands changements environnementaux, dont

notamment le changement climatique, sur notre sécurité collective, le Luxembourg a accueilli le 14 février 2020 des experts du « International Military Council on Climate Change and Security » pour présenter officiellement le premier « World Climate and Security Report » devant la presse et les Commissions parlementaires « Affaires étrangères et Coopération » et « Sécurité intérieure et Défense » réunies en séance conjointe pour l'occasion.

Accueil au Luxembourg du ministre fédéral belge des Affaires étrangères et de la Défense

Le ministre Bausch, a reçu le ministre fédéral belge des Affaires étrangères et de la Défense, Philippe Goffin, pour une entrevue bilatérale en date du 2 juin 2020. À l'ordre du jour ont figuré la coopération militaire, la sécurité dans la zone sahéenne, les effets du changement climatique sur notre sécurité collective et la contribution de la défense à l'atténuation de la crise liée à la Covid-19.

Les deux ministres se sont félicités de l'excellente coopération entre le Luxembourg et la Belgique en matière de défense, dont notamment l'acquisition et l'exploitation conjointe de la flotte binationale d'avions de transport militaire A400M.

Tout en saluant notre bonne coopération entre le Luxembourg et la Belgique au Sahel, les ministres ont déploré que, malgré les efforts considérables à la résolution de la crise, la situation sécuritaire continue à se dégrader. Le ministre Bausch a souligné dans ce contexte le besoin de soutenir davantage des mesures de prévention de conflits pour contribuer à stabiliser la région sahéenne selon une approche plus intégrée, en mettant notamment un accent sur l'adaptation au changement climatique, qui accentue la raréfaction des ressources naturelles souvent à l'origine de conflits.

Les ministres ont également fait le point sur les efforts fournis par les forces armées respectives dans le cadre de l'atténuation de la crise liée à la Covid-19.

Accueil au Luxembourg du nouveau Directeur exécutif de l'Agence européenne de défense

En date du 23 septembre 2020, le nouveau directeur exécutif de l'Agence européenne de défense (AED), Jiří Šedivý, a visité le Luxembourg dans le cadre de sa tournée dans les différentes capitales européennes.

Le directeur exécutif s'est félicité de l'approche collaborative et multilatérale du Luxembourg en matière de défense et a salué les investissements remarquables du Luxembourg dans des domaines dans lesquels la défense européenne présente toujours des lacunes capacitaires importantes, dont notamment la logistique aérienne, les communications satellitaires sécurisées, l'observation spatiale de la terre et la cyber sécurité.

La promotion des principes de l'économie circulaire dans le secteur de la défense a été un autre sujet à l'ordre du jour. Le directeur exécutif de l'AED a exprimé son plein soutien à la proposition luxembourgeoise de promouvoir, par le biais d'une collaboration avec son agence, un nouveau concept en matière d'économie circulaire élaboré au Luxembourg.

6.2 Armée luxembourgeoise

Les activités de l'Armée luxembourgeoise en 2020 font l'objet d'un rapport d'activités séparé.

a. Missions nationales de l'Armée

Au niveau national, l'Armée a été engagée dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 dès le 12 mars 2020. Cet engagement s'est poursuivi tout au long de l'année 2020.

Les missions assurées par l'Armée étaient diverses, et l'engagement journalier en personnel s'élevait jusqu'à un total de 214 personnes durant la première vague, pour fournir les appuis suivants :

- Hotline Covid-19 du CGDIS, Contact Tracing et Hotline ministère de la Santé ;
- Appui du ministère de la Santé (cellule logistique, contrôle d'accès et surveillance, entreposage de stocks, fourniture de repas) ;
- Mise en place d'une structure hospitalière auprès du Centre Hospitalier de Luxembourg (arrangement technique entre le Gouvernement et la NSPA > structure en provenance de Taranto en Italie), et garde de sécurité du site ;
- Mise en place de 38 tentes auprès du Centre hospitalier du Nord et de 4 Centres de Soins Avancés (Luxexpo, Rockhaal, Daichhaal, Grevenmacher) ; démantèlement durant la phase de déconfinement ;
- Mise en place d'une équipe de coordination et de conseil au Cargocenter (optimisation des procédures de gestion et des flux) ;
- Mise à disposition de personnel médical ;
- Empaquetage et transport de masques de protection ;
- Distribution de masques de protection au Findel (entreprises) et sur 12 sites à travers le pays (frontaliers) ; au total, quelque 8 millions de masques ont été distribués ;
- 114 concerts de distraction par la Musique militaire dans les maisons de soins et de retraite ;
- Campagne de vaccination (participation au groupe de travail à partir du mois d'octobre, appui administratif et logistique dans les centres de vaccination à partir de fin décembre) ;
- Appuis divers :
 - Appui à l'Office National d'Accueil (aménagement d'une structure d'accueil à Mondercange permettant de placer en quarantaine les demandeurs de protection internationale) ;
 - Distribution de matériel de promotion touristique aux Offices régionaux du Tourisme et au Luxembourg City Tourist Office ;
 - Mise à disposition de lits de camp à la Société Electrique de l'Our ;
 - Aide à la Lituanie en négociant et planifiant deux vols charters Cargolux permettant l'acheminement de 1200 mètres cubes d'équipements médicaux en provenance de la Chine au profit de la population lituanienne.

b. Participation du Luxembourg à des missions et opérations internationales

Union européenne

L'Armée a poursuivi en 2020 sa participation à la mission de formation au Mali (EUTM Mali), avec le déploiement de 24 militaires (2 officiers, 7 sous-officiers, 2 caporaux et 13 soldats-volontaires), qui ont occupé des postes au sein du quartier général de la mission, de la *task force* « éducation et formation », de la *task force* consultative et au sein du groupe de protection des forces. À noter que le déploiement du détachement initialement prévu en mai a dû être reporté au mois de novembre 2020 pour des raisons sanitaires liées à la pandémie Covid-19. La mission principale de ce détachement a consisté en la mise en œuvre de mini drones afin d'assurer des missions de surveillance ou de reconnaissance au profit des installations ou du personnel d'EUTM et de participer ainsi à leur protection.

Le Luxembourg a en outre continué à soutenir l'opération EUNAVFOR MED Sophia, par le détachement de deux avions patrouilleurs d'observation, dans le cadre d'un contrat de services. L'engagement luxembourgeois a également été maintenu à partir du 31 mars 2020, lorsque l'opération « Sophia » a été remplacée par l'opération « Irini ». La mise à disposition de ces avions a permis de venir en aide à de nombreuses personnes, grâce à la détection précoce d'embarcations à la dérive.

OTAN

Enhanced Forward Presence (eFP)

À la suite des événements en Ukraine, l'OTAN a pris lors du sommet au pays de Galles en 2014 et du sommet de Varsovie en juillet 2016 des mesures afin de faire face aux préoccupations sécuritaires des alliés. À Varsovie, l'OTAN s'est engagée à assurer une présence multinationale sur le flanc est de l'Alliance. Cette présence s'inscrit dans le cadre dispositif « Enhanced Forward Presence » (eFP) qui prévoit le déploiement d'un bataillon multinationale dans chacun des pays baltes et en Pologne.

En 2020, la participation luxembourgeoise à l'eFP a continué avec la mise à disposition de capacités de transmission satellitaire, à l'instar des trois dernières années. L'Armée luxembourgeoise a en outre participé au dispositif eFP moyennant une équipe de transport au sein du groupement tactique multinationale déployé en Lituanie. Au total 12 militaires ont été déployés en 2020.

Mission Resolute Support en Afghanistan (RSM)

Cette mission non-combattante a été lancée le 1^{er} janvier 2015, après l'achèvement de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et la prise en charge complète de la sécurité par les forces de défense et de sécurité nationales afghanes.

En 2020, le Luxembourg a contribué à la mission RSM avec un sous-officier occupant un poste administratif à l'État-major TAAC-N (Train Advise Assist Command-North) et un soldat volontaire occupant un poste au *Joint Visitors Bureau* (JVB) également au sein de l'État-major TAAC-N.

Very High Readiness Joint Task Force (VJTF) et participation à des exercices de l'OTAN

Lors du sommet au pays de Galles en 2014, les alliés ont décidé de renforcer la Force de réaction de l'OTAN (NRF) et d'établir une force opérationnelle interarmée à très haut niveau de préparation (VJTF), capable d'être déployée à très court préavis (5 jours).

Le Luxembourg a participé à la VJTF 2020 en mettant à disposition une compagnie de reconnaissance, plus précisément un poste de commandement et un peloton transport. Le Luxembourg fournit également un peloton de transport et des éléments de soutien.

Au total le nombre de militaires luxembourgeois participant à la VJTF s'est élevé à 90. La VJTF 2020 était une année de veille avec un préavis de déploiement de 30 jours.

En raison de la crise sanitaire, tous les exercices majeurs au sein de l'OTAN ont été annulés.

ONU

En février 2020, l'Armée a débuté sa participation à la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Au total, 6 militaires ont été déployés en 2020, pour mettre en place des liens satellitaires fixes au profit de la MINUSMA, et les maintenir en état opérationnel.

6.3 L'effort de défense

La trajectoire de l'effort de défense a été fixée par le gouvernement précédent jusqu'en 2020 (0,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2020). La trajectoire de l'effort de défense au-delà de 2020 est fixée dans le but d'accroître l'engagement du Luxembourg pour atteindre 0,72% du PIB en 2024.

L'effort de défense est calculé sur base des projections du PIB.

Son calcul inclut :

- le budget de la direction de la Défense ;

- le budget de l'Armée luxembourgeoise ;
- les dépenses du Fonds d'équipement militaire ;
- 1,6% du budget global de la Police Grand-Ducale (représentant la quote-part de la « Military Police ») ;
- les pensions des militaires retraités et quatre articles budgétaires du MAEE en relation avec des missions OMP ;
- certains projets de l'Administration des bâtiments publics.

Sur base de la progression linéaire prévue, l'effort de défense à atteindre pour l'année 2020 s'élevait à 356 millions d'euros (0,6 % du PIB). L'objectif des 0,6 % du PIB a donc été atteint.

En vertu de la crise sanitaire, la trajectoire de l'effort de défense à atteindre a été modifiée. Pour l'année 2021 l'effort de défense à atteindre reste constant par rapport à l'année 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024
Avant la crise sanitaire	0,6%	0,63%	0,65%	0,69%	0,72%
Suite à la crise sanitaire	0,6%	0,6%	0,65%	0,69%	0,72%

La planification de l'effort de défense et sa trajectoire pour les années à venir sont présentées dans le tableau ci-après :

PROGRAMMES	2019 (EUR)	2020 (EUR)	2021 (EUR)	2022 (EUR)	2023 (EUR)	2024 (EUR)
Objectif Effort de défense (%)	0.56%	0.60%	0.60%	0.65%	0.69%	0.72%
PIB (Meur)	61 332	59 344	64 893	67 550	70 445	73 235
Effort de Défense à réaliser (MEur)	343	356	389	439	486	527
Ecart entre Effort de Défense à réaliser et planification (Meur)	-2.88	0.56	-0.84	-0.78	-0.38	2.16
Effort de Défense réalisé (MEur)	341	357	389	438	486	529
Effort de défense (%)	0.56%	0.60%	0.60%	0.65%	0.69%	0.72%

6.4. Visites et déplacements en 2020

a. Vice-Premier ministre, ministre de la Défense François Bausch

Visites à l'étranger

13.01 Visite de travail au Nations Unies, New York

- 14-15.01 Visite de travail au Pentagone, Washington D.C.
- 26.08 Réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne, Berlin

Visites au Luxembourg

- 11.02 Visite du secrétaire général délégué de l'OTAN
- 15.04 Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN (par vidéoconférence)
- 6.04 Réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne (par vidéoconférence)
- 12.05 Réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne (par vidéoconférence)
- 2.06 Visite du ministre fédéral belge des Affaires étrangères et de la Défense
- 17-18.06 Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, Luxembourg (par vidéoconférence)
- 2.07 Visite de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA), Capellen
- 23.09 Visite du directeur exécutif de l'Agence européenne de défense, Luxembourg
- 22-23.10 Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN (par vidéoconférence)
- 27.10 Visite du *Supreme Allied Commander Transformation (SAC-T)*
- 20.11 Réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne (par vidéoconférence)

b. Ministre délégué à la Défense Henri Kox

Visites à l'étranger

- 13.01 Visite de travail au Nations unies, New York
- 14-15.01 Visite de travail au Pentagone, Washington D.C.
- 12-13.02 Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, Bruxelles
- 4-5.03 Réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne, Zagreb

7. IMMIGRATION ET ASILE AU LUXEMBOURG

Dans le domaine de l'asile et de l'immigration, l'année 2020 a été marquée, tout comme la vie publique en général, par l'impact de la pandémie Covid-19 et des mesures de santé publique prises dans ce contexte.

7.1. Asile

a. Evolution des chiffres-clés en matière d'asile

Alors que le droit de demander une protection internationale est un droit fondamental, le Service Réfugiés a continué à recevoir les demandeurs de protection internationale tout au long de la crise sanitaire, y inclus pendant l'état de crise.

Le nombre des personnes ayant introduit une demande de protection internationale en 2020 au Luxembourg a été de 1.167. On constate donc une diminution par rapport aux années précédentes (avec 2.048 en 2019 et 2.204 en 2018) résultant notamment des restrictions applicables aux déplacements durant l'état de crise.

En ce qui concerne les pays d'origine, la Syrie arrive largement en première position avec 306 demandeurs et 26,2% du total des demandes, suivie par l'Erythrée avec 188 demandeurs (16,1%). En 2018 et 2019, l'Erythrée avait encore occupé la première place.

Comme en 2019, l'Afghanistan (95 demandeurs) et l'Iraq (53 demandeurs) occupent la 3^e respectivement 4^e place. Ces deux pays sont suivis par l'Iran (53 demandeurs) et le Venezuela (44 demandeurs).

Il est à remarquer que, comparé aux années précédentes, aucun des pays des Balkans occidentaux ne figure parmi les 10 premiers pays. En 2019, l'Albanie occupait encore le 9^{ième} rang avec 56 demandeurs.

En parallèle, le Service Réfugiés a pris 1.516 décisions (par rapport à 2.158 en 2019 et 2.395 en 2018). Un total de 736 personnes se sont vues accorder le statut de réfugié, comparé à 656 en 2019 et 996 en 2018 et 31 personnes ont bénéficié de la protection accordée par la protection subsidiaire, contre 40 en 2019 et 74 en 2018. Il faut remarquer que 419 ressortissants érythréens et 179 ressortissants syriens ont bénéficié du statut de réfugié. Ces deux pays représentent donc 81% du total des statuts de réfugié accordés. L'Afghanistan et le Soudan occupent le 3^e et 4^e rang, suivis par la Turquie et l'Iran.

En matière de protection subsidiaire, le Venezuela arrive en première position avec 12 accords sur un total de 31.

Le nombre de décisions négatives en procédure normale a augmenté par rapport aux deux années précédentes, à savoir 306, contre 207 en 2019 et 116 en 2018. Le nombre de décisions négatives dans le cadre d'une procédure accélérée a de nouveau diminué pour atteindre un chiffre de 53. Cette baisse s'explique par la diminution des demandes de la part de ressortissants des pays des Balkans occidentaux et de la Géorgie.

Demandeurs de protection internationale par an

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	2447	2036	2318	2204	2048	1167

Pays de nationalité des personnes ayant demandé une protection internationale en 2020

	Pays de nationalité	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2020
1	Syrie	306	26.2 %
2	Erythrée	188	16.1 %

3	Afghanistan	95	8.1 %
4	Iraq	53	4.5 %
5	Iran	53	4.5 %
6	Venezuela	44	3.8 %
7	Turquie	41	3.5 %
8	Algérie	39	3.3 %
9	Tunisie	29	2.5 %
10	Maroc	27	2.3 %
	Autres	292	25 %
	Total	1167	100 %

Décisions prises par année

Type de décision	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Reconnaissance du statut de réfugié	201	769	1176	996	656	736
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	29	27	56	74	40	31
Refus de la protection internationale - procédure normale	138	216	205	116	207	306
Refus de la protection internationale - procédure accélérée	374	222	322	250	190	53
Retraits implicites	114	394	145	88	308	96
Décision de transfert / Incompétence	284	624	1225	798	626	219
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne	1	1	4	2	3	
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr	6	18	22	33	88	56
Irrecevabilité - demande subséquente	86	71	57	38	33	16
Révocation du statut	2	1	1		7	3
Décisions prises	1235	2343	3213	2395	2158	1516
Renoncations	142	201	146	129	83	29

Nombre et origine des personnes auxquelles une protection internationale a été accordée

Pays de nationalité	Accord - Statut de réfugié	Pays de nationalité	Accord - Statut conféré par la protection subsidiaire
Erythrée	419	Venezuela	12
Syrie	179	Afghanistan	6
Afghanistan	39	Autres	13
Soudan	20	TOTAL	31
Turquie	19		
Iran	16		
Iraq	14		

Ethiopie	8
Indéterminé	5
<i>Autres</i>	17
TOTAL	736

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée

Pays de nationalité	Refus - procédure normale
Afghanistan	71
Iraq	42
Cameroun	20
Libye	15
Turquie	13
Ukraine	13
Biélorussie	12
Iran	12
Soudan	12
Nigéria	10
<i>Autres</i>	86
TOTAL	306

Pays de nationalité	Refus - Procédure accélérée
Algérie	10
Maroc	7
Tunisie	7
Géorgie	5
<i>Autres</i>	9
TOTAL	38

Pays de nationalité	Refus - Procédure ultra-accélérée
Albanie	8
<i>Autres</i>	7
TOTAL	15

Personnes pour lesquelles le Grand-Duché de Luxembourg était incompétent pour traiter la demande de protection internationale

Pays de nationalité	Décision de transfert / Incompétence
Algérie	24
Erythrée	15
Iraq	14
Maroc	14
Guinée-Conakry	12
Syrie	12
Tunisie	12
Afghanistan	9
Iran	8
<i>Autres</i>	99
TOTAL	219

Personnes dont la demande de protection internationale a été implicitement retirée

Pays de nationalité	Retrait implicite
Maroc	14
Algérie	11
Tunisie	10
Géorgie	8
Soudan	6
Nigéria	5
<i>Autres</i>	42
TOTAL	96

Personnes dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays de nationalité	Irrecevable - Premier pays d'asile
Syrie	26
Afghanistan	7
Erythrée	7
Iran	5
<i>Autres</i>	11
TOTAL	56

Aux décisions d'irrecevabilité à cause d'un premier pays d'asile, s'ajoutent 16 décisions d'irrecevabilité prises dans le contexte d'une demande subséquente. À noter qu'en 2020, il n'y a pas eu de décision d'irrecevabilité pour un citoyen de l'Union ou dans le contexte d'un pays tiers sûr.

Personnes qui ont renoncé à leur demande de protection internationale

Pays de nationalité	Retraits explicites
Biélorussie	7
<i>Autres</i>	22
TOTAL	29

b. Les mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale

En 2020, 47 mineurs non accompagnés ont introduit une demande de protection internationale au Luxembourg. Il y a lieu de constater que ce chiffre est légèrement supérieur par rapport à 2019 (36 mineurs). Cette augmentation s'explique par le fait que le Luxembourg a accueilli 12 mineurs non accompagnés afghans et syriens depuis la Grèce dans le cadre d'un programme de relocalisation. De plus, 10 mineurs compris dans ce chiffre total étaient arrivés fin 2019, mais leur demande n'avait été introduite

que début 2020. Par conséquent, en prenant en compte ces aspects, le chiffre des mineurs non accompagnés arrivés spontanément au Luxembourg en 2020 et ayant introduit une demande de protection internationale a été donc en fin de compte moins élevé en 2020 que l'année précédente.

Par ailleurs, notons que les pays de provenance ont varié par rapport à l'année 2019, où l'Afghanistan était en tête, suivi de l'Erythrée. En 2020, même si l'Afghanistan reste de loin le premier pays de provenance des mineurs non accompagnés, la Syrie arrive en deuxième position.

Il convient d'ajouter que dans le contexte spécifique des mineurs non accompagnés, le règlement grand-ducal relatif à la composition et au fonctionnement de la commission consultative d'évaluation de l'intérêt supérieur des mineurs non accompagnés a été publié le 20 novembre 2020 au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Cette commission est chargée d'évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte d'une éventuelle procédure de retour.

À noter également dans ce contexte qu'un projet d'évaluation de la situation familiale dans les pays d'origine des mineurs, exécuté par l'Organisation internationale pour les migrations et cofinancé par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration, a été poursuivi en 2020.

Mineurs non accompagnés ayant introduit une demande de demande de protection internationale (par pays d'origine)

Pays de nationalité	2019	Pays de nationalité	2020
Afghanistan	8	Afghanistan	21
Erythrée	6	Syrie	7
Autres	22	Autres	19
Total	36	Total	47

c. Transferts en application du règlement Dublin III

Dans le cadre de l'application du règlement Dublin III, 420 demandes de prise et de reprise en charge ont été adressées aux autres États membres concernant des demandeurs de protection internationale et des personnes qui se trouvaient en séjour irrégulier au Luxembourg. En parallèle, 373 demandes de prise et de reprise en charge ont été reçues par d'autres États membres.

Le Luxembourg a connu une diminution de décisions d'incompétence avec 219 personnes concernées, comparé à 625 en 2019. Cette diminution est en relation directe avec la diminution du nombre de demandeurs de protection internationale en 2020.

113 personnes ont été transférées, comparé à 330 personnes en 2019, vers d'autres États membres de l'Union européenne, y compris les pays associés à l'espace Schengen participant au règlement Dublin III. Un certain nombre de personnes faisant l'objet d'une décision d'incompétence ont également quitté le territoire sans transfert et sans en informer la direction de l'immigration. Pour l'année 2020, l'Allemagne se trouvait avec 35 transferts à la première place en matière de transferts effectués par le Luxembourg.

La diminution importante du nombre de transferts effectués est notamment liée à la pandémie, qui a forcé les États membres de suspendre temporairement les transferts dans le cadre du règlement Dublin III. Ainsi, aucun transfert vers ou depuis le Luxembourg n'a eu lieu du 13 mars 2020 au 15 juillet 2020. Après la reprise, les modalités de transfert ont été adaptées par un grand nombre d'États membres, dont par exemple l'obligation de présenter un test PCR négatif avant le départ.

80 personnes ont été transférées vers le Luxembourg, comparé à 90 en 2019, dont 43 personnes qui ont été transférées depuis la Grèce, notamment sur base de prises en charge pour des motifs familiaux.

Personnes transférées vers des États appliquant le règlement Dublin III

Pays de destination	Personnes
Allemagne	35
France	24
Espagne	17
Italie	16
Pays-Bas	9
Autres	12
Total	113

Personnes transférées vers le Luxembourg

Pays de départ	Personnes
Grèce	43
Pays-Bas	11
France	8
Autres	18
Total	80

d. Programmes de réinstallation et de solidarité européenne

Relocalisations depuis la République de Malte, la République italienne et la République hellénique

Comme l'année précédente, le Luxembourg a gardé son esprit de solidarité envers les autres États membres et a participé en 2020 à plusieurs opérations de relocalisation *ad hoc*. Ainsi, sept demandeurs de protection internationale de nationalité syrienne, malienne, congolaise et ivoirienne ont été relocalisés depuis Malte. Par ailleurs, le Luxembourg a pris en 2020 d'autres engagements, qui seront mis en œuvre au cours de l'année 2021. Ces relocalisations, toujours d'ordre volontaire, s'inscrivent depuis fin 2019 dans le cadre du mécanisme temporaire de débarquement des personnes secourues en Méditerranée.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de relocalisation pour mineurs non accompagnés et pour enfants souffrant de pathologies graves accompagnés de leurs membres de famille, mis en place en Grèce afin d'atténuer la situation précaire dans les camps de réfugiés surpeuplés, le Luxembourg a accueilli le 15 avril 2020 douze mineurs non accompagnés. Suite à l'incendie qui s'est produit dans le camp de Moria sur l'île grecque de Lesbos au début du mois de septembre 2020, le Luxembourg a renforcé son engagement initial en accueillant deux familles afghanes, à savoir 9 personnes, en date des 29 septembre et 30 novembre 2020, ainsi que quatre mineurs non accompagnés, dont le transfert aura lieu au début de l'année 2021.

Réinstallations depuis des pays tiers²

La crise sanitaire a fortement perturbé les activités en matière de solidarité internationale en 2020. Les États membres, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont suspendu toutes les opérations de réinstallation entre mi-mars et juin 2020 à cause de la pandémie.

Pour tenir compte des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie, la recommandation de la Commission du 23 septembre 2020 sur les voies légales d'accès à une protection dans l'Union européenne a transformé le programme initial de réinstallation de 2020, avec 30.000 places, en un programme étalé sur deux ans, couvrant la période 2020-2021. Dans ce cadre, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller 50 personnes.

Rappelons que dans le cadre des programmes en place depuis 2015, le Luxembourg a réinstallé 329 personnes depuis la Turquie, le Liban et le Niger. Après un premier groupe de 35 personnes accueilli depuis le Niger en décembre 2019, un deuxième groupe de quatorze personnes est arrivé au Luxembourg le 16 octobre 2020.

À noter encore que les efforts de relocalisation et de réinstallation sont soutenus par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration (AMIF).

Déploiement d'experts auprès des agences européennes

Dans un esprit de solidarité, la direction de l'immigration a également mis à disposition un agent du Service Réfugiés à Chypre pour ainsi soutenir les opérations du bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Alors qu'un détachement pour une durée de 13 semaines était initialement prévu, ce dernier a pris fin prématurément après 5 semaines, en raison de la crise sanitaire.

e. Evolutions législatives et règlementaires en matière d'asile et autres faits marquants

Plusieurs mesures législatives et organisationnelles ont été prises dans contexte de la crise sanitaire, afin de maintenir l'accès à la procédure de protection internationale tout en respectant les mesures sanitaires nécessaires afin de protéger autant les agents du Service que les demandeurs de protection internationale.

Afin d'éviter que les demandeurs de protection internationale ne soient amenés à se déplacer à la direction de l'immigration pour procéder à la prolongation de la durée de validité de leur attestation d'introduction d'une demande de protection internationale, la durée de validité de ces attestations a été prolongée d'office au moment de la déclaration de l'état de crise en date du 18 mars 2020, et ce pour toute la durée de l'état de crise. Après l'état de crise, les modalités de prolongation desdites attestations ont été adaptées afin de permettre une gestion des flux des personnes concernées en ligne avec les mesures sanitaires.

Les entretiens avec les demandeurs de protection internationale, étape essentielle du traitement d'une demande de protection internationale, ont été suspendus au début de l'état de crise pour des raisons sanitaires. Ils ont été repris fin juillet 2020 suite à la mise en place d'un dispositif sanitaire adéquat. Le traitement des demandes au niveau de la prise de décision en matière de protection internationale a été poursuivi tout au long de la pandémie, toutefois la notification des décisions positives, qui est faite en mains propres, a été suspendue temporairement pendant l'état de crise.

² Ces personnes ne figurent pas dans les statistiques mensuelles et annuelles des demandes de protection internationale de la direction de l'immigration.

Au-delà des mesures liées à la pandémie, un projet de loi portant modification de la loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire a été déposé en date du 16 octobre 2020 à la Chambre des Députés. Ce projet a pour objectif principal la matérialisation de l'engagement contenu dans le programme de l'accord de coalition pour la période 2018 à 2023, en vertu duquel les voies de recours dans le cadre du règlement dit Dublin III sont modifiées afin d'en accroître l'effectivité, tout en garantissant une sécurité juridique maximale dans le chef du demandeur de protection internationale.

Un autre élément majeur du projet de loi consiste en l'introduction dans la loi des voies de recours extraordinaires contre une décision de clôture définitive d'une demande de protection internationale ainsi que contre une décision de retrait de la protection internationale. Outre, le projet a encore pour objet d'élargir le champ du personnel policier autorisé à procéder aux mesures et vérifications requises dans le cadre de l'introduction d'une demande de protection internationale.

À noter encore qu'au niveau interne, un projet de refonte de l'outil informatique de gestion de la procédure de protection internationale a été lancé en 2020. Ce projet a pour vocation de remplacer l'outil informatique actuel utilisé par le Service Réfugiés par un nouvel outil plus adapté et incorporant tous les volets de la procédure afin de permettre un meilleur suivi de cette dernière en interne. Ce projet de refonte, réalisé ensemble avec le Centre des technologies de l'information de l'État, bénéficie par ailleurs d'un cofinancement européen de la part du Fonds européen Asile, Migration et Intégration (AMIF).

Pour ce qui est du niveau européen, le 23 septembre 2020, la Commission européenne a proposé un nouveau pacte sur la migration et l'asile qui englobe différents éléments en vue d'une approche européenne de la migration. Ce pacte se compose de cinq textes législatifs, d'une rangée d'instruments déjà en cours de négociation et de plusieurs instruments qui viendront compléter le pacte au cours de l'année 2021.

Les innovations du pacte se laissent résumer sous forme de piliers. Le premier pilier consiste en des procédures accélérées aux frontières qui, pour la première fois, comprennent un filtrage préalable (*screening*) à réaliser endéans les 5 jours de l'interception, incluant l'identification et la prise des empreintes digitales de toutes les personnes qui ont franchi sans autorisation une frontière extérieure ou qui ont été sauvées en haute mer. Le second pilier du pacte est le « partage équitable » des responsabilités et de la solidarité. En période de pression, chaque État membre devra apporter sa contribution dite solidaire afin de soutenir les États membres sous pression sous forme de contributions flexibles en fonction d'une clé de répartition et d'une évaluation de la Commission sur les besoins des États membres sous pression. Le train de mesures présenté visera également à soutenir un système commun de l'Union européenne en matière de retours.

Le pacte comporte en outre des propositions visant à promouvoir les partenariats sur mesure et mutuellement avantageux avec les pays tiers, notamment sur les questions de la traite de migrants, du développement des voies légales d'accès ainsi que de la mise en œuvre effective des accords de réadmission ainsi que des propositions en matière de migration légale et d'intégration. La présidence allemande a soumis un rapport de progrès sur le pacte. Après plusieurs mois de négociation, le mandat de l'agence asile, la refonte du règlement Eurodac et la migration légale avec la réforme de la carte bleue européenne, ont pu avancer. S'il y'a consensus sur la coopération opérationnelle, la dimension externe et la politique de retour, les différences d'approche entre les États membres restent toutefois importantes au niveau de la solidarité.

7.2. Immigration et libre circulation des personnes

a. Evolution des chiffres-clés en matière de libre circulation des personnes

L'évolution des chiffres-clés en matière de libre circulation des personnes reflète la situation exceptionnelle liée à la pandémie.

Ainsi, en 2020, le nombre d'attestations d'enregistrement traitées par la direction de l'immigration a été en baisse par rapport aux années précédentes. En 2020, la direction de l'immigration a traité 14.396 attestations d'enregistrement délivrées par les administrations communales à des citoyens de l'Union, y inclus des ressortissants d'un des autres États ayant adhéré à l'Accord sur l'Espace économique européen, à savoir l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège ou de la Confédération suisse³. À cela s'ajoutent 608 remplacements d'attestations d'enregistrement qui ont été délivrées directement par la direction de l'immigration. En 2018 et en 2019, le nombre d'attestations traitées dépassait à chaque fois 17.000 attestations.

De même, on constate un changement au niveau des principaux pays de provenance, la France (3.402 attestations, soit 23,63% du total des attestations saisies en 2020) se situait en première place, suivie du Portugal (3.335 attestations, soit 23,17%), encore en tête les années précédentes. Ils sont suivis de l'Italie (1.665 attestations, soit 11,57%) et de la Belgique (922 attestations, soit 6,40%).

En 2020, la direction de l'immigration a délivré 4.100 attestations de séjour permanent à des citoyens de l'Union ayant acquis le droit de séjour permanent (par rapport à 5.769 en 2019 et 6.804 en 2018), ainsi que 1.527 attestations de séjour permanent en remplacement du document initial.

Pendant la même période, la direction de l'immigration a délivré 1.521 premières cartes de séjour à des ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant luxembourgeois. On note donc que la tendance à la hausse, enregistrée en 2019 (avec 1.839 cartes par rapport à 1.586 en 2018) a été interrompue en 2020.

Les principaux pays de provenance de ces personnes sont toutefois restés inchangés et ont été, comme en 2019, le Brésil (199 cartes, soit 13,08% du total des cartes délivrées en 2020), le Cabo Verde (140 cartes, soit 9,20%) et le Maroc (75 cartes, soit 4,93%). 107 renouvellements de cartes de séjour et 170 remplacements de cartes de séjour de membre de famille ont également été délivrés.

De sus, 1.302 cartes de séjour permanent ont été délivrées en 2020 à des ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant luxembourgeois, qui ont acquis le droit de séjour permanent, un chiffre en ligne avec les années précédentes. A cela s'ajoutent 156 renouvellements de cartes de séjour permanent et 165 remplacements de cartes de séjour permanent.

Tous documents délivrés/traités en 2020 en matière de libre circulation des personnes - ventilation par type de document, comparaison par rapport aux deux années précédentes (sans renouvellements)

	2018	2019	2020
Attestations d'enregistrement	17.099	17.543	14.396
Attestations de séjour permanent	6.804	5.769	4.100
Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.586	1.839	1.521
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.287	1.206	1.302

³ À noter que le nombre d'attestations traitées ne correspond pas forcément au nombre d'attestations délivrées pendant les 12 mois de l'année 2020, alors que la saisie des attestations à la direction de l'immigration se fait après la délivrance, avec un certain décalage temporaire.

Attestations d'enregistrement traitées en 2020 – dix principales nationalités

Nationalité	Nombre	en %
française	3402	23,63
portugaise	3335	23,17
italienne	1665	11,57
belge	922	6,40
allemande	894	6,21
espagnole	723	5,02
roumaine	682	4,74
britannique	644	4,47
polonaise	346	2,40
grecque	278	1,93
autres	1505	10,45
TOTAL	14.396	

Cartes de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union délivrées en 2020 (uniquement premières délivrances) - dix principales nationalités

Nationalité	Nombre	en %
brésilienne	199	13,08
cap-verdienne	140	9,20
marocaine	75	4,93
américaine	67	4,40
russe	61	4,01
camerounaise	53	3,48
albanaise	52	3,42
bissau-guinéenne	49	3,22
sénégalaise	46	3,02
chinoise	46	3,02
autres	733	48,19
TOTAL	1.521	

b. Evolution des chiffres-clés en matière d'immigration de ressortissants de pays tiers

En matière d'immigration de ressortissants de pays tiers, les effets de la crise sanitaire globale se font également remarquer.

La direction de l'immigration a émis en 2020 au total 11.904 titres de séjour, dont 4.790 premiers titres de séjour, 441 titres de séjour en qualité de résident de longue durée et 6.673 titres de séjour renouvelés. S'y ajoutent 214 remplacements de titres de séjour.

Le nombre total des titres de séjour délivrés en 2020 a été ainsi inférieur au nombre de titres émis en 2019 (qui était de 13.242), ceci notamment à cause de la diminution des premiers titres de séjour délivrés en raison d'une mobilité internationale plus limitée due à la pandémie.

Les catégories principales des premiers titres de séjour sont toutefois restées inchangées en 2020. Ainsi, tout comme en 2019, les catégories principales ont été « membre de famille » (avec 31,02% du total), « travailleur salarié » (25,16%), « protection internationale » (16,18%) et « carte bleue européenne » (9,35%). Les principaux pays d'origine des premiers titres de séjour délivrés ont été l'Inde, l'Erythrée, la Chine et les États-Unis. Sachant que les personnes qui bénéficient d'une protection internationale se voient délivrer un titre de séjour, le nombre élevé de décisions d'octroi de ce statut à des ressortissants érythréens explique que ces derniers figurent parmi les premières nationalités en matière d'octroi de titres de séjour délivrés une première fois.

En ce qui concerne le total des titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, y inclus résidents de longue durée, et renouvellements), on note que, contrairement aux années précédentes, le nombre de titres de séjour « travailleur salarié » dépasse le nombre de titres de séjour « membre de famille ». Les principales nationalités ont été la Chine, l'Inde et le Monténégro.

La direction de l'immigration a également délivré 334 autorisations de travail à des ressortissants de pays tiers détenant une autorisation de séjour et résidant dans un autre État membre de l'Union européenne et travaillant au Luxembourg, dont 165 premières autorisations et 169 renouvellements.

Finalement, 22 autorisations d'occupation temporaire, y inclus des renouvellements, ont été délivrées à des demandeurs de protection internationale en cours de procédure, à des bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales et à des bénéficiaires d'un report de l'éloignement.

Titres de séjour délivrés en 2020 pour une durée de validité supérieure à trois mois – par type de demande, en comparaison aux années précédentes

Type de demande	2018	2019	2020
Première délivrance - toutes catégories hors résident de longue durée	6.174	6.622	4.790
Première délivrance – résident de longue durée	539	546	441
Renouvellement – toutes catégories confondues	6.975	6.074	6.673
TOTAL	13.688	13.242	11.904

Premiers titres de séjour délivrés en 2020 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances, hors résident de longue durée) - ventilation par catégorie de titre de séjour et dix catégories principales, en comparaison aux années précédentes

Catégorie de titre de séjour	2018	2019	2020	2020 en %
Membre de famille	1.848	2.094	1.486	31,02
Travailleur salarié	1.219	1.546	1.205	25,16
Protection internationale	1.186	765	775	16,18
Carte bleue européenne	511	662	448	9,35
Vie privée	293	356	235	4,91
Etudiant	348	419	224	4,68
Jeune au pair	111	152	146	3,05
Transfert intragroupe - expert/cadre	235	206	73	1,52
Chercheur	63	79	73	1,52
Sportif ou entraîneur	46	45	37	0,77

<i>Autres catégories</i>	314	298	88	1,84
TOTAL	6.174	6.622	4.790	

Titres de séjour délivrés en 2020 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation par nationalité pour les dix catégories principales

Membre de famille		Travailleur salarié		Protection internationale	
indienne	224	indienne	148	érythréenne	395
chinoise	103	chinoise	100	syrienne	187
américaine	95	monténégrine	56	afghane	36
<i>autres</i>	1.064	<i>autres</i>	901	<i>autres</i>	157
TOTAL	1.486	TOTAL	1.205	TOTAL	775

Carte bleue européenne		Vie privée		Etudiant	
Indienne	131	chinoise	25	chinoise	31
américaine	59	indienne	13	iranienne	23
russe	31	albanaise	13	indienne	17
<i>autres</i>	227	<i>autres</i>	184	<i>autres</i>	153
TOTAL	448	TOTAL	235	TOTAL	224

Jeune au pair		ICT – expert/cadre		Chercheur	
philippine	47	indienne	27	indienne	13
brésilienne	16	chinoise	16	chinoise	11
camerounaise	14	américaine	16	iranienne	6
<i>autres</i>	69	<i>autres</i>	14	<i>autres</i>	43
TOTAL	146	TOTAL	73	TOTAL	73

Sportif/entraîneur	
américaine	31
<i>autres</i>	6
TOTAL	37

Titres de séjour délivrés en 2020 pour résidents de longue durée (uniquement premières délivrances) - ventilation par principales nationalités

Nationalité	Titres délivrés
chinoise	136
monténégrine	46
indienne	38
kosovare	23
américaine	21
<i>autres</i>	177
TOTAL	441

Titres de séjour délivrés en 2020 pour une durée de validité supérieure à trois mois (premières délivrances + renouvellements) - ventilation par principales catégories de titre de séjour en comparaison aux années précédentes

Catégorie	2018	2019	2020
Travailleur salarié	2.813	3.373	3.765
Membre de famille	4.323	4.130	3.533
Protection internationale	1.418	1.073	1.121
Résident longue durée	1.485	1.170	906
Etudiant	667	769	686
Carte bleue européenne	994	762	478
Vie privée	1.020	973	799
Jeune au pair	112	154	151
Transfert intragroupe - expert/cadre	286	278	145
Chercheur	99	139	132
Autres catégories	471	421	188
Total	13.688	13.242	11.904

Autorisations de travail délivrées en 2020 à des ressortissants de pays tiers résidant dans un autre État membre de l'UE – ventilation par type de demande en comparaison par rapport aux années précédentes

Type	2018	2019	2020
Première délivrance	158	180	165
Renouvellement	98	131	169
TOTAL	256	311	334

Autorisations d'occupation temporaire délivrées en 2020 - ventilation par catégorie de bénéficiaires et par type de demande en comparaison aux années précédentes

Demandeur de protection internationale	2018	2019	2020
Première délivrance	10	11	9
Renouvellement	14	10	7
TOTAL	24	21	16

Bénéficiaire d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales	2018	2019	2020
Première délivrance	-	2	-

Renouvellement	-	1	2
TOTAL	-	3	2

Bénéficiaire d'un report d'éloignement	2018	2019	2020
Première délivrance	4	7	1
Renouvellement	5	11	3
TOTAL	9	18	4

c. Regroupement familial

En règle générale, la délivrance d'un titre de séjour est toujours précédée par la délivrance d'une autorisation de séjour temporaire (AST). En 2020, un total de 1.779 autorisations de séjour temporaires a été délivré dans le contexte du regroupement familial de ressortissants de pays tiers. Ceci représente une baisse par rapport aux deux années précédentes.

Dans la majorité des regroupements familiaux, le regroupant a été détenteur d'un titre de séjour pour activités rémunérées (1.239 personnes regroupées, soit 69,65%). En 2020, 19,56% des regroupants étaient des détenteurs d'un titre de séjour dans la catégorie « Protection internationale » et 10,79% des détenteurs d'un titre de séjour dans une autre catégorie.

Autorisations de séjour temporaires délivrées dans le contexte du regroupement familial – ventilation par catégorie du titre de séjour du regroupant, en comparaison aux années précédentes

Catégorie titre de séjour du regroupant	2017	2018	2019	2020	
				Total	en %
Activités rémunérées	1.225	1.404	1.553	1.239	69,65
Protection internationale	174	423	462	348	19,56
Autres	195	200	274	192	10,79
TOTAL	1.594	2.027	2.289	1.779	

Autorisations de séjour temporaires délivrées en 2020 dans le contexte du regroupement familial – ventilation par nationalités des membres de famille

Membre de famille d'un regroupant détenant un titre de séjour « protection internationale »		Membre de famille d'un regroupant détenant un titre de séjour lié à une activité rémunérée		Membre de famille d'un regroupant détenant un titre de séjour d'une autre catégorie	
syrienne	129	indienne	266	chinoise	15
érythréenne	127	américaine	99	japonaise	15
afghane	21	chinoise	81	serbe	14
autres	71	autres	793	autres	123
TOTAL	348	TOTAL	1.239	TOTAL	167

d. Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides

En 2020, la direction de l'immigration a accordé 45 premiers titres de voyage pour étrangers et 42 renouvellements de titres de voyage pour étrangers, comparé à respectivement 38 et 41 en 2019.

Pendant cette même période, la direction de l'immigration a accordé 1 premier titre de voyage pour apatrides et 1 renouvellement d'un tel titre.

Titres de voyage pour étrangers délivrés en 2020 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	45
Renouvellement	42
Total	87

Titres de voyage pour apatrides délivrés en 2020 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	1
Renouvellement	1
Total	2

e. Traitement des demandes dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Depuis le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, devenu effectif en date du 1^{er} février 2020, les ressortissants britanniques ne sont plus considérés comme citoyens de l'Union. Toutefois, en vertu de l'Accord de retrait, les règles en matière de libre circulation des personnes ont continué à s'appliquer aux ressortissants britanniques et à leurs membres de famille jusqu'à la fin de la période de transition au 31 décembre 2020.

De même, l'Accord de retrait dispose que les ressortissants britanniques et leurs membres de famille qui ont acquis un droit de séjour au Luxembourg avant la fin de la période de transition gardent un droit de séjour après la fin de la période de transition sous un statut spécifique, celui de bénéficiaire de l'Accord de retrait.

Afin de faire valoir leur droit de séjour en tant que bénéficiaire de l'Accord de retrait, les personnes concernées doivent disposer d'un document de séjour spécifique, en remplacement du document de séjour délivré avant la fin de la période de transition. Le remplacement étant obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2021, les personnes concernées ont pu introduire leur demande sur base volontaire déjà depuis le 1^{er} juillet 2020. Le délai pour l'introduction des demandes est le 30 juin 2021. Les personnes concernées ont été informées par courrier individuel de l'obligation de procéder au remplacement du document de séjour et des démarches à suivre.

Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2020, 2.015 documents de séjour ont été délivrés à des bénéficiaires de l'Accord de retrait, dont 1.891 en faveur de ressortissants britanniques et 124 en faveur de ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un ressortissant britannique.

Tous documents délivrés dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne - ventilation par type de document

Catégorie	2020
Document de séjour pour ressortissant britannique	878
Document de séjour permanent pour ressortissant britannique	1.013
Document de séjour pour membre de famille d'un ressortissant britannique	74
Document de séjour permanent membre de famille d'un ressortissant britannique	50

f. Evolutions législatives et réglementaires en matière de libre circulation et d'immigration et autres faits marquants

Dans le contexte de la lutte contre la pandémie Covid-19, diverses mesures législatives prévoyant des modifications temporaires de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ont été adoptées depuis le mois de mars 2020. En parallèle, des mesures organisationnelles ont été prises au niveau du Service étrangers afin d'adapter son fonctionnement à la situation sanitaire.

Avec la déclaration de l'état de crise en date du 18 mars 2020, la durée de validité des visas, des autorisations de séjour temporaire, des cartes de séjour et des titres de séjour, qui venaient à échéance après le 1^{er} mars 2020, avait été d'office prolongée jusqu'à la fin de l'état d'urgence, qui est finalement intervenue le 24 juin 2020. De même, le séjour des ressortissants de pays tiers non soumis à l'obligation de visas et dont le séjour venait de dépasser les 90 jours a été déclaré régulier pour la durée de l'état de crise.

À la fin de l'état de crise, certaines mesures temporaires ont été prolongées, dont l'extension d'office de la durée de validité des titres de séjour jusqu'au 31 août 2020 et la régularisation du séjour des ressortissants de pays tiers titulaires d'un visa de court séjour et de ceux non soumis à l'obligation de visa et dont le séjour vient de dépasser les 90 jours après le 1^{er} mars 2020, jusqu'au 31 juillet 2020. Par ailleurs, le délai pour l'introduction des demandes de titres de séjour pour les ressortissants de pays tiers qui venaient d'arriver au Luxembourg a été prolongé.

Au niveau organisationnel, le fonctionnement du Service étrangers a été adapté aux exigences sanitaires. Ainsi, l'effectif du Service sur place a été réduit pendant l'état de crise. Toutefois, le traitement des dossiers et la prise de décision a continué de manière ininterrompue.

En ce qui concerne l'accueil du public, les guichets assurant l'enrôlement des données biométriques et la délivrance des titres de séjour ont été fermés à partir du 16 mars 2020, sauf pour des urgences dûment justifiées. Ces guichets ont été ouverts de nouveau à partir du 13 mai 2020, l'accès a été toutefois adapté et est depuis lors basé sur un système de prise de rendez-vous en ligne ou par téléphone. Ce système a permis de mieux gérer les flux des personnes dans les espaces guichets. Les guichets « informations » du Service étrangers ont également été fermés au début de l'état de crise et remplacés par un accueil téléphonique dont les heures d'ouverture ont été prolongées pour répondre au mieux aux appels du public.

Au niveau législatif, il y a lieu de noter que la loi du 8 avril 2019 portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne est entrée en vigueur en date du 1^{er} février 2020, date à laquelle le retrait est devenu effectif. Cette loi vise à incorporer l'Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, dans

la législation nationale, en qui concerne le droit de séjour des ressortissants britanniques et les droits des travailleurs frontaliers.

Afin de préciser certaines dispositions à caractère procédural de la loi du 8 avril 2019 précitée, le Conseil de Gouvernement a adopté en date du 23 juillet 2020 un projet de règlement grand-ducal. Ce projet vise notamment à préciser les modalités de demande du document de séjour dont doivent disposer les ressortissants britanniques, et leurs membres de famille, qui sont bénéficiaires de l'Accord de retrait afin de faire valoir leurs droits découlant dudit Accord, en tenant compte de la Décision d'exécution de la Commission européenne du 21 février 2020 relative aux documents devant être délivrés par les États membres en application de l'article 18, paragraphes 1 et 4, et de l'article 26 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique qui dispose que le document de séjour à délivrer aux bénéficiaires de l'Accord de retrait doit être conforme au règlement (CE) 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers, tel qu'il a été modifié. Il s'agit dès lors d'un document de séjour biométrique.

Un projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration a été déposé à la Chambre des Députés en date du 16 octobre 2020. L'objectif principal du projet de loi consiste à adapter la législation nationale aux exigences découlant du règlement (UE) 2019/1157 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité des citoyens de l'Union et des documents de séjour délivrés aux citoyens de l'Union et aux membres de leur famille exerçant leur droit à la libre circulation. À cet égard, les attestations d'enregistrement délivrées à des citoyens de l'Union ainsi que les cartes de séjour délivrées aux membres de leur famille, ressortissants de pays tiers, qui ont l'intention de séjourner sur le territoire pour une durée supérieure à trois mois, doivent respecter les normes de sécurité prévues par le précité règlement (UE) 2019/1157 au plus tard à partir d'août 2021. Ceci entraînera notamment un changement du format des cartes de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un citoyen de l'Union. Alors que la carte de séjour est délivrée actuellement sous forme d'un document imprimé sur papier sécurisé, le règlement précité prévoit qu'elle devra être délivrée sous forme de carte à puce avec données biométriques.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit des mesures de simplification administrative conformément au programme de l'accord de coalition gouvernementale pour la période 2018 à 2023.

En outre, tel que prévu par l'accord de coalition gouvernementale, le projet de loi prolonge le délai dont les bénéficiaires d'une protection internationale disposent pour introduire une demande de regroupement familial après l'octroi d'une protection internationale de trois à six mois.

Enfin, le projet de loi prévoit un certain nombre de précisions et de modifications, voire d'ajustements d'ordre purement matériel, afin de se conformer entre autres à la législation européenne, notamment à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair et à la directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe.

En complément au projet de loi, un projet de règlement grand-ducal portant modification 1° du règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 portant sur l'attestation de prise en charge en faveur d'un étranger prévue à l'article 4 de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ; 2° du règlement grand-ducal modifié du 5 septembre 2008 portant exécution de certaines dispositions relatives aux formalités administratives prévues par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et

l'immigration a été approuvé par le Conseil de Gouvernement. Ce projet de règlement grand-ducal vise à adapter les modalités d'établissement d'un engagement de prise en charge et les modalités de délivrance des documents de séjour délivrés aux citoyens de l'Union et à leurs membres de familles. Par ailleurs, le projet de règlement grand-ducal introduit certaines mesures de simplification administrative, tel que préconisé par le programme de l'accord de coalition gouvernementale pour la période 2018 à 2023.

Également en ligne avec l'accord de coalition, la direction de l'immigration a poursuivi en 2020 les travaux internes de codification de la législation en matière de libre circulation des personnes et l'immigration.

Au niveau européen, dans le cadre du nouveau pacte sur la migration présenté le 23 septembre 2020, la Commission européenne a proposé en matière de migration légale et d'intégration notamment de lancer des partenariats destinés à attirer les talents avec des pays tiers clés et un renforcement de la réinstallation et la promotion d'autres voies d'entrée complémentaires. Notons dans ce contexte que les discussions en vue d'une refonte de la directive sur la « carte bleue européenne » se sont poursuivies au cours de l'année 2020 dans l'objectif de rendre plus attractif ce schéma pour les travailleurs hautement qualifiés en provenance de pays tiers.

Dans cette même optique de promotion de la migration légale, la direction de l'immigration a participé au niveau national au groupe de travail, présidé par le ministère de l'Economie, mandaté d'élaborer une stratégie nationale en matière de « talent attraction ».

7.3. Retours de personnes en séjour irrégulier

a. Evolution des chiffres-clés en matière de retours

Le nombre de ressortissants de pays tiers qui sont retournés dans leur pays d'origine, respectivement qui ont été renvoyés vers un autre État membre a été de 220 personnes en 2020, dont 156 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire et 64 dans le cadre d'un retour forcé. À titre de comparaison, le nombre total des retours en 2019 a encore été de 330, dont 199 par retour volontaire et 131 par retour forcé. Cette diminution est essentiellement liée à la pandémie en cours, avec un nombre plus limité de vols disponibles et des restrictions de déplacements en place à travers le monde.

Une grande partie des personnes retournées étaient issues d'une procédure de protection internationale. Ainsi, parmi les 156 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire, 65 personnes étaient issues d'une procédure de protection internationale. Parmi les 64 personnes retournées dans le cadre d'un retour forcé, 25 personnes ont été des demandeurs de protection internationale déboutés. Les autres personnes retournées étaient des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

En ce qui concerne le retour volontaire, il est à noter que la tendance des dernières années par rapport à la diminution des personnes retournées se maintient : 156 en 2020, par rapport à 199 en 2019 et 272 en 2018. La grande majorité des personnes ayant opté pour le retour volontaire provient des pays des Balkans occidentaux, à savoir 50 personnes, du Brésil avec 25 personnes et de la Biélorussie avec 10 personnes. Cette diminution est notamment due au changement des profils des demandeurs de protection internationale en provenance de zone de conflits armés entraînant une augmentation de décisions positives en matière d'asile, à la baisse du nombre de demandes de protection internationale de la part de ressortissants des Balkans occidentaux, et à l'augmentation du nombre de demandeurs tombant sous le champ d'application du règlement Dublin III.

Dans le cadre de la promotion du retour volontaire, la direction de l'immigration a poursuivi en 2020 le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), mis en place depuis 2009. Ce programme a bénéficié depuis 2014 d'un cofinancement européen via le Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF). En 2020, 83 personnes ont

bénéficié d'un soutien par le biais de ce programme. À noter que l'accès à ce programme est conditionné et que les aides sont échelonnées en fonction du pays de provenance des personnes concernées.

Parmi les 64 personnes éloignées du Luxembourg dans le cadre d'un retour forcé, à savoir avec une escorte de police jusqu'à leur arrivée au point de destination, 23 provenaient d'un pays des Balkans occidentaux. En 2019, le nombre de personnes ayant été éloignées dans le cadre d'un retour forcé a été de 131 personnes et en 2018 de 79 personnes.

La majorité des personnes rapatriées dans le cadre d'un retour forcé sont retournées par un vol commercial. La participation à un vol charter organisé par l'Autriche a permis de rapatrier 7 personnes vers le Nigeria. Les autorités albanaises ont elles-mêmes organisé un vol charter qui a permis de retourner 5 personnes dans ce pays.

Il y a lieu de noter que les retours forcés opérés par des vols commerciaux réguliers sont susceptibles de bénéficier d'un cofinancement européen par le Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF).

Total du nombre de personnes retournées (volontaires et forcés)

Nationalité	Dont DPI déboutés	Total
albanaise	18	31
brésilienne	0	27
kosovare	9	12
nigériane	2	11
serbe	4	11
bélarusse	8	10
bosnienne	5	9
cap-verdienne	0	8
ukrainienne	8	8
iraquienne	6	7
marocaine	2	7
<i>autres</i>	28	79
TOTAL	90	220

Nombre de retours volontaires

Nationalité	Dont DPI déboutés	Total
brésilienne	0	25
albanaise	13	20
bélarusse	8	10
kosovare	7	8
cap-verdienne	0	8
ukrainienne	8	8
serbe	3	7
bosnienne	5	7
iraquienne	5	6
marocaine	0	5
turque	2	5
<i>autres</i>	14	47
TOTAL	65	156

Nombre de retours forcés

Nationalité	Dont DPI déboutés	Total
albanaise	5	11
nigériane	2	10
géorgienne	2	5
tunisienne	3	5
autres	13	33
TOTAL	25	64

b. Empêchements à l'éloignement

En 2020, 38 personnes ont pu bénéficier d'un sursis à l'éloignement pour des raisons médicales, comparé à 28 personnes en 2019. Notons qu'une personne peut profiter de plusieurs prolongations de sursis à l'éloignement au courant d'une même année.

Alors que 96 personnes ont bénéficié d'un report à l'éloignement en 2019, ce nombre s'élevait à 53 personnes pour l'année 2020. À noter qu'une même personne peut profiter de plusieurs prolongations d'un report à l'éloignement au courant d'une même année.

7.4. Frontières extérieures

a. Restrictions temporaires aux frontières

La pandémie a entraîné à travers l'Europe et le monde la mise en place de mesures restrictives directes et indirectes affectant la liberté de déplacement. Ainsi, en ce qui concerne les frontières extérieures, des restrictions pour les ressortissants de pays tiers ont été mises en place au Luxembourg avec la déclaration de l'état de crise en date du 18 mars 2020. Ces restrictions ont limité le droit d'entrer au Luxembourg pendant la durée de l'état de crise pour tous les ressortissants de pays tiers, sauf quelques exceptions.

Ces restrictions ont par la suite été prolongées avec la loi du 20 juin 2020 portant introduction de certaines mesures temporaires relatives à l'application de la loi modifiée du 29 août 2009 sur la libre circulation des personnes et l'immigration. Un règlement grand-ducal précisant la durée de l'interdiction et la portée des exceptions prévues par la loi précitée a été adopté en parallèle. Ce règlement a notamment permis une levée progressive des restrictions en instaurant une liste de pays tiers dont les résidents, ressortissants de pays tiers, sont autorisés à entrer sur le territoire du Luxembourg. Pour les ressortissants de pays tiers, résidant dans un pays tiers non inclus sur cette liste, l'interdiction d'entrée au Luxembourg a continué à s'appliquer pour tous les déplacements non essentiels, le règlement prévoyant toutefois une liste d'exceptions.

Avec une application initiale limitée jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la loi du 20 juin 2020 a été, au courant du mois de décembre 2020, prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Le règlement grand-ducal précité a été adapté et/ou prolongé à 10 reprises en 2020.

Les adaptations apportées aux restrictions ont tenu compte des recommandations agréées depuis juillet 2020 au niveau européen dans le but d'assurer une approche coordonnée en ce qui concerne la levée progressive de la restriction temporaire des déplacements non essentiels vers l'Union européenne.

b. Mise en œuvre du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

Conformément aux exigences découlant du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, la mise en place d'un corps permanent qui pourrait compter jusqu'à 10.000 personnes d'ici 2027, s'est poursuivie en 2020, et ce malgré les contraintes posées par la crise sanitaire en cours. Parmi les 1000 agents statutaires prévus pour l'année 2021, 255 seront opérationnels à partir du 1^{er} janvier 2021. En 2021, les États Membres vont fournir 400 agents en détachement de longue durée et jusqu'à 3600 agents en détachement de courte durée. En 2021, le Luxembourg contribuera 1 agent en détachement longue durée et 11 détachements de courte durée de 4 mois, renouvelables. Afin de faire face au défi d'une augmentation continue des contributions nationales au cours des prochaines années, un exercice de coordination et d'identification de solutions est en cours au niveau national.

c. Mise en œuvre des frontières intelligentes

La mise en œuvre des nouveaux systèmes d'échange d'information en matière de sécurité et de frontières s'est poursuivie en 2020. Au niveau national, la direction de l'immigration a continué à assurer, en étroite collaboration avec la police grand-ducale et le Centre des technologies de l'information de l'État, la coordination de la mise en œuvre du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) ainsi que du système d'entrée/de sortie (EES). Les deux systèmes s'appliquent aux ressortissants de pays tiers souhaitant accéder à l'espace Schengen pour un court séjour. Afin d'assurer la mise en œuvre du règlement relatif au système ETIAS, la direction de l'immigration a lancé une analyse des options organisationnelles pour la mise en place de l'Unité nationale ETIAS exigée par le règlement. De même, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement relatif au système EES, deux marchés publics ont été lancés : un pour la mise en place d'un système informatique national et un deuxième pour l'équipement servant à l'enregistrement des voyageurs à l'aéroport.

7.5. Centre de rétention

a. Evolution des chiffres-clé en matière de rétention

En 2020, 246 (421)⁴ retenus ont été admis au Centre de rétention. Ce chiffre se décompose comme suit :

- 233 (374) hommes célibataires ;
- 6 (12) femmes célibataires ; et
- 2 (10) familles représentant un total de 7 (35) personnes.

Sur ce total de 246 (421) retenus, 65 (148) ont été transférés dans le pays responsable du traitement de leur dossier en vertu des dispositions y relatives des conventions dites de Dublin, 48 (119) ont été éloignés vers leur pays d'origine ou de provenance, 4 (5) ont profité d'un retour semi-volontaire par le biais d'OIM et 102 (97) ont été élargis. Aucun retenu (3) n'a été transféré au Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL) et le Centre n'a connu aucune évasion (3) au cours de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, le Centre dénombrait 27 (46) pensionnaires.

En 2020, le Centre a accueilli des retenus de 52 (54) nationalités présumées ou avérées différentes. Etaient le plus représentées les nationalités nigériane 38, tunisienne 27, algérienne 20, albanaise 19, marocaine 18, serbe 8, libyenne 7, érythréenne 7, kosovare 7, iraquienne 6, gambienne 6, monténégrine 5, syrienne 5, brésilienne 5, géorgienne 5 et malienne 5.

La durée moyenne de rétention, toutes catégories confondues, s'élevait pour l'exercice 2020 à 55 (47) jours. En 2020, 31 (38) retenus ont séjourné au Centre pour une durée égale ou supérieure à 120 jours.

⁴ Chiffres de 2019 entre parenthèses.

	Nombre	Total des présences en jours	Moyenne des présences en jours
Transfert Dublin	65	2365	36
Eloignement	48	2380	50
Elargissement	102	6988	69
Evasion	0	0	0
Retour OIM	4	133	33
Transfert CPL	0	0	0
Présent au CR 31.12.2020	27	1782	66
Total Entrée/Sortie	246	13648	55

	Eloignement	Transfert Dublin	Grand total
Italie		19	19
France		16	16
Albanie	10		10
Nigéria	9		9
Allemagne		8	8
Tunisie	6		6
Espagne		5	5
Pays-Bas		4	4
Serbie	4		4
Monténégro	3		3
Suisse		3	3
Grèce		3	3
Géorgie	3		3
Portugal		2	2
Chine	2		2
Autriche		2	2
Kosovo	2		2
Cameroun	2		2
Finlande		1	1
Algérie	1		1
Gambie	1		1
Moldavie	1		1
Bosnie	1		1
Belgique		1	1
Biélorussie	1		1
Indie	1		1
Maroc	1		1
Norvège		1	1
Total	48	65	113

Nationalité	
nigériane	38
tunisienne	27
algérienne	20
albanaise	19
marocaine	18
serbe	8
libyenne	7
érythréenne	7
kosovare	7
iraquienne	6
gambienne	6
monténégrine	5
syrienne	5
brésilienne	5
géorgienne	5
maliennne	5
<i>autres</i>	58
Total personnes	246

b. Activités du Centre de rétention

Visites du Centre de rétention

En raison des restrictions mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie, les activités du Centre de rétention se sont réduites à la gestion courante des affaires.

Les visites tant institutionnelles que privées en présentiel, au profit des retenus, se sont réduites à un strict minimum en raison de la pandémie.

Toutefois, en collaboration avec le *European Migration Network* (EMN), le Centre a réussi à organiser un workshop virtuel dédié spécifiquement aux dirigeants de centres de rétention européens avec comme thème principal les mesures pratiques mises en place dans les différents pays dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Ce workshop a permis à une trentaine de praticiens, œuvrant au quotidien dans leur centre de rétention respectif, de s'échanger et de partager leurs bonnes pratiques.

Autres activités

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, le Centre de rétention s'est réorganisé en réduisant sa capacité d'accueil maximale au profit de la création d'une unité de quarantaine provisoire par laquelle transitent tous les nouveaux arrivants, à l'exception de ceux en provenance du Centre pénitentiaire de

Schrassig. Les concernés y sont soumis à un test de dépistage dès leur arrivée et intègrent une unité de séjour régulière après un second test négatif réalisé au plus tôt le septième jour de leur admission.

En 2020, la direction du Centre de rétention a été sollicitée à 134 (227) reprises pour des entretiens individuels avec les retenus.

Le Centre a procédé ou fait procéder au cours de l'exercice 2020 à 79 (148) escortes au profit de retenus en dehors de son enceinte (hôpital, tribunal, etc.).

La réduction des capacités décidée dans le cadre de la lutte contre la pandémie a permis de rénover une unité de séjour dans son intégralité sans impacter le fonctionnement normal du Centre.

7.6. Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK)

En 2020, un total de 232 (546)⁵ personnes ont été assignées à la Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK). Y sont assignées notamment les personnes tombant sous le champ d'application du règlement Dublin III, qui sont dès lors susceptibles d'être transférées dans un autre État membre. Des femmes et familles avec enfants ne sont pas assignées à la SHUK.

De ces 232 (546) personnes assignées, 24 (104) personnes ont été transférées vers un autre État membre à partir de la SHUK et 26 (16) personnes ont été transférées au Centre de rétention. 114 (323) personnes sont parties de leur propre gré. Les personnes logées à la SHUK étaient principalement originaires de l'Algérie, de l'Erythrée, du Maroc et de la Guinée.

Au 31 décembre 2020, 57 (38) demandeurs de protection internationale étaient logés à la SHUK. La durée moyenne de séjour à la SHUK s'élevait à 78 (55) jours pour l'année 2020.

2020	Nombre	Total des présences en jours	Moyenne des présences en jours
Transfert Dublin	24	2513	104
Transfert vers le CR	26	3698	142
Transfert vers le CPL	1	135	135
Départ	114	6632	58
Mainlevée	9	317	35
Retour volontaire	1	19	19
Présents à la SHUK au 31.12.20	57	3067	53
Total Assignés	232	16381	78

⁵ Chiffres de 2019 entre parenthèses.

Nationalités	Nombre
Algérienne	24
Erythréenne	22
Marocaine	17
Guinéenne	16
Tunisienne	13
Afghane	11
Syrienne	11
Géorgienne	9
Iraquienne	8
Libyenne	7
Nigériane	7
Soudanaise	7
Camerounaise	6
Iranienne	6
Albanaise	5
Biélorusse	5
<i>Autres</i>	58
Grand total	232

a. Activités de la SHUK

Depuis le début de la crise sanitaire et dans un souci de limiter les déplacements inutiles, les activités à l'extérieur de la SHUK se sont fortement réduites. Grâce à l'appui de différents partenaires, certaines activités ont toutefois pu être offertes aux assignés.

La Bibliothèque nationale du Luxembourg s'est avérée un des passe-temps favoris des assignés grâce à sa situation géographique au Kirchberg et à l'accès gratuit à ses infrastructures informatiques.

Comme pour l'exercice 2019, la générosité de l'administration communale de Schengen a permis aux assignés de la SHUK d'accéder gratuitement au « *Baggerweier* ». Au vu de la fermeture des piscines pendant la plus grande partie de l'année, les assignés ont ainsi pu profiter d'un moment de détente pendant cette période de restrictions.

Le contact avec l'Agence du bénévolat a été approfondi avec une visite de deux de ses collaborateurs à la SHUK en date du 8 octobre 2020. Il a été convenu de renforcer la coopération existante, tant en ce qui concerne l'orientation des assignés vers l'agence du bénévolat, que pour ce qui est de l'accueil de bénévoles proposant des activités pour les assignés de la SHUK.

Un nouveau contact a été établi avec le Centre d'Information GAY et LESBIEN (CIGALE), Centre des communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, queer+, qui offre un lieu de rencontre et de soutien aux assignés de la communauté LGBTIQ.

Face à la pandémie Covid-19, l'accent était donc mis, dans la mesure du possible, sur les activités à l'intérieur de la SHUK. Des activités artistiques, comme le dessin, des jeux de logique ou bien des jeux de société ont été proposés aux assignés tout au long de l'année. Ceci leur a permis d'apprendre voire même de réapprendre des règles à suivre, de comprendre des notions de tactique et de stratégie mais surtout de partager un moment de plaisir avec les autres hébergés et les membres du personnel de la structure.

L'espace loisirs avec tennis de table, baby-foot et jeu de fléchettes est également à disposition des assignés tout au long de la journée. Pendant l'après-midi, les responsables de la SHUK ont très régulièrement proposé aux assignés des projections de films et documentaires sur grand écran.

7.7. Office national de l'accueil (ONA)

Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2020, de la loi du 4 décembre 2019 portant création de l'Office national de l'accueil (ONA), l'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI) se place désormais sous la compétence du ministre ayant l'Immigration et l'Asile dans ses attributions. Les compétences de l'ancien OLAI, tenant à l'accueil et à l'intégration, ont ainsi été réparties entre l'ONA, rattaché au Secrétariat général du MAEE et le département de l'intégration, sous compétence du ministre ayant la Famille et l'Intégration dans ses attributions.

L'ONA, une administration composée de 149 agents actifs au 31 décembre 2020, est en charge d'organiser l'accueil des DPI et de créer et gérer des structures d'hébergement réservées au logement provisoire de DPI, de réfugiés et de personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, tels que définis par la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire.

Répondre aux besoins d'accueil et d'hébergement et garantir la sécurité des résidents dans un contexte de crise sanitaire étaient les principales préoccupations de l'ONA en 2020.

L'ONA n'a pas cessé ses activités, ni fermé ses guichets pour son public cible durant la pandémie. Dès mars 2020 et tout au long de la crise sanitaire, l'ONA a mis en œuvre une panoplie de mesures pour garantir le fonctionnement des structures ainsi que la sécurité du personnel et des résidents, notamment un plan de continuité des activités (PCA) qui réorganise les services et permanences de l'administration. Une stratégie de communication a été élaborée pour informer ses partenaires, les prestataires et les résidents des structures d'hébergement sur les mesures sanitaires en vigueur et les changements organisationnels.

L'étroite coopération entre différents ministères a permis de mettre en place rapidement des mesures préventives au sein de toutes les structures d'hébergement pour DPI, ainsi que de créer des possibilités d'isolement pour les personnes suspectées ou infectées par le virus afin d'en empêcher la propagation.

Dans le contexte de la pandémie, un dispositif de primo-accueil (DPA) a été mis en place. Depuis le 15 juillet 2020, toute personne qui arrive au Luxembourg et qui souhaite déposer une demande de protection internationale auprès de la direction de l'immigration du MAEE doit intégrer au préalable le DPA pour y être testée au virus. Uniquement après avoir été testées et avoir effectué une période de quarantaine dans le DPA, les personnes peuvent être transférées dans une autre structure d'hébergement de l'ONA. Des structures temporaires d'isolement pour personnes vulnérables et des structures temporaires d'isolement pour personnes testées positives à la Covid-19 ont également pu être ouvertes rapidement.

Le 22 décembre 2020, le ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a inauguré le nouveau Centre de primo-accueil (CPA) pour DPI qui a une capacité d'accueil maximale de 251 personnes. Le CPA est une structure de primo-accueil où le DPI séjourne, en principe, les premières semaines après son arrivée sur le territoire luxembourgeois en attendant qu'il soit transféré dans une structure d'hébergement pour DPI, dans laquelle il pourra rester jusqu'à ce que la procédure de la demande de protection internationale soit terminée. Le nouveau CPA, remplaçant le CPA de Strassen dans l'ancien Centre de Logopédie, offre un aménagement moderne et fonctionnel, qui permettra une meilleure prise en charge des DPI: en plus des locaux réservés à l'accueil des DPI, la structure abrite une zone administrative sur deux niveaux, où se trouvent des bureaux de l'ONA, de l'Inspection sanitaire, de la direction de l'immigration et de la Croix-Rouge luxembourgeoise, ainsi qu'une zone médicale. La présence

sur le site du CPA de tous les acteurs impliqués dans l'accueil des DPI est une nouveauté qui permettra une collaboration plus efficace et plus concertée.

a. Evolution des chiffres-clés en matière de structures d'hébergement gérées par l'Office national de l'accueil

Fin décembre 2020, l'ONA accueillait 3335 personnes dans l'ensemble de ses 55 structures d'hébergement (comptant un total de 4252 lits). 29 de ces structures sont directement gérées par l'ONA, tandis que 14 structures sont gérées par la Croix-Rouge luxembourgeoise et 12 par Caritas Luxembourg, via des accords de collaboration signés avec l'ONA.

Evolution de l'arrivée de nouvelles personnes dans le réseau d'hébergement de l'ONA depuis 2015

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrivées	2447	2474	3004	3428	3351	1958

En 2020, le nombre de nouvelles arrivées dans le réseau d'hébergement de l'ONA a nettement diminué par rapport à l'année précédente. Au total 1958 nouvelles arrivées ont été comptabilisées en 2020 (en moyenne 163,17 arrivées par mois par rapport à la moyenne de 279,25 arrivées par mois enregistrées en 2019). La pandémie et ses effets sur les routes migratoires ainsi que les mesures mises en place par les gouvernements ont fortement impacté la mobilité et les migrations, notamment entre mars et mai 2020. À noter que les nouvelles arrivées dans le réseau de l'ONA incluent les personnes venues au Luxembourg dans le cadre des regroupements familiaux, des DPI effectuant une deuxième demande de protection internationale, ainsi que les personnes accueillies dans le cadre des programmes de réinstallation.

Evolution de la capacité d'hébergement de l'ONA depuis 2015

Année	fin 2015	fin 2016	fin 2017	fin 2018	fin 2019	fin 2020
Lits	4557	4308	4131	3739	4064	4252
Personnes hébergées	3228	3095	2692	2721	3208	3335
Taux d'occupation	71,0 %	72,0 %	65,0 %	73,0 %	78,9 %	78,4 %

N.B. Un taux d'occupation supérieur à 80 % ne pourra guère être atteint dans les structures familiales et mixtes vu que l'utilisation de la totalité des capacités est impossible (un lit libre dans une chambre familiale ne peut que difficilement être occupé par une personne étrangère). À ceci s'ajoute la réorganisation de l'hébergement opérée par l'ONA dans toutes les structures d'accueil afin de respecter les mesures sanitaires de prévention du ministère de la Santé ainsi que la perte de lits associés aux chambres en cours de rénovation ou fermées pour des raisons de vétusté.

Taux d'occupation des structures d'hébergement par phase (fin décembre 2020)

	Phase 1		Phase 2		Phase 3	
	Dispositif de Primo Accueil (DPA)	Centre de Primo Accueil (CPA)	Structure d'hébergement de phase 2	Structure d'hébergement de phase 2 - lits d'urgence	Structures d'hébergement durables	Total
Lits	104	308	120	204	3516	4252
Personnes hébergées	39	147	120	71	2958	3335
Taux d'occupation	37,5 %	47,7 %	100,0 %	34,8 %	84,1 %	78,4 %

Malgré la baisse du nombre d'arrivées enregistrée par rapport à l'année précédente, le taux d'occupation est resté, tout au long de l'année, à un niveau très élevé et proche du seuil maximal. Fin 2020, le taux d'occupation dans les structures d'hébergement de phase 3 se situait à 84,1 %, signifiant la quasi saturation des structures d'hébergements pour DPI. Ceci est notamment dû au fait que :

- Malgré une importante baisse observée au mois d'avril due à la crise sanitaire (de 185 arrivées en mars à 35 en avril), les arrivées, principalement dues aux regroupements familiaux ont repris le mois suivant pour atteindre le niveau d'avant crise au mois de juillet et se maintiennent depuis à un niveau élevé.
- Un nombre important de bénéficiaires de protection internationale (BPI) continuent à rester dans les structures durables de l'ONA en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour trouver un logement sur le marché privé et social et à se loger en-dehors des structures d'accueil réservées en principe aux DPI (43 % des personnes hébergées dans les structures de l'ONA au 31/12/2020 étaient des BPI).

Au vu de cette situation, l'ONA a continué ses efforts à promouvoir la construction et l'aménagement de nouvelles structures d'hébergement, ceci en étroite collaboration avec d'autres services gouvernementaux, dont notamment l'administration des bâtiments publics, qui soutiennent l'ONA dans la recherche de nouvelles structures de logement.

Au cours de l'année 2020, deux structures d'hébergement durables ont été ouvertes (capacité de 81 lits au total), dont la structure d'hébergement à Mertert Wasserbillig, composée de 11 anciennes maisons douanières rénovées et accueillant des familles ainsi que des hommes et femmes seuls. En 2020, trois structures d'hébergement ont été fermées (58 lits).

Profil des personnes hébergées

Nationalités (données de décembre 2020)

Nationalité	Nombre	%
Érythréenne	1002	29,5
Syrienne	691	20,5
Afghane	338	10,3
Iraqienne	222	6,8

Turque	122	3,7
Vénézuélienne	92	2,8
Iranienne	91	2,6
Soudanaise	74	2,3
Somalienne	71	2,1
Albanaise	43	1,3
Camerounaise	40	1,2
Éthiopienne	36	1,1
Autres	483	15,8
Total	3305	100 %

L'ONA accueillait fin décembre 2020 des personnes de 76 nationalités différentes dans ses structures d'hébergement. Les nationalités les plus représentées, en ordre décroissant, étaient les suivantes : 29,5 % érythréenne, 20,5 % syrienne 10,3 % afghane et 6,8 % iraquienne.

Caractéristiques socio-démographiques (données de décembre 2020)

- Un tiers des personnes hébergées sont des **mineurs d'âge (33,2 %)** ;
- **40,2 %** des personnes sont de sexe féminin ; **59,8 %** de sexe masculin.

Statut (données de décembre 2020)

- **47,9 %** de DPI (y inclus les mineurs non accompagnés) ;
- **43 %** de personnes bénéficiant d'une protection internationale ou similaire ;
- **9,1 %** de personnes dont la demande de protection n'a pas abouti et autres.

8. RESSOURCES HUMAINES ET SITUATION FINANCIÈRE

8.1. Personnel du ministère des Affaires étrangères et européennes

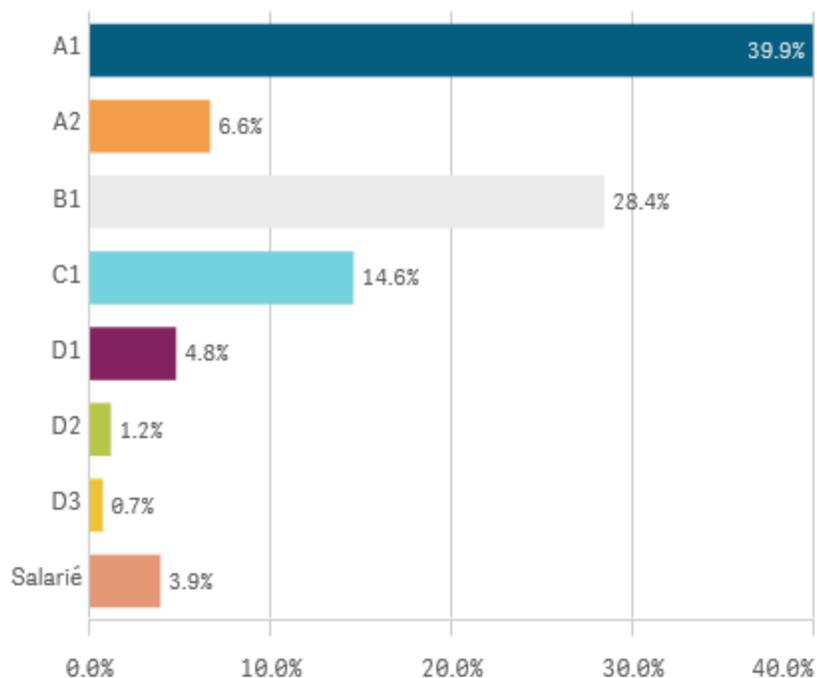
Le MAEE (le Secrétariat général, les 8 directions ainsi que l'ONA) compte 694 agents⁶ sur sa liste des effectifs qui sont regroupés comme suit :

L'effectif total des agents de la carrière diplomatique compte 134 personnes, dont 48 femmes (35,56 %) et 86 hommes (67.7 %). 80 agents de la carrière diplomatique sont affectés à nos différentes missions diplomatiques à l'étranger. À l'effectif actif du corps diplomatique, il faut rajouter 12 agents de cette carrière qui bénéficient actuellement de congés sans traitement ou de congés spéciaux. 166 agents du MAEE et d'autres départements ministériels sont détachés aux missions diplomatiques, ils sont soutenus dans leurs activités par 281 personnes qui sont recrutés localement.

49.1% des effectifs sont des fonctionnaires, 47.1% ont le statut d'employé de l'État et 3.9% sont des salariés de l'État. Les agents du MAEE sont majoritairement de la carrière A1 (39.9%), suivi de la carrière B1 (28.4%) et de la carrière C1 (14.6%).

⁶ Source QlikSense : Chiffres pour 2020

Groupe de traitement



En 2020, le MAEE a pu compter sur 51 employés engagés sous le statut du travailleur handicapé. L'âge moyen des agents était de 41.3 ans.

Malgré la pandémie Covid-19, le MAEE a recruté 32 nouveaux agents en 2020 dont 9 diplomates, 2 fonctionnaires A1, 6 fonctionnaires B1, 15 employés en CDI.

28 personnes ont été engagées avec des contrats à durée déterminée. À noter aussi que le MAEE a pu compter sur l'appui de 6 jeunes demandeurs d'emploi sous le statut du contrat d'appui-emploi (CAE). Dans le cadre de « l'appui aux programmes » qui concerne le déploiement de ressources humaines au service de la Coopération au développement, le MAEE était en charge de la gestion de 15 Agents de la Coopération, 16 « Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations Unies, 8 « Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du SEAE, de 9 volontaires des Nations unies (VNU), de 9 Assistants Techniques Juniors (ATJ).

Le nombre d'étudiants s'adressant au MAEE pour y accomplir un stage a constamment augmenté ces dernières années. En 2020, le MAEE a accueilli 35 stagiaires qui étaient affectés soit à l'administration centrale à Luxembourg, soit auprès d'une mission diplomatique luxembourgeoise, et ceci pour une durée d'un à trois mois.

Réseau diplomatique

Le MAEE est en charge du réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois, qui compte actuellement 40 missions diplomatiques et consulaires, dont 30 ambassades bilatérales, 7 représentations permanentes auprès d'organisations internationales, et de 3 consulats généraux – *Luxembourg Trade and Investment Office* (LTIO).

Le Luxembourg est accrédité auprès de plus de 70 pays par des ambassadeurs résidents ou non-résidents, ceci par des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger ou bien à partir du Luxembourg.

Par ailleurs, le Luxembourg est représenté auprès de 16 organisations internationales, soit à partir d'une représentation permanente consacrée entièrement aux travaux de l'organisation internationale auprès de laquelle elle est accréditée (RPUE à Bruxelles, RPOTAN à Bruxelles, RPONU à New York, RP Conseil de l'Europe à Strasbourg, RP Genève pour les Nations Unies et l'OMC), ou bien à partir d'une ambassade bilatérale résidente qui occupe également des fonctions auprès de l'organisation internationale établie dans la même ville (RPOSCE à Vienne, RPOCDE à Paris, RPUA à Addis Abeba, etc.).

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif du réseau diplomatique et consulaire du Grand-Duché de Luxembourg à travers le monde au 31 décembre 2020 :

La représentation extérieure du Luxembourg	
<i>Mission diplomatique ou consulaire</i>	<i>co-accréditation</i>
<i>(* chargé d'affaires a. i. sur place)</i>	
30 Ambassades bilatérales	
Abou Dhabi (Emirats arabes unis)	Kowéït
Addis Abeba (Ethiopie) – avec accréditation	
Ankara (Turquie)	
Athènes (Grèce) - avec accréditation	Chypre Roumanie
Bangkok (Thaïlande) – avec accréditation	Indonésie Laos* Malaisie Singapour Vietnam Myanmar ANASE
Berlin (RFA)	
Berne (Suisse) – avec accréditation	Liechtenstein
Brasilia (Brésil)	Chili
Bruxelles (Belgique) – avec accréditation	OTAN
Copenhague (Danemark) - avec accréditation	Finlande Norvège Suède
Dakar (Sénégal) – avec accréditation	Mali Burkina Faso* Niger
La Haye (Pays-Bas) - avec accréditation	l'Organisation internationale pour l'Interdiction d'Armes Chimiques (OIAC)
Lisbonne (Portugal) - avec accréditation	Cabo Verde*

Londres (Royaume-Uni) - avec accréditation	Irlande Islande Organisation maritime internationale (OMI)
Madrid (Espagne) - avec accréditation	Andorre
Moscou (Russie) – avec accréditation	Belarus Kazakhstan
New Delhi (Inde)	Nepal Bangladesh Sri Lanka
Paris (France) - avec accréditation	OCDE UNESCO Monaco Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
Pékin (Chine) - avec accréditation	Mongolie Pakistan
Prague (République tchèque) – avec accréditation	Estonie Ukraine
Pristina (Kosovo)	
Rome (Italie) – avec accréditation	Croatie Malte Saint-Marin Fonds International de Développement Agricole des Nations-Unies (FIDA) Programme Alimentaire Mondial (PAM) Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Tokyo (Japon) – avec accréditation	Corée Philippines
Varsovie (Pologne) – avec accréditation	Lettonie Lituanie
Vienne (Autriche) – avec accréditation	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) Hongrie Slovaquie Slovénie ONU/Vienne (OCDPC, PNUCID, CPIC), OTICE, ONUDI Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA)
Washington (États-Unis) – avec accréditation	Canada Mexique Nicaragua* El Salvador

7 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales

RP UE: Représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles

Comité politique et de sécurité (COPS) à Bruxelles

RP OTAN: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles

RP Genève: Représentation permanente auprès de l'Office des Nations-Unies

l'OMC et des organisations internationales

Consulat général

RP ONU: Représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New York

RP Conseil de l'Europe: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg

RP UA : Représentation permanente auprès de l'Union africaine à Addis Abeba

3 Consulats généraux – Luxembourg Trade and Investment Office

New York

San Francisco

Shanghai

6 Ambassadeurs non-résidents basés à Luxembourg accrédités auprès de :

Albanie
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Géorgie
Kosovo
Macédoine du Nord
Monténégro
Saint-Siège
Serbie

6 Chargés d'affaires a.i.

Burkina Faso
Cabo Verde
Ethiopie
Kosovo*
Nicaragua
Laos

3 Ambassadeurs itinérants/thématiques basés à Luxembourg

Droits de l'homme
Diplomatie économique
Digital et Sécurité

1 Représentant auprès de l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)

8.2. Situation financière

a. Le budget

Le budget de fonctionnement 2020 (rémunération du personnel inclus) voté par la Chambre des Députés le 20 décembre 2019 pour l'ensemble des parties constituantes du MAEE, y compris la direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, la direction de l'immigration, la direction de la défense, la défense nationale ainsi que l'Office national de l'accueil, s'est élevé à 717.760.672 euros.

De cette somme globale, seulement 197.660.525 euros relevaient directement de la compétence du ministre des Affaires étrangères et européennes, ministre de l'Immigration et de l'Asile, dont 91.667.196 euros ont été gérés par la direction des finances et des ressources humaines du MAEE, 29.873.198 euros par la direction de l'immigration et 76.120.131 euros par l'Office national de l'accueil. Le budget à disposition du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire était de 353.347.989 euros et celui pour le ministre de la Défense s'élevait à 166.752.158 euros, dont 92.807.530 euros pour la défense nationale.

Les crédits pour 2020, gérés par la direction des finances et des ressources humaines, étaient répartis parmi les sections budgétaires suivantes :

- Section 01.0 - Dépenses générales (hormis rémunération du personnel) : 4.495.934 euros (une baisse de 2,15 % par rapport au crédit du budget 2019) ;
- Section 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger (hormis rémunération du personnel) : 39.089.100 euros (une hausse de 19.06 % par rapport à 2019) ;
- Section 01.2 - Contributions à des organismes internationaux : 13.686.711 euros (une hausse de 0,73 % par rapport à 2019) ;
- Section 01.3 – Relations économiques européennes et internationales et autres actions : 3.356.000 euros (une hausse de 19,86 % par rapport à 2019).

Les dépenses générales (section budgétaire 01.0) du MAEE ont diminué de 2,15 % pour les raisons essentielles suivantes :

- Le financement (400.000 euros) de la conférence internationale « *Stand with survivors 2019 – en finir avec le viol comme arme de guerre* », organisée par la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse constituait une dépense exceptionnelle en 2019. Il n'y a pas eu de subvention identique en 2020.
- La présidence luxembourgeoise de l'« *International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)* » (450.000 euros en 2019) a pris fin en mars 2020. Les frais en relation avec cette présidence se sont élevés à 51.700 euros en 2020.

Concernant la section 01.1, le transfert de la gestion des missions gérées par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire (direction de la coopération au développement) au ministre des Affaires étrangères et européennes (direction des finances et des ressources humaines), tel que prévu par l'accord de coalition, représente une hausse de 12,09% par rapport à 2019. Les autres 7,91% proviennent des articles relatifs aux indemnités de poste et de logement du personnel détaché à l'étranger, frais de scolarité des enfants d'agents détachés, frais de personnel recrutés localement, frais de déménagement des agents, frais d'experts et d'avocat ainsi qu'aux frais de location concernant les immeubles des missions.

En ce qui concerne la section budgétaire des contributions internationales (section 01.2), il y a lieu de noter que les contributions internationales restent pratiquement au même niveau (très légère hausse de 0,73%).

La section 01.4, gérée par la direction de l'Immigration et dotée d'une somme totale de 29.873.198 euros a présenté une hausse de 10.75 % par rapport à 2019.

La section 01.8, gérée par l'Office National de l'accueil et dotée d'une somme totale de 76.120.131 euros, a présenté une hausse de 10.26 % par rapport à 2019.

Les directions de la défense et de la coopération au développement et de l'action humanitaire gèrent le budget des sections 01.5 et 01.6 respectivement 01.7 sous l'autorité de leur ministre de tutelle respectif. Les moyens financiers étaient répartis comme suit en 2020:

- 01.5 direction de la défense : 73.944.628 euros (+42,95% par rapport à 2019) ;
- 01.6 Défense nationale : 92.807.530 euros (+11,19% par rapport à 2019) ;
- 01.7 Coopération au développement : 353.347.989 euros (+8,34 % par rapport à 2019).

b. Les recettes consulaires

En 2020, les recettes consulaires réalisées par les sections consulaires des ambassades et des consulats généraux se sont élevées à 460.003 euros, une baisse de 38,89% (-292.687 euros) par rapport à 2019. Elles proviennent pour ainsi dire exclusivement de la fourniture de visas à des ressortissants de pays tiers désirant se rendre au Luxembourg, respectivement dans l'espace Schengen. Les ambassades à New Delhi et Pékin ont récupéré la plupart des recettes consulaires.

1.	New Delhi :	(43,75 %)	201.264 EUR
2.	Beijing :	(23,25 %)	106.990 EUR
3.	Ankara :	(13,41 %)	61.679 EUR
4.	Moscou :	(8,85 %)	40.725 EUR
5.	Shanghai :	(2,71 %)	12.466 EUR
6.	Londres:	(2,22 %)	10.190 EUR
7.	Abu Dhabi:	(1,88 %)	8.635 EUR
8.	Autres :	(3,93 %)	18.054 EUR

c. Les immeubles des missions à l'étranger appartenant à l'État

À l'étranger, l'État luxembourgeois est propriétaire de 34 immeubles abritant, soit la chancellerie soit la résidence soit les deux d'un certain nombre de missions diplomatiques ou consulaires ainsi que de deux appartements de service. 19 propriétés sont prises en location pour le besoin d'ambassades ou de consulats généraux à l'étranger.

A Bruxelles, l'État a fait l'acquisition de la copropriété, ayant servi de locaux pour l'exploitation d'une pharmacie, et est ainsi devenu le propriétaire unique de l'immeuble hébergeant les trois missions (l'ambassade bilatérale et les deux représentations permanentes).

En date du 1^{er} juin 2020 a été signé l'acte d'acquisition de la résidence de l'ambassade à Abu Dhabi.

La rénovation et la mise aux normes sécuritaires du parc immobilier appartenant à l'État luxembourgeois à l'étranger (ainsi que des objets loués) relèvent de la compétence mixte de l'Administration des Bâtiments publics pour ce qui concerne les travaux de grande envergure et du MAEE quant à l'entretien régulier ainsi que les petits et moyens travaux.

Le projet de remise à neuf de fond en comble de la chancellerie à Paris a pu s'achever après trois ans de planification et de gros travaux.

Le réaménagement du guichet consulaire à la chancellerie à Madrid s'est terminé en automne.

Les travaux de planification concernant la rénovation de la maison annexée (*Mews*) à l'immeuble de chancellerie à Londres ont progressé et les demandes d'autorisation pour la transformation ont été

introduites auprès des autorités londoniennes. Une fois remise en état, l'immeuble dit *Mews* sera mis à la disposition en tant que logement à un agent détaché à l'ambassade.

Concernant l'ambassade à Prague, des travaux de grande envergure indispensables ont été effectués tant à la chancellerie (ravalement de la façade) qu'à la résidence (déshumidification de la toiture verte et réhabilitation des escaliers dans le jardin). Les balcons de la maison résidentielle ont dû être restaurés suite aux dommages causés par l'eau lors d'une tempête violente.

Les travaux de remplacement du système de chauffage et d'air conditionné à la chancellerie de l'ambassade à Washington, qui ont démarré en 2019, ont pu se terminer au début de l'année 2020.

La terrasse de la résidence de l'ambassade à Bruxelles a été rénovée (étanchéité et écoulement).

Des travaux d'entretien de moindre envergure et diverses réparations ont été exécutés dans un certain nombre d'autres missions diplomatiques (Ankara, Athènes, Berlin, Lisbonne, Londres, Moscou, Pékin, Tokyo, Varsovie, Vienne etc.) tout au long de 2020.

9. Évènements marquants en matière de Protocole et de Chancellerie en 2020

Janvier 2020	
13.01.2020	Visite de travail de Madame Ursula von der Leyen , Présidente de la Commission européenne
Février 2020	
02.02. – 03.02.2020	Visite de travail de Madame Berta Nunes , Secrétaire d'État aux communautés (Volet luxembourgeois de la visite annulée)
10.02.2020	Visite de travail de Monsieur Michel Barnier , Chef de la task force chargée de la finalisation des négociations, des travaux préparatoires liés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ainsi que de la préparation et de la conduite des négociations sur les relations futures avec le Royaume-Uni
11.02.2020	Visite de travail de Monsieur Mircea Geoana , Secrétaire général délégué de l'OTAN
11.02. - 12.02.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur Don Pramudwinai , Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Thaïlande
13.02. - 14.02.2020	Visite de travail de S. E. Monsieur Chingiz (Azamatovich) Aidarbekov , Ministre des Affaires étrangères de la République kirghize
25.02. – 26.02.2020	4 ^e réunion JETCO – Visite de S.E. Madame Ruhsar Pekcan , Ministre du Commerce de la Turquie (Visite reportée)
Mars 2020	
03.03.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur Nana Akufo-Addo , Président du Ghana (Visite reportée)
03.03.2020	ASEAN Day - Business Opportunities between Luxembourg and ASEAN

11.03.2020	Visite de travail de Madame Suica Dubravka , Vice-Présidente de la Commission de l'Union européenne
11.03.2020	Visite de travail de S. E. Monsieur Sameh Hassan Shoukry , Ministre des Affaires étrangères d'Egypte (Visite reportée)
16.03. – 17.03.2020	Réunion des ministres germanophones de la sécurité sociale (Réunion reportée)
16.03.2020	Visite de travail de S. E. Monsieur Xavier Espot Zamora , Premier Ministre d'Andorre (Visite reportée)
24.03.2020	Visite de travail de Madame Winnie Byaniyima , Directrice de ONUSIDA (Visite annulée – conférence vidéo)
25.03.2020	Cérémonie du 35 ^e anniversaire de la signature des accords de Schengen
30.03.2020	Visite de travail d'un groupe parlementaire allemand (Visite reportée)
31.03. – 02.04.2020	Visite d'État par S.E. Monsieur Jorge Carlos Fonseca , Président du Cabo Verde (Visite reportée – la deuxième fois)
Avril 2020	
01.04.2020	Visite de travail de Madame Jutta Urpilainen , Commissaire de l'Union européenne (Partenariats internationaux) (Visite reportée)
14.04.2020	Cérémonie célébrant le 75 ^e anniversaire du retour de l'exil de la Grande-Duchesse Charlotte (Cérémonie annulée)
19.-23.04.2020	Visite d'État de LL.AA.RR. en Inde (Visite reportée)
30.04.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur Khadga Prasad Sharma Oli , Premier Ministre du Népal (Visite reportée)
Mai 2020	
04.05.2020	Visite de travail de S.E. Madame Katrin Eggenberger , Ministre des Affaires étrangères du Liechtenstein (Visite reportée)
08.05.2020	Cérémonie du 75 ^e anniversaire de la fin de la 2 ^e Guerre Mondiale (Cérémonie annulée)
10.-12.05.2020	Visite d'État de LL.AA.RR. au Portugal (Visite reportée)
16.05.2020	Visite de travail de S. E. Monsieur Heiko Maas , Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne
18.05 – 20.05.2020	Conférence diplomatique (Evènement reporté)
25.05 – 26.05.2020	Assises de la coopération (Evènement reporté)
Juin 2020	

02.06.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur Philippe Goffin , Ministre fédéral belge des Affaires étrangères et de la Défense
23.06.2020	Fête Nationale - Cérémonie officielle au monument national de la Solidarité luxembourgeoise (Kanounenhiwwel)
29.06.2020	Visite de travail de S.E. Madame Ekaterina Zaharieva , Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères de la République de Bulgarie (Visite reportée à plusieurs reprises)
Juillet 2020	
06.07.2020	Visite de travail de Monsieur Thierry Breton et Monsieur Nicolas Schmit , Commissaires de l'Union Européenne (Marché Intérieur) (Emploi et droits sociaux)
Août 2020	
26.08.2020	Visite de travail de Monsieur Mark Speich , Secrétaire d'État de la Rhénanie du Nord Westphalie
26.08.2020	Visite de S. E. Madame Sophie Wilmès , Premier Ministre du Royaume de Belgique (Visite reportée)
Septembre 2020	
07.09. – 09.09.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur François-Philippe Champagne , Ministre des Affaires étrangères du Canada (Visite annulée)
11.09.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur Oleg Tulea , Ministre des Affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldavie
14.09.2020	Visite de Monsieur Janez Lenarčič , Commissaire de l'Union européenne (Gestion de crises)
22.09 – 24.09.2020	Visite d'une délégation d'ambassadeurs américains
23.09.2020	Visite de travail de Monsieur Jiří Šedivý , Chef exécutif de l'Agence européenne de Défense
Octobre 2020	
02.10.2020	Visite de travail de S. E. Madame Karen Longaric Rodríguez , Ministre des Affaires étrangères de Bolivie (Visite reportée)
05.10.2020	Cérémonie de signature sur la coopération des services allemands et luxembourgeois de sauvetage
08.10.2020	Visite de S.E. Madame Kersti Kaljulaid , Présidente de la République d'Estonie
08.10.2020	Accueil du nouvel avion de l'Armée luxembourgeoise (A400M)
11.-12.10.2020	Visite de travail de S.E. le Prince Faisal Farhan Al Soud , Ministre des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite (Visite reportée à plusieurs reprises)
12.10 – 13.10.2020	Visite d'État de S.E. Madame Halimah Yacob , Présidente du Singapour (Visite reportée)
18.10.2020	Commémoration nationale

19.10.2020	Visite de travail de Monsieur Thierry Breton , Commissaire de l'Union européenne (Marché Intérieur) (Visite reportée)
21.10. – 23.10.2020	Conférence OCDE (Evènement reporté)
27.10.2020	Visite de travail de Monsieur Johannes Hahn , Commissaire de l'Union européenne (Budget et Administration) (Visite reportée à plusieurs reprises)
Novembre 2020	
13.11.2020	Cérémonie de remise du Prix européen de la microfinance (Evènement annulé – organisé par vidéoconférence)
30.11. au 01.12.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur Jan Jambon , Ministre-Président du Gouvernement flamand et de S.E. Madame Hilde Crevits , Vice-Ministre-Présidente du Gouvernement flamand
Décembre 2020	
08.12.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur Vincent Van Peteghem , Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances du Royaume de Belgique
10.12.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur Paschal Donohoe , Ministre des Finances d'Irlande (Visite annulée – organisée par vidéoconférence)
14.12.2020	Réunion Vendôme (Ministres de la justice) (Réunion reportée)
18.12.2020	Visite de travail de S.E. Monsieur Avet Adonts , Vice-Ministre des Affaires étrangères d'Arménie (Visite reportée)

Visites d'État entrantes ⁷ :	2	dont reportées :	2
Visites d'États sortantes ⁸ :	2	dont reportées :	2
Visites officielles (entrantes) :	0		
Visites de travail (entrantes) :	34	dont reportées :	14
Réunions/colloques/conférences :	11	dont reportées :	7
Cérémonies :	4	dont reportées :	2
Total en 2020 :	53	dont reportées :	27

⁷ Cabo Verde, Singapour

⁸ Inde, Portugal